

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION

Rapport d'activité 2006

Mai 2007

TABLE DES MATIERES

	<u>pages</u>
<u>I. LE LUXEMBOURG ET LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES</u>	1
1. Le Siège	1
2. L'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL)	2
3. La Grande Région	4
4. Le Benelux	4
5. L'Union européenne	7
A. Faits marquants au cours de l'année 2006	7
B. La politique d'élargissement	9
C. Coopération économique, technique, administrative et humanitaire	16
D. Transposition des directives communautaires	17
E. La Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)	18
F. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)	18
G. Non-prolifération et désarmement	22
H. La politique commerciale	27
6. L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)	30
7. Le Conseil de l'Europe	32
8. Les organismes de sécurité	36
A. L'OTAN	36
B. L'OSCE	38
9. Les Nations Unies	42
A. Les travaux à New York	42
B. Les travaux à Genève	50
C. Les travaux à Vienne	53

	<u>pages</u>
<u>II. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS DU MONDE</u>	58
1. Les Balkans occidentaux	58
2. L'Europe orientale, le Caucase du sud et l'Asie centrale	63
3. La Méditerranée et le Moyen-Orient	69
A. La région méditerranéenne	69
B. La Turquie	71
C. Le processus de paix au Proche-Orient	72
D. Les pays du Moyen-Orient	74
4. L'Amérique du Nord	76
5. L'Amérique Latine	78
6. L'Afrique	82
7. L'Asie	85

	<u>pages</u>
<u>III. LE LUXEMBOURG ET LES GRANDS DOSSIERS HORIZONTALS</u>	91
1. La lutte contre le terrorisme	91
2. Les droits de l'homme	92
A. L'Union européenne	92
B. Les Nations Unies	94
C. Le Conseil de l'Europe	95
3. La coopération au développement et l'action humanitaire	96
4. L'immigration	103
5. La défense	115
A. Le volet international	116
B. Le volet national	117
6. Les relations culturelles internationales	119
A. Relations culturelles bilatérales	119
B. Relations culturelles multilatérales	122
7. Protocole et Chancellerie	123
A. Au service des Luxembourgeois à l'étranger	124
B. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger	125

	<u>pages</u>
<u>IV. ANNEXES</u>	128
1. Visites et manifestations à Luxembourg en 2006	128
2. Visites à l'étranger	132
3. Déjeuners de départ en l'honneur des Ambassadeurs accrédités et résidents à Luxembourg	133
4. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre des Affaires Etrangères	133
5. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre délégué aux Affaires Etrangères	136
6. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire	138
7. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Défense	139
8. Relevé des Traités	140
9. Activités du service des passeports, visas et légalisations du 01.01.2006 au 31.12.2006	142

I. LE LUXEMBOURG ET LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

1. LE SIEGE

L'enjeu d'une politique de siège dynamique et cohérente est de taille pour la visibilité internationale, le prestige et l'économie de notre pays. Au-delà des importantes retombées politiques et économiques, il importe aussi de relever l'empreinte sociale et culturelle des près de 10.000 fonctionnaires et agents communautaires à Luxembourg.

La présence des institutions européennes est aujourd'hui largement garantie par la base juridique que confèrent les traités communautaires. La vigilance reste cependant de mise pour contrer d'éventuelles velléités d'érosion des institutions à caractère « transardennais ». Des efforts sont aussi constamment accomplis pour renforcer les services sur place, tant au niveau qualitatif que quantitatif, voire pour attirer à Luxembourg des activités communautaires nouvelles. En général, la politique de siège luxembourgeoise se base sur des critères tels que la visibilité internationale, le potentiel de consolidation, la capacité des différents services à fonctionner de manière autonome ainsi que d'éventuels effets d'entraînement économique. L'année 2006 a été notamment marquée par des discussions approfondies avec la Commission européenne sur la mise en œuvre des objectifs de l'Accord Kinnock-Polfer de 2003.

Assurer les meilleures conditions d'accueil et de vie possibles aux fonctionnaires européens pour garantir l'attractivité de notre siège constitue un autre enjeu constant. L'octroi d'un libre accès au marché de travail luxembourgeois des conjoints des agents statutaires des nouveaux Etats membres était ainsi une initiative importante menée à bout durant cette année.

Le caractère accueillant de notre politique de siège en tant que élément de marque du Luxembourg est aussi mis en exergue par les laborieuses discussions menées avec les institutions pour faire face à leur besoins croissants en infrastructures. Les élargissements successifs de l'UE constituent un défi énorme dans ce domaine que doit relever le Comité de Coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens, présidé par le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et réunissant des hauts fonctionnaires de diverses administrations.

Parmi les nombreux dossiers ayant marqué l'exercice écoulé du Comité, l'on peut notamment relever la conclusion d'une convention-cadre avec le Parlement européen portant sur une extension de l'immeuble du bâtiment Konrad Adenauer qui serait achevée vers 2011. Les discussions ont aussi été entamées pour la conclusion d'un accord-cadre pour l'agrandissement des locaux de la Cour des Comptes. Préfinancé par le biais d'une loi de garantie, le grand projet de la 4^{ème} extension de la Cour de Justice des Communautés

européennes a été suivi de très près. D'importants progrès ont été réalisés en vue de l'identification de solutions possibles pour l'hébergement des services de la Commission européenne dans un nouveau bâtiment-phare devant remplacer le bâtiment « Jean Monnet » vieillissant. Un accord global sur le programme de construction des 1^{re} et 2^e extensions du Centre de Conférence du Kirchberg a pu être trouvé avec le Secrétariat général du Conseil. Ce Centre de Conférences sera doté de deux grandes salles de réunion pour permettre la tenue de réunions parallèles des Conseils des Ministres d'une Union élargie dans les meilleures conditions à Luxembourg lors des mois d'avril, de juin et d'octobre. Enfin, une importance particulière a été attachée à faire avancer le projet de la deuxième Ecole européenne à Bertrange-Mamer. La mise à disposition d'une telle Ecole sous la responsabilité de l'Etat hôte permettra la scolarisation de plusieurs catégories d'élèves européens et internationaux, ce qui est une condition préalable aussi bien pour relever les défis d'un Etat siège d'institutions européennes que d'un Etat soucieux de disposer d'un environnement économique attractif pour l'établissement de cadres internationaux avec leurs familles.

Des contacts réguliers ont eu lieu durant l'exercice écoulé avec la NAMSA, dont le personnel ne cesse d'augmenter à tel point qu'il n'est pas exclu que des négociations sur une extension des bâtiments devraient bientôt être envisagées. Des échanges ont également porté sur la structure des salaires des agents de la NAMSA, de concert avec le Ministère de la Défense ainsi que le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative. C'est ce dernier Ministère qui est représenté au Comité de Coordination sur les Rémunérations (CCR) dont relève également cette Agence de l'OTAN.

Le caractère proactif de notre politique de siège, qui ne se limite pas forcément au seul cadre communautaire, a été particulièrement illustré en 2006 par les importantes énergies investies dans un nouveau dossier : les préparatifs pour une Conférence diplomatique internationale à Luxembourg pour l'adoption d'un Protocole ferroviaire à la Convention du Cap de 2001, dans le contexte de l'unification du droit international privé. L'adoption d'un nouvel instrument juridique international, qui serait dénommé le « Protocole de Luxembourg », devrait permettre un financement facilité du matériel ferroviaire roulant à l'échelle internationale, avec la mise en place d'un registre ferroviaire international. Le Grand-Duché dispose de bonnes chances pour se voir attribuer ce nouveau siège, ce qui serait susceptible d'avoir des répercussions économiques intéressantes.

2. L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE (UEBL)

i) Les sommets semestriels

La coopération étroite entre les deux partenaires privilégiés que sont la Belgique et le Luxembourg a continué en 2006. Un des aspects essentiels de cette coopération est celle qui s'est profondément développée dans le domaine consulaire depuis plus de quatre-vingt ans.

Aussi, le sommet du 19 juillet 2006 qui s'est tenu à Schengen avait-il fait de la coopération consulaire un thème central. L'assistance apportée par les postes diplomatiques et consulaires belges aux Luxembourgeois se trouvant à l'étranger et pouvant se retrouver dans une situation d'urgence, comme lors des événements au Liban en été 2006, en est un exemple. Moins dramatiques et nettement plus fréquents sont les consultations bilatérales entre les postes consulaires et les administrations centrales à Luxembourg et à Bruxelles sur la délivrance de visas, de pièces administratives ou de documents de légalisation.

Afin de rendre ce flux plus rapide et de permettre aux usagers d'entrer plus rapidement en possession des documents sollicités, les deux Gouvernements ont décidé de moderniser les voies de transmission entre les différents acteurs impliqués. Grâce à l'établissement d'un réseau informatique doté de lignes de communication sécurisées les délais de transmission et de traitement des diverses demandes pourront être significativement réduits. La mise en service de ces nouveaux moyens de communication est prévue pour l'hiver 2006-2007.

Lors de ce sommet de Schengen, les deux Gouvernements ont également analysé l'avenir de la coopération dans le cadre du Benelux et les grands dossiers européens du moment comme les élargissements futurs de l'Union européenne.

Les sujets traditionnels comme les liaisons ferroviaires entre les deux pays ont également été à l'honneur. Le sommet a salué la réouverture de certaines gares frontalières belges permettant d'accroître le trafic passager transfrontalier. La Belgique et le Luxembourg se sont engagés le 9 juin 2006 de concert avec la France et la Suisse à installer un système interopérable européen de contrôle-commande et de signalisation de sécurité des circulations ferroviaires sur le corridor de fret Antwerpen – Basel / Lyon qui a été sélectionné comme un axe prioritaire du réseau transeuropéen par la Commission européenne.

D'autres sujets de discussion furent le renforcement de la coopération bilatérales dans les domaines tels que la santé publique, la coopération policière et judiciaire ainsi que la gestion des crises. Le gouvernement luxembourgeois a profité pour soulever également la question de l'accès pour les étudiants luxembourgeois aux études supérieures en Belgique.

La seconde réunion des Gouvernements, à l'origine prévue pour décembre 2006, a dû être repoussée à janvier 2007 à cause d'un agenda politique chargé en fin d'année.

ii) Négociation d'accords de promotion et de protection des investissements

L'UEBL a continué à négocier des accords de promotion et de protection des investissements avec des pays tiers. Ainsi ont pu être signés en 2006 des accords avec le Bahreïn (11 juillet), le Botswana (7 juin), la Corée du Sud (14 novembre), l'Éthiopie (26 octobre) et le Mozambique (18 juin).

L'objectif de tels accords, outre l'encouragement des investissements, est d'offrir à l'investisseur les garanties d'une protection maximale, tels que la garantie d'un traitement juste et équitable de l'investissement, la clause de la nation la plus favorisée, l'obligation d'indemnisation dans le cas de mesures privatives de propriété, le libre transfert des revenus et la création d'un cadre juridique adéquat dans lequel pourront être réglés les différends relatifs aux investissements et aux divergences d'interprétation des accords signés.

Les accords que l'UEBL a conclus assurent que les entreprises belges et luxembourgeoises ne sont pas désavantagées face aux concurrents d'autres pays.

3. LA GRANDE RÉGION

Des Sommets de la Grande Région se tiennent tous les 18 mois depuis 1995, réunissant le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat, le Ministre-Président du Land de Sarre, le Ministre-Président de la Communauté Wallonie-Bruxelles, le Ministre-Président de la Région wallonne, le Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique, le Président du Conseil régional de Lorraine, le Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, le Président du Conseil général de la Moselle ainsi que le Préfet de la Région Lorraine.

Le 9^{ème} Sommet s'est déroulé le 1^{er} juin 2006 à Trèves, sur invitation du ministre-président rhénan-palatin, Kurt Beck. Le Sommet s'est déroulé sous le thème de « Nous dans la Grande Région! 11 millions d'Européens agissent ensemble », et a été conclu par une déclaration politique commune.

Dans celle-ci, les participants ont convenu, notamment, que 20% du budget alloué par les fonds communautaires pour la Grande Région seront au profit de projets communs, sur diverses activités pour renforcer la compétitivité de la région au sein de l'UE, sur la mise en réseau renforcée des établissements d'enseignement supérieur, des instituts de recherche et des instituts scientifiques de la Grande Région. Les partenaires se sont également félicités des progrès dans les préparatifs de « Luxembourg et Grande Région: capitale européenne de la culture 2007 ».

Pour les prochains 18 mois, la présidence de la Grande Région sera assurée conjointement par les régions belges.

4. LE BENELUX

La question de l'avenir du Benelux au-delà de 2010 occupe de plus en plus les réflexions dans

les capitales au fur et à mesure que la fin de la première période de 50 ans du Traité Benelux de 1958 approche.

Deux réunions informelles au niveau des responsables Benelux des trois ministères des affaires étrangères ont été organisées, afin d'échanger les positions respectives en préparation des négociations, ainsi que deux réunions au Secrétariat Benelux afin de lui permettre de présenter ses activités et ses vues sur l'avenir et alimenter les réflexions nationales.

Monsieur le Ministre délégué a eu l'occasion de s'entretenir le 26 avril 2006 avec la délégation luxembourgeoise au Parlement Benelux sur ces mêmes questions.

L'ensemble de ces réunions a montré qu'il est désormais acquis que le Traité sera reconduit moyennant une adaptation limitée aux réalités actuelles. Il reviendra à la Belgique, qui occupe la Présidence du Benelux au premier semestre 2007, de préparer le lancement formel des négociations.

Le 1^{er} juin 2006 a marqué les 10 ans du Mémorandum de Senningen sur lequel se fonde la concertation en matière de sécurité et de justice dans le cadre du Benelux. Les ministres compétents avaient dressé, à l'occasion de cet anniversaire, le bilan de la concertation Senningen et avaient dégagé les priorités des prochaines années dans les domaines de la coopération policière, de la gestion des catastrophes, de l'immigration et de la coopération judiciaire.

Par la même occasion, les ministres avaient procédé à la signature de deux arrangements administratifs : un accord sur les patrouilles policières mixtes dans les régions frontalières et un accord de collaboration, dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières.

C'est également au 1^{er} juin 2006 que le nouveau Traité Benelux en matière d'intervention policière transfrontalière est entré en vigueur. Grâce à la bonne collaboration entre les pays du Benelux, ce traité est déjà appliqué de manière provisoire depuis sa signature en juin 2004 et permis le déroulement d'un grand nombre d'activités opérationnelles, comme par exemple, l'édition d'un vade-mecum pour les postes de police transfrontaliers, l'organisation d'exercices communs, le prêt de matériel et la mise à disposition de moyens. Parallèlement une série d'actions communes ont été entreprises dans les régions frontalières notamment en matière de lutte contre le tourisme de la drogue et armes, les vols à la voiture bélier, les vols avec effraction, d'armes et le trafic des êtres humains.

L'initiative EuroControl Route continue de susciter de l'intérêt au-delà du Benelux. La réunion semestrielle du comité directeur ECR des 18 pays participants les 23 et 24 novembre 2006 à Varsovie a permis de fixer les dates des actions communes de contrôle pour 2007, tout

en prêtant une attention particulière aux thèmes des contrôles et à la coopération avec d'autres instances. La participation à l'ECR de la Roumanie et la Bulgarie est prévue dès leur adhésion à l'Union européenne en janvier 2007. D'autre part, la procédure d'adhésion de la Lituanie est lancée. Les contrôles conjoints ont été portés à 10 semaines d'action, alors que l'Union européenne impose un minimum de 6 contrôles routiers conjoints aux états membres. Des programmes d'échanges multilatéraux et bilatéraux se déroulent entre les pays participants, et auxquels participe le Luxembourg, en vue de promouvoir la formation aux contrôles routiers. ECR a également élaboré des recommandations concernant la classification des risques d'infractions aux règlements sociaux européens en matière de temps de conduite et de repos ainsi qu'en vue d'un appareillage standardisé pour les aspects répressifs. Ces recommandations ont été transmises à la Commission européenne en espérant qu'elles soient prises en compte dans les discussions européennes ultérieures.

La nouvelle Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle est entrée en vigueur le 1er septembre 2006 et remplace dorénavant les deux anciennes conventions relatives aux marques et aux dessins ou modèles. La nouvelle Organisation Benelux pour la Propriété intellectuelle remplace l'ancien Bureau des Marques et l'ancien Bureau des Dessins et Modèles.

Les Ministres de l'Energie des pays du BENELUX, de l'Allemagne et de la France ont décidé de donner la priorité dans la concertation future à (i) l'optimisation de la capacité d'interconnexion disponible et des mécanismes d'allocation; (ii) la sécurité d'approvisionnement et du développement d'interconnexions; et (iii) l'élimination des obstacles légaux à une coopération plus étroite.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale concernant les impôts indirects, les trois pays ont adopté une position commune concernant les cartes téléphoniques prépayées, et adopté une position commune au sujet des problèmes de non imposition à la TVA qui découlaient de divergences de vues entre les trois pays quant à la qualification à donner aux opérations de leasing transfrontalier de voitures.

Bien que n'étant pas mentionnée dans le traité Benelux, la coopération politique entre les trois partenaires du Benelux a donné une visibilité et un profil indéniables au Benelux sur la scène communautaire. Alors que la concertation Benelux avant les Conseils européens est une tradition, la présidence luxembourgeoise du Benelux du premier semestre 2006 a relancé les coordinations avant les Conseils (affaires générales et relations extérieures) et la réalisation de prises de position commune sur une série de questions importantes en discussion au sein de l'UE. Cette contribution n'est pas passée inaperçue, comme en témoigne l'appréciation d'autres Etats membres de l'UE pour les mémorandums Benelux sur l'énergie et la sécurité externe, le développement et la migration, ainsi que sur l'élargissement. Un mémorandum du Benelux sur le Développement et la Migration a été finalisé en mai 2006. Une version précédente avait été présentée par le Ministre belge en charge de la coopération lors du

Conseil (affaires générales et relations extérieures) d'avril 2006. Le mémorandum a constitué une contribution importante à la position commune de l'UE en préparation du Dialogue de Haut Niveau de l'ONU sur les migrations internationales en septembre 2006.

Les Ministres des Affaires Etrangères du Benelux et des pays de Višegrad se sont réunis à Bruxelles avant le Conseil européen de décembre. Une première réunion entre les Directeurs des affaires européennes et politiques des pays du Benelux et des pays baltes s'est tenue à Vilnius en juin 2006.

Comme de coutume, des concertations régulières et informelles, à divers niveaux, ont eu lieu entre les trois partenaires afin de coordonner les positions et si possible de les présenter en commun. En 2006, les pays du Benelux ont organisé ensemble, dans le cadre de la mission intégrée de l'UE pour l'Etat de Droit en Irak (EUJUST LEX), une formation couronnée de succès destinée à des fonctionnaires iraquiens de l'appareil judiciaire, du système pénitentiaire et de la police

La concertation Benelux annuelle sur les candidatures dans les divers organes, fonds et agences des Nations Unies (ONU) s'est poursuivie. Au cours du traditionnel petit-déjeuner de travail entre les trois Ministres des Affaires Etrangères du Benelux en marge de la semaine ministérielle de l'Assemblée Générale de l'ONU en septembre 2006, l'agenda de l'Assemblée Générale a fait l'objet d'un examen commun.

Les trois pays du Benelux ont présenté conjointement la candidature de l'université de Louvain comme coorganisateur, ensemble avec celle de Louvain-la-Neuve, de la conférence des 7 et 8 avril 2009 dans le cadre du processus de Bologne. Cette candidature a été retenue lors de la réunion du "Bologna Follow up group" le 12 octobre 2006 par 37 votes contre 27 votes à la candidature croate et 8 votes à la candidature slovaque. Outre l'organisation de la conférence, les trois pays devront également assurer le secrétariat du processus entre mai 2007 et mai 2009.

Le mandat du Secrétaire général du Benelux, M Ben Hennekam, est arrivé à expiration à la fin de l'année 2006, et le **Comité de Ministres du Benelux** a nommé Monsieur J.P.R.M. van Laarhoven comme successeur à partir du 1^{er} janvier 2007.

5. L'UNION EUROPÉENNE

A. Faits marquants au cours de l'année 2006

i) La question institutionnelle et la période de réflexion

En juin 2006, le Conseil européen a décidé de prolonger la période de réflexion décidée en

juin 2005 sous Présidence luxembourgeoise. A cette occasion, le Conseil a par ailleurs retenu une approche double en la matière. D'un côté, il s'est engagé à axer ses travaux sur l'obtention de résultats concrets et la mise en œuvre de projets à partir des traits existants. D'autre part s'est-il fixé un rendez-vous en juin 2007 en donnant un mandat à la future Présidence allemande du premier semestre 2007 de préparer un rapport sur l'état des lieux des débats institutionnels et d'explorer les évolutions futures en la matière.

Pour organiser activement la période de réflexion, le gouvernement luxembourgeois a lancé, dans le cadre de l'initiative « Europaforum », une série d'actions concrètes à partir de février 2006, visant d'un côté les écoles, abordant d'un autre côté des thèmes comme les frontières de l'Europe ou le modèle social européen.

ii) Politique énergétique pour l'Europe

Sur base d'un livre vert publié par la Commission européenne et intitulé « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitivité et durable », le Conseil européen en mars 2006 a pu avoir une première discussion d'orientation sur une future politique énergétique pour l'Europe. Ces discussions ont moins porté sur des objectifs précis et les moyens pour les mettre en œuvre, mais plutôt sur les principes et les contours généraux d'une telle politique. Les débats ont donc permis d'identifier trois critères de base que toute future politique énergétique pour l'Europe devrait respecter à l'avenir : la sécurité des approvisionnements, l'efficacité économique et le respect environnemental.

iii) Les nouvelles perspectives financières

Les perspectives financières sont l'instrument de l'UE qui permet un encadrement pluriannuel (sur sept ans) du budget communautaire. Le Conseil européen s'était accordé sur un cadre financier pluriannuel lors de sa réunion en décembre 2005. Dès lors s'agissait-il, sous Présidence autrichienne, de négocier un accord avec le Parlement européen conformément à la répartition des compétences. L'accord final a pu être trouvé après le vote du Parlement du 17 mai 2006 sur l'accord interinstitutionnel. La négociation avec le Parlement européen a apporté les changements majeurs suivants par rapport à l'accord qui avait été obtenu au sein du Conseil : une augmentation des financements destinés à la recherche, la formation tout au long de la vie, les réseaux transeuropéens, la compétitivité et l'innovation, l'introduction du principe d'un effort conjoint avec la BEI, dont les fonds serviront de catalyseurs pour les investisseurs publics et privés en R&D, ainsi que pour les réseaux transeuropéens et les petites et moyennes entreprises.

L'obtention de cet accord en temps utile était nécessaire pour que le travail législatif sur les programmes communautaires, qui s'est finalement effectué au cours de toute l'année 2006, ait pu être entamé dans des délais raisonnables, compte tenu du fait que ces programmes devront être opérationnels dès janvier 2007.

iv) La gouvernance économique en Europe

Le Conseil européen de juin 2006 était le premier rendez-vous après la réforme engagée de la Stratégie de Lisbonne sous Présidence luxembourgeoise. Cette réforme visait deux ambitions : le recentrage de la stratégie autour d'un nombre réduit d'objectifs à atteindre en 2010 et une meilleure appropriation de la stratégie par les acteurs économiques, politiques, sociaux concernés. La réunion de juin 2006 a permis de constater que la réforme était en train d'être mise en œuvre.

B. La politique d'élargissement

- Stratégie pour l'élargissement

L'UE a mené en 2006 un débat approfondi sur la poursuite du processus de l'élargissement de l'Union. Sur base des premières échanges de vues sur l'élargissement qui ont eu lieu lors des réunions informelles des ministres des affaires étrangères, le 11 mars à Salzbourg et les 27 et 28 mai 2006 à Klosterneuburg, le Conseil européen de juin 2006 a convenu de mener en décembre 2006 une discussion « sur tous les aspects d'élargissements ultérieurs, y compris la capacité de l'Union d'absorber de nouveaux membres et les nouveaux moyens d'améliorer la qualité du processus d'élargissement » et a mandaté la Commission européenne de préparer cette discussion en produisant un document stratégique sur l'élargissement, accompagné d'un rapport spécifique sur la capacité d'absorption de l'UE. Dans ce contexte, le Benelux avait élaboré en amont du Conseil européen de juin un papier de réflexion qui soulignait l'importance du respect de nos engagements et faisait des propositions pour améliorer, de façon générale, le processus d'adhésion. Le papier soulignait également l'importance de la capacité d'absorption de l'UE, non comme nouveau critère pour les pays candidats mais comme élément important dans nos réflexions internes.

La Commission a présenté le 8 novembre 2006 le document stratégique pour l'élargissement avec, en annexe, le rapport spécial sur la capacité d'absorption. Le document stratégique concerne les pays candidats (Croatie, Turquie et ARYM) et les pays candidats potentiels des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro et Kosovo). S'appuyant sur la stratégie existante de l'Union, il définit dans ses grandes lignes une approche permettant de tirer les enseignements du cinquième élargissement, de soutenir les pays concernés sur la voie de l'adhésion, de susciter l'appui du public à l'élargissement futur, de relever les défis de l'élargissement et d'assurer la capacité d'intégration de l'Union. La stratégie sur l'élargissement fut en large partie une version plus élaborée et mise à jour de la stratégie présentée en 2005 et reprenait les trois thèmes principaux – les 3 C (consolidation

des engagements ; conditionnalité ; communication avec le public). Le rapport sur la capacité d'absorption, pour sa part, reconnaissait cette capacité comme étant principalement un concept fonctionnel et non pas un aspect géographique. Il insiste sur l'idée de la consolidation du processus engagé et prône que le maintien de l'élan de l'intégration européenne va de pair avec une adaptation des institutions, des politiques communes et du budget. Pour la Commission, il semble évident que le traité de Nice a atteint ses limites et qu'un arrangement institutionnel devra, en principe, être trouvé avant le prochain élargissement.

Sur base de ce document, le Conseil européen de décembre a convenu que la stratégie pour l'élargissement, fondée sur la consolidation, la conditionnalité et la communication, conjuguée à la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux membres, constitue la base d'un consensus renouvelé sur l'élargissement. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont réaffirmé que l'UE respecte les engagements qu'elle a pris à l'égard des pays participant au processus d'élargissement tout en insistant sur la stricte conditionnalité à tous les stades des négociations. Les conclusions du Conseil européen confirment aussi que la conditionnalité et la réforme interne de l'UE sont des éléments complémentaires et essentiels pour assurer le soutien de l'opinion publique au processus. De plus, les conclusions reprennent les recommandations de la Commission portant sur une amélioration de la qualité du processus de l'élargissement. Ainsi, les questions sensibles, telles que les réformes dans les domaines administratif et judiciaire et la lutte contre la corruption, devront être abordées assez rapidement au cours du processus de négociations. Les conclusions réitèrent l'importance du principe des mérites propres et affirment que l'Union s'abstiendra de fixer d'éventuelles dates limites pour l'adhésion tant que les négociations ne seront pas sur le point d'aboutir.

- Bulgarie et Roumanie

Le traité d'adhésion de la Bulgarie et la Roumanie, signé en avril 2005 à Luxembourg, prévoyait la possibilité d'un report de l'adhésion des deux pays ou un des pays au 1^{er} janvier 2008 au cas où les deux pays, ou l'un des deux, présenterai(en)t des déficiences graves. Afin d'évaluer le besoin de recourir à cette clause de sauvegarde, la Commission européenne a publié en 2006 deux rapports sur le degré de préparation à l'adhésion des deux pays candidats. Le rapport de mai proposait de retenir le 1^{er} janvier 2007 comme date de l'adhésion à condition que les deux pays prennent des mesures décisives dans dix domaines énumérés (dont quatre pour la Roumanie, et six pour la Bulgarie). Les déficiences de la Bulgarie se situaient surtout dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, y inclus la lutte contre la corruption, dans les domaines agricole et phytosanitaire ainsi que dans le domaine de la gestion future des fonds structurels et de cohésion. Les lacunes de la Roumanie, surtout d'ordre technique, concernaient les domaines agricole et phytosanitaire, la gestion future des aides agricoles et l'informatisation de l'administration fiscale.

Le 26 septembre, la Commission a présenté une nouvelle évaluation de l'état de préparation de deux pays. Le rapport confirmait que la Bulgarie et la Roumanie étaient suffisamment préparées

pour satisfaire les critères politiques, économiques et d'alignement avec l'acquis communautaire pour le 1^{er} janvier 2007. Le rapport dressait un bilan positif de l'évolution depuis le mois de mai 2006, tout en soulignant le besoin de résultats tangibles dans différents secteurs, et, en particulier, dans les domaines de la réforme judiciaire, de la lutte contre la corruption, du blanchiment d'argent, de la lutte contre la criminalité organisée ou encore de la capacité administrative. A la lumière des conclusions du rapport, la Commission proposait toutefois la mise en place de mesures de surveillance concernant les domaines de la sécurité alimentaire, de la sécurité aérienne, des fonds agricoles européens, du pouvoir judiciaire et de la lutte contre la corruption.

Afin que la Bulgarie et la Roumanie puissent rejoindre l'UE le 1^{er} janvier 2007, tous les Etats membres ont dû ratifier le traité d'adhésion. Au Luxembourg, la Chambre des Députés a approuvé à l'unanimité le projet de loi portant approbation du traité d'adhésion en date du 29 juin 2006 et le Luxembourg a déposé son instrument de ratification le 10 octobre 2006. Avec la ratification par l'Allemagne le 24 novembre 2006 et le dépôt de son instrument de ratification le 20 décembre 2006, la procédure de ratification a été conclue en temps utile et la Bulgarie et la Roumanie ont finalement rejoint l'UE au 1^{er} janvier 2007.

- Pays candidats

Turquie et Croatie

Les négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie, lancées en octobre 2005, se sont poursuivies en 2006. La Commission européenne a continué le processus dit d'examen analytique par lequel elle procède à une comparaison détaillée entre la législation croate respectivement turque et la législation de l'UE afin de préparer les négociations proprement dites. Sur base des résultats de l'examen analytique, la Commission a recommandé l'ouverture des négociations d'adhésion de plusieurs chapitres de l'acquis communautaire avec la Croatie et avec la Turquie. Pour la Turquie, un seul chapitre, le chapitre « science et recherche », a été examiné en Conférence intergouvernementale le 12 juin 2006 et fermé provisoirement. Les négociations d'adhésion avec la Croatie ont progressé à un rythme plus élevé. A l'occasion de trois Conférences intergouvernementales, le 12 juin et les 6 et 21 décembre, l'UE a ouvert les négociations sur cinq chapitres dont deux ont été fermés provisoirement (science et recherche ; éducation et culture) et dont les trois autres pourront être fermés une fois que la Croatie remplit les critères de références y afférents (politique économique et monétaire ; politique d'entreprise et politique industrielle ; union douanière).

Le Conseil a approuvé en janvier respectivement en février les partenariats pour l'adhésion révisés avec la Turquie et la Croatie. L'adoption du partenariat pour l'adhésion avec la Croatie était précédée par une décision du Conseil de remplacer l'appellation « partenariat européen » par l'expression « partenariat pour l'adhésion » afin de l'aligner sur celle utilisée pour le partenariat avec la Turquie. Les partenariats révisés mettent à jour les précédents

partenariats avec la Turquie et la Croatie sur la base des résultats du rapport de suivi de novembre 2005 de la Commission sur ces pays et définissent également de nouvelles priorités d'action. Celles-ci sont adaptées aux besoins ainsi qu'à l'état spécifique de préparation des pays et seront mises à jour le cas échéant. Ces priorités portent notamment sur la capacité des pays à remplir les critères définis par le Conseil européen de Copenhague de 1993 et les conditions assignées par le processus d'intégration européenne. Les deux pays candidats devraient maintenant élaborer un plan avec un calendrier et des mesures spécifiques visant à mettre en œuvre les priorités du partenariat pour l'adhésion.

Le 8 novembre 2006, la Commission européenne a présenté d'ailleurs des nouveaux rapports de suivi portant sur les progrès réalisés par les deux pays reprenant les progrès réalisés par les pays sur leur voie vers l'adhésion et épinglant les lacunes qui existent encore.

Sur base des résultats du rapport de suivi sur la Turquie et donnant suite à la déclaration du Conseil du 21 septembre 2005, la Commission a publié le 29 novembre 2006 une communication sur les négociations d'adhésion avec la Turquie. Cette communication concluait que la Turquie n'a pas pleinement mis en œuvre le protocole additionnel à l'accord d'Ankara et que des restrictions à la libre circulation des marchandises, y compris des restrictions aux transports, sont encore appliquées. La communication recommande en particulier, dans ces circonstances, que la Conférence intergouvernementale sur l'adhésion établie avec la Turquie n'ouvre pas de négociations sur huit chapitres (libre circulation des marchandises ; droit d'établissement et libre prestation des services ; services financiers ; agriculture et développement rural ; pêche ; politique des transports ; union douanière ; relations extérieures) et qu'aucun chapitre ne soit provisoirement clos jusqu'à ce que la Commission ait confirmé que la Turquie a pleinement mis en œuvre ses engagements relatifs au protocole additionnel. Les recommandations de la Commission furent endossées par le CAGRE du 11 décembre. Les ministres ont retenu que la Commission continuerait à surveiller la mise en œuvre de l'Union douanière et ont confirmé la poursuite des négociations techniques sur base du cadre de négociation pour les chapitres non suspendus.

Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)

Le Conseil européen de décembre 2005 avait octroyé à l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) le statut de pays candidat. Il avait précisé que les négociations d'adhésion s'ouvriraient dès lors qu'un niveau suffisant de conformité avec les critères d'adhésion aura été atteint. Le sujet d'une ouverture des négociations d'adhésion n'a toutefois pas été abordé en 2006.

Notons encore que le Conseil de l'UE du 20 février a prorogé et modifié le mandat du représentant spécial de l'Union européenne en ARYM.

- Pays candidats potentiels

Sujets horizontaux

En 2006, la politique de l'UE envers les Balkans occidentaux s'est inscrite dans la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda de Thessalonique, adopté par le Sommet UE-Balkans occidentaux de Thessalonique du 21 juin 2003. Il convient de rappeler que le processus de stabilisation et d'association (PSA) demeure le cadre global de la politique de l'UE envers les pays des Balkans occidentaux jusqu'à leur adhésion. Bien que la Croatie et l'ARYM aient le statut de pays candidats, elles continuent à faire partie du PSA.

Les Conseils européens de juin et de décembre ont confirmé la perspective d'adhésion des pays des Balkans occidentaux tout en réaffirmant que la progression de chaque pays sur la voie de l'Union européenne continuera à dépendre de la manière dont chacun respectera les conditions et les exigences fixées dans les critères de Copenhague et dans le processus de stabilisation et d'association, y compris une coopération pleine et entière avec le TPIY et la poursuite de relations de bon voisinage. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont précisé en décembre que les résultats satisfaisants obtenus par un pays dans la mise en œuvre des obligations qui lui incombent en vertu des accords de stabilisation et d'association, y compris les dispositions ayant trait au commerce, constitueront un élément essentiel sur lequel l'UE se fondera pour examiner une éventuelle demande d'adhésion.

Le 30 janvier, le Conseil de l'UE a adopté les partenariats européens pour les pays candidats potentiels et l'ARYM. Les partenariats ont été actualisés afin de tenir compte des résultats de rapports de suivi la Commission sur les pays des Balkans occidentaux de novembre 2005.

Le 8 novembre, ensemble avec la stratégie pour l'élargissement et les rapports de suivi pour les pays candidats, la Commission européenne a présenté de nouveaux rapports de suivi portant sur les progrès des pays candidats potentiels sur leur voie vers l'intégration européenne.

Le 27 janvier, la Commission a présenté une communication intitulée «Les Balkans occidentaux sur la voie de l'Union européenne: renforcer la stabilité et la prospérité» qui entend faire le point sur l'évolution de la situation depuis le sommet de Thessalonique. La Commission affirme que l'UE respecte ou est en bonne voie de respecter les engagements pris dans l'Agenda de Thessalonique mais constate toutefois que des efforts supplémentaires sont nécessaires dans un certain nombre de domaines. Elle propose des mesures concrètes afin de combler ces lacunes, notamment dans des domaines important tels que la facilitation du régime visas, le cumul diagonal de l'origine et la coopération régionale. La communication a été approuvée par les ministres des affaires étrangères de l'UE et des pays des Balkans occidentaux à Salzbourg le 11 mars 2006.

Donnant suite aux discussions de mars 2006 à Salzbourg, le Conseil a approuvé le 13

novembre les mandats de négociations pour la négociation d'accords visant à faciliter la délivrance de visas et d'accords de réadmission avec la Bosnie-Herzégovine, l'ARYM, le Monténégro et la Serbie. Dans le même temps, le Conseil a adopté un mandat pour la négociation d'un accord visant à faciliter la délivrance de visas avec l'Albanie, celle-ci ayant déjà conclu un accord de réadmission avec la Communauté européenne (qui est entré en vigueur depuis le 1^{er} mai 2006). Les négociations ont officiellement été lancées le 30 novembre avec l'ensemble des pays concernés.

En outre, avec l'appui de l'UE, les pays des Balkans ont réalisé en 2006 des progrès non négligeables sur un nombre de sujets de coopération régionale tels que la zone régionale de libre échange (CEFTA, dont l'accord fut signé en décembre), la communauté énergétique de l'Europe du Sud-est, ou encore la participation dans l'espace aérien commun. Le projet d'une école régionale d'administration publique, dont l'objectif sera de développer la capacité administrative dans la région, a finalement pu être mis sur les rails.

Albanie

L'Albanie a franchi en 2006 une étape importante sur sa voie vers l'intégration européenne en signant le 12 juin l'accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'UE. L'accord intermédiaire qui couvre les aspects commerciaux et communautaires de l'ASA entre l'Albanie et la Communauté européenne dans l'attente de la ratification de ce dernier, a été également signé le 12 juin et, après son approbation par le Parlement européen et l'Albanie, il est entré en vigueur le 1^{er} décembre.

Une fois que le processus de ratification sera conclu, l'Albanie sera le troisième pays des Balkans occidentaux, après la Croatie et l'ARYM, à contractualiser ses relations avec l'UE dans le cadre du processus de stabilisation et d'association. La mise en œuvre de l'ASA (de même que la mise en œuvre anticipée des dispositions commerciales) permettra à l'Albanie de faire preuve de sa détermination et de sa capacité de se rapprocher de l'UE. En vertu de la feuille de route pour les Balkans occidentaux dressée par la Commission européenne dans le document de stratégie pour l'élargissement de novembre 2005, la mise en œuvre proprement dite de l'accord permettra à l'UE d'apprécier si un pays est prêt à passer aux étapes suivantes du processus d'intégration européenne (au statut de candidat et, ensuite, aux négociations d'adhésion).

L'Albanie devra donc poursuivre le processus des réformes afin d'assurer la mise en œuvre exacte de l'accord. Ainsi, tout en soulignant les progrès de l'Albanie en matière de lutte contre la corruption et le crime organisé, le Conseil de l'UE du 12 juin 2006 a appelé l'Albanie à consolider l'Etat de droit et à renforcer la liberté d'expression, le respect des droits de propriété, les capacités administratives, le respect des droits des minorités ainsi que le respect des normes internationales notamment lors des prochaines élections municipales. Le rapport de suivi régulier de novembre 2006 réitère d'ailleurs cet appel.

Bosnie et Herzégovine

Suite à sa nomination par le Conseil de l'UE du 30 janvier, M. Christian Schwarz-Schilling a pris au début de l'année 2006 la relève du Haut Représentant/RSUE sortant, M. Paddy Ashdown. L'UE a renforcé sa présence en Bosnie en préparation d'une éventuelle transition, en 2007, du Bureau du Haut Représentant vers un RSUE et un transfert d'une certaine responsabilité politique vers les autorités bosniaques.

Malgré un ralentissement du processus de réformes en Bosnie-Herzégovine, les négociations techniques sur l'accord de stabilisation et d'association (ASA), qui avaient commencé le 25 novembre 2005, ont bien progressé au cours de l'année 2006. Il demeure que la conclusion des négociations sur l'ASA sera subordonnée à des progrès suffisants dans les domaines clés indiqués par l'Union européenne, notamment en matière de réforme de la police.

Monténégro

Après le référendum de mai sur l'avenir de l'union étatique avec la Serbie et la proclamation de l'indépendance qui l'a suivi le 3 juin, l'UE a reconnu le Monténégro comme Etat indépendant le 12 juin 2006.

Afin de tenir compte de l'indépendance du pays, le Conseil de l'UE du 24 juillet a adopté un mandat permettant à la Commission de négocier l'accord de stabilisation et d'association (ASA) avec le Monténégro en s'inspirant des résultats obtenus précédemment, lors des négociations avec la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro. Les négociations ont débuté le 26 septembre.

De même, la Commission a présenté en novembre une nouvelle proposition de partenariat européen actualisé pour le seul Monténégro. Cette proposition repose sur les parties du partenariat européen pour la Serbie-et-Monténégro (Kosovo compris) consacrées au Monténégro, qui ont été réactualisées grâce à l'ajout de priorités relatives aux nouvelles compétences du Monténégro et aux défis devant lesquels sa qualité d'Etat indépendant le place.

Serbie

Le 3 mai 2006, la Commission européenne a décidé de suspendre les négociations sur l'accord de stabilisation et d'association (ASA) avec la Serbie-et-Monténégro pour cause de non-coopération de la Serbie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) suite à un avis négatif de la part du procureur du TPIY, Mme Carla del Ponte. Les négociations, ouvertes en octobre 2005, avaient jusqu'alors bien progressé. Les travaux préparatoires pour la reprise éventuelle des négociations ont toutefois continué et l'UE s'est

engagée dans un dialogue politique informel avec la Serbie afin de l'encourager à poursuivre sur la voie des réformes internes.

Le Conseil européen de décembre a réaffirmé qu'il continuerait à soutenir la Serbie dans son cheminement européen et a encouragé les autorités serbes à accélérer leurs efforts en vue de satisfaire aux conditions nécessaires, dont notamment une coopération pleine et entière avec le TPIY.

Kosovo

Conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies de juin 1999, la province du Kosovo se trouve toujours sous administration internationale de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Néanmoins, le Kosovo est couvert par les divers éléments de base du PSA (préférences commerciales, assistance communautaire et dialogue sur les réformes).

Dans le contexte des discussions sur le statut final du Kosovo, les relations de l'UE avec la province se sont intensifiées au cours de l'année. Une équipe de planification de l'opération de gestion de crise de l'UE en matière de police et d'état de droit de l'UE (EPUE Kosovo) a été mise en place en avril 2006 et un groupe de coordination, composé de représentants des organismes internationaux sur place (MINUK, OSCE, OTAN, EUPT), travaille pour assurer la cohérence entre les efforts de préparation respectifs pour la situation post-statut.

L'UE a également adopté en novembre une décision permettant à la Commission de débloquer une assistance sous forme d'un don de € 50 millions. Cette assistance vise à appuyer la mise en place d'un cadre économique et budgétaire sain, de contribuer au maintien et au renforcement des fonctions administratives essentielles et de répondre aux besoins d'investissements publics.

- Programmes et instruments d'assistance communautaires

En 2006, l'UE a poursuivi et finalisé les discussions sur la refonte des instruments de l'action extérieure de l'UE, initiée en 2004.

Le règlement du Conseil instaurant le nouvel instrument de préadhésion (IAP) a été adopté le 17 juillet 2006 et les discussions sur les modalités de sa mise ont presque été bouclées en 2006. IAP remplacera les instruments financiers actuels : PHARE, ISPA et SAPARD en faveur des pays adhérents, le programme CARDS en faveur des pays des Balkans occidentaux et l'instrument de préadhésion en faveur de la Turquie. IAP couvrira à la fois les pays candidats (ARYM, Croatie, Turquie) et les pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, y compris le Kosovo selon la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies). L'enveloppe IPA est de 11,468 milliards d'euro pour la période

2007-2013 et a pour objectif primaire, outre les projets mêmes, de préparer les pays en question (et principalement ceux possédant le statut de candidat) à pouvoir gérer les fonds provenant de l'UE de manière efficace (et décentralisée).

Le 24 octobre 2006, le Conseil a adopté le règlement instaurant le nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) qui remplacera les programmes TACIS et MEDA à partir de 2007 et qui s'adressera à tous les pays couverts par la politique européenne de voisinage ainsi qu'à la Russie.

C. Coopération économique, technique, administrative et humanitaire

Le Ministère a disposé en 2006 d'une ligne budgétaire dotée de 3 millions d'euro permettant d'octroyer une assistance technique et humanitaire. Si la couverture géographique a été limitée dans le passé aux pays de l'Europe centrale et orientale, de l'Europe du Sud-est et de la CEI, la levée de cette restriction depuis 2006 a considérablement augmenté la flexibilité de la gestion des fonds disponibles. Souhaitant toutefois assurer une approche cohérente et continue de son aide, le Ministère a continué en 2006 à concentrer ses activités sur les pays de l'Europe du Sud-est et de la CEI.

Ainsi, le Ministère a financé un certain nombre de programmes de formation dans le cadre de la transposition de l'acquis communautaire et le rapprochement aux standards européens en matière d'administration et de réformes de la fonction publique par les pays bénéficiaires. Ces programmes d'assistance technique visent particulièrement les pays qui adhèrent à l'Union européenne et les pays de l'Europe du Sud-est, qui, depuis le Conseil européen de Thessalonique de juin 2003, ont clairement reçu vocation à intégrer l'Union européenne. Ainsi, la politique du Ministère traduit clairement la volonté de soutenir la vocation européenne de ces pays et de les aider dans leur processus d'intégration à l'Union européenne. En même temps, le Ministère a mis un accent particulier sur la formation dans les domaines bancaires et financiers en faveur notamment des pays de la CEI disposant d'un secteur bancaire en éclosion.

Ainsi, à côté de projets ponctuels à caractère humanitaire tel le financement d'orphelinats et de centres pour enfants malades, le Ministère soutient principalement des projets qui accompagnent les pays bénéficiaires dans leur processus de réformes administratives, tout en soutenant même temps le développement économique. En collaboration avec l'Agence de Transfert des Technologies Financières (ATTF) et l'antenne luxembourgeoise de l'Institut européen d'administration publique (IEAP), spécialisée en matière de droit européen, le Luxembourg a pu offrir un large éventail de programmes d'assistance et de formation en fonction des besoins signalés par ces pays et de leurs perspectives d'adhésion à moyen et à long terme. La bonne exécution de ces programmes permet d'accroître la visibilité au Luxembourg dans les futurs membres de l'Union européenne.

Si l'action du gouvernement luxembourgeois se concentre prioritairement sur les pays d'Europe du Sud-Est, la coopération technique et humanitaire s'étend cependant aussi aux pays issus de l'Union Soviétique. A côté de projets de mise à disposition d'équipement médical et d'aide aux victimes de Tchernobyl, une grande importance est accordée aux projets d'assistance technique dans le domaine de la démocratisation et de l'environnement.

D. Transposition des directives communautaires

Les résultats du Luxembourg aux derniers tableaux d'affichage restent très insatisfaisants. Le Luxembourg était un des rares – et souvent le seul - Etats membres dont le déficit de transposition s'est régulièrement creusé.

	31/12/01	31/12/02	31/12/03	31/12/04	31/12/05	31/12/06	Variation 31/12/06 p/r 31/12/05
Directives en retard de transposition	33	42	56	76	79	47	-32
Dont directives « marché intérieur » en retard de transposition	25	36	43	63	68	39	-29
Nouvelles directives parues au JO durant la période écoulée	87	106	123	118	91	142	51
Directives transposées durant la période écoulée	82	90	96	113	98	182	84
Directives restant à transposer	129	145	173	178	172	133	-39

Conscient que l'évolution tout à fait négative de ces dernières années risquait, à terme, de nuire sérieusement à l'image et à la crédibilité du Luxembourg, et compte tenu du risque accru et réel de sanctions pécuniaires élevées, le gouvernement a pris plusieurs initiatives pour remédier à cette situation. Ainsi, Monsieur le Premier Ministre a mandaté, le 10 juillet 2006, Monsieur le Ministre délégué de veiller à la mise en place d'une méthode de travail harmonisée visant à assurer un suivi cohérent et rigoureux des dossiers comportant transposition des actes européens. M le Premier Ministre a également souhaité qu'un rapport semestriel soit adressé à la Chambre des députés sur l'état de transposition des directives.

L'effet combiné de ces mesures a déjà permis de réduire le déficit en matière de transposition des directives « marché intérieur » de 4,4% fin 2005 à 2,6% fin 2006. Selon les dernières statistiques publiées par la Commission européenne en février 2007, le Luxembourg se retrouvait à la 23^{ième} place parmi les 25 Etats membres.

Le défi pour le court et moyen terme sera non seulement de stabiliser ces résultats, mais de poursuivre les efforts afin d'atteindre les objectifs fixés au niveau européen. Toutefois, ainsi

qu'il sera expliqué dans le rapport séparé, la réalisation de ces objectifs est loin d'être garantie.

E. La Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)

En 2006, la Commission européenne a introduit vingt-huit nouveaux recours en manquement contre le Luxembourg pour mauvaise application du droit communautaire ou pour non transposition de directives dans les délais prescrits, soit dix de plus qu'en 2005. Parmi ces vingt-huit recours figurait un recours au titre de l'article 228 CE, donc avec demande de sanctions pécuniaires.

Pendant l'année 2006, trente-huit affaires intéressant le Luxembourg ont pu être réglées. Dans dix-neuf cas, soit trois de plus qu'en 2005, la Cour a constaté le manquement du Luxembourg à ses obligations. Dans quatorze cas, soit onze de plus qu'en 2005, la Commission s'est désistée de son recours en cours d'instance. Cinq autres affaires concernaient des questions préjudicielles intéressant directement le Luxembourg.

En 2006, le Luxembourg a présenté des observations dans le cadre de deux affaires préjudicielles.

F. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)

Opérations de gestion de crises

Opérations civiles

Sur le plan des opérations de gestion civile de crises, l'année 2006 a été très fructueuse pour l'UE. Lancées en 2005, les missions dans les Territoires palestiniens (Mission de surveillance de la frontière entre Gaza et l'Égypte EUBAM Rafah), en République Démocratique du Congo (Mission d'assistance policière EUPOL Kinshasa), sur la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine (Mission de surveillance de la frontière EUBAM Moldova/Ukraine), et en faveur de l'Irak (Mission intégrée d'État de droit EUJUST Lex) ont toutes été prolongées jusqu'en 2007 alors qu'une deuxième mission dans les Territoires palestiniens, la Mission d'assistance policière EUPOL COPPS est devenue opérationnelle le 1^{er} janvier 2006. Le Comité politique et de sécurité de l'UE (COPS) a continué d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la Mission de police MPUE en Bosnie-Herzégovine. Au Darfour, l'UE continue à fournir une assistance à la Mission AMIS de l'Union africaine, qui comporte un volet militaire (fourniture d'équipements et de moyens, aide à la planification, assistance technique à tous les niveaux de commandement d'AMIS, observateurs militaires) et un volet civil (assistance policière).

La Mission dans la province indonésienne d'Aceh (Mission de surveillance en Aceh) s'est

terminée le 15 décembre 2006, suite aux élections locales en Aceh le 11 décembre 2006. L'équipe consultative de l'UE chargée des questions de police dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (EUPAT) a également mis fin à ses activités, comme prévu, le 14 juin 2006. Le suivi de la Mission d'Etat de droit en Géorgie (EUJUST THEMIS) a officiellement pris fin le 28 février 2006.

En avril, le Conseil a mis en place une équipe de planification de l'UE dans la perspective de l'opération de gestion de crises que l'UE pourrait mener au Kosovo dans le domaine de l'Etat de droit et dans d'autres domaines qui pourraient être définis par le Conseil dans le contexte du processus de détermination du statut futur du Kosovo. Le mandat de l'équipe de planification a été prolongé jusqu'en avril 2007 par la suite. Enfin, en décembre 2006, le Conseil a souligné qu'il importe de renforcer le rôle de l'UE dans le domaine de l'Etat de droit en Afghanistan, domaine dans lequel l'UE étudie la possibilité de mener une Mission civile PESD.

Le COPS et le Comité chargé des aspects civils de la gestion de crises (CIVCOM) ont été les organes de l'UE qui ont assuré la mise en place et la gestion de ces missions. Le Luxembourg a contribué aux travaux de préparation en amont des missions et y participe moyennant des contributions en ressources humaines ou financières. Le Luxembourg a ainsi pris part à la Mission MPUE en Bosnie-Herzégovine par le détachement de deux officiers de police. Dans le cas de la Mission EUBAM Rafah dans la Bande de Gaza, la Police grand-ducale a détaché un officier du cadre supérieur qui a pu assumer la fonction de chef des opérations de cette mission.

Opérations à caractère militaire

Répondant à une demande des Nations Unies, l'UE a décidé, en juin, de lancer l'opération EUFOR RD Congo pour soutenir la Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo pendant le processus électoral. Le Luxembourg a détaché un officier auprès de l'état-major de la force à Kinshasa et un sous-officier auprès de l'état-major de l'opération à Potsdam. L'opération, qui s'est achevée comme prévu le 30 novembre 2006, peut être considérée comme un succès, ayant permis d'assurer le calme et la poursuite du processus électoral.

En août 2006, l'UE a coordonné les contributions militaires de ses Etats membres pour le renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Il ne s'agissait pas de mettre en place une opération PESD, mais de rassembler un paquet de forces suffisant pour renforcer rapidement la FINUL, suite à l'adoption de la résolution 1701 et ainsi préserver le cessez-le feu fragile à la frontière entre Israël et le Liban. Les Ministères des Affaires étrangères ont annoncé leurs contributions lors d'une réunion extraordinaire tenue le 25 août à Bruxelles, en présence du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan. Le Luxembourg a décidé de participer à la force avec un officier et un sous-officier intégrés dans le contingent belge basé à Tibnine, au Sud-Liban.

En décembre 2006, l'UE a noté que la situation de la Bosnie-Herzégovine en matière de sécurité a suffisamment évolué pour permettre une transition (de 6000 à 2500 militaires) en ce qui concerne l'opération ALTHEA, sous réserve d'une décision définitive devant être prise avant la fin de février 2007. Le Luxembourg continue de participer à l'opération avec un sous-officier affecté à l'état-major à Sarajevo.

Lancée en 2005, la Mission d'assistance et de conseil en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo, EUSEC RD Congo, s'est poursuivie en 2006. Elle vise à aider à réformer en profondeur l'armée congolaise, qui s'appuiera dorénavant sur des brigades intégrées, résultant du processus de « brassage » des anciens soldats réguliers et des anciens combattants des factions et milices belligérantes. Depuis janvier 2006, la Mission comprend également un projet d'assistance technique visant à améliorer la chaîne de paiement des salaires au sein de l'armée congolaise. Le Luxembourg y est représenté depuis avril 2006 avec un sous-officier basé à Kinshasa, qui s'occupe du soutien logistique de la Mission.

L'UE a également continué à mettre en œuvre son action de soutien civilo-militaire à la Mission de l'Union africaine au Soudan/Darfour (AMIS). Le Luxembourg a apporté une contribution financière volontaire à l'Union africaine dans ce contexte.

Développement des capacités

Capacités civiles

L'événement principal dans ce domaine a été la conférence ministérielle d'amélioration des capacités civiles 2006 (CCIC) qui s'est tenue en marge du Conseil Affaires générales et Relations extérieures le 13 novembre 2006. La demande de missions civiles dans le cadre de la PESD continuant à augmenter, le Conseil a attaché une grande importance aux efforts continus déployés dans le cadre de l'Objectif global civil pour 2008 afin de renforcer et d'actualiser les capacités civiles de l'UE dans le domaine de la gestion des crises.

Capacités militaires

Le développement des capacités militaires de l'UE a respecté les échéances prévues par l'Objectif global 2010. En 2006, sous Présidence finlandaise de l'UE, le Comité militaire a finalisé le Catalogue des forces, qui présente les forces et les capacités fournies par les Etats membres par rapport aux capacités requises telles qu'elles sont définies dans le Catalogue des besoins 2005.

Pendant l'année 2006, les travaux se sont poursuivis pour préparer les infrastructures et installer les équipements nécessaires au fonctionnement du Centre d'opérations de l'UE, qui

sera capable de planifier et de conduire des opérations autonomes de l'UE.

La conférence de coordination des groupements tactiques du 27 octobre 2006 a confirmé que les offres des Etats membres sont suffisantes pour que les groupements tactiques soient pleinement opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2007. A partir de cette date, l'UE sera en mesure d'entreprendre deux opérations de réaction rapide mettant en œuvre des forces de la taille d'un groupement tactique (1500 soldats). Cela inclut la capacité de lancer deux opérations de ce type presque simultanément. Le Luxembourg a confirmé son engagement dans un groupement tactique au second semestre 2008 aux côtés de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Espagne.

L'Agence européenne de défense (AED) a continué à soutenir le Conseil et les Etats membres dans leurs efforts pour développer les capacités militaires européennes.

Evolutions conceptuelles et institutionnelles de la PESD

En 2006, les Présidences autrichienne et finlandaise du Conseil de l'UE se sont efforcées d'améliorer la coordination civilo-militaire, dans la conduite des opérations PESD et en matière d'échange d'informations et de partage de renseignements. Les deux Présidences ont également prises des initiatives coordonnées afin de mieux intégrer les aspects « égalité entre les hommes et les femmes » et les droits de l'homme dans toutes les activités de gestion de crises.

Au second semestre 2006, une réflexion s'est engagée sur la contribution que l'UE pourrait faire aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). Un concept global pour le soutien de l'UE aux processus DDR a ainsi été approuvé en fin d'année.

En décembre 2006, les actions communes concernant le Centre satellitaire de l'UE (SATCEN) à Torrejón en Espagne et l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE (IES) à Paris ont été modifiées par le Conseil des ministres de l'UE.

Le Collège européen de sécurité et de défense a clôturé avec succès sa première année académique et entamé sa deuxième année de cours depuis son institution par l'action commune du 18 juillet 2005. Comme l'année précédente, le Luxembourg a soutenu le cours de haut niveau dans le domaine de la PESD organisé par le Collège.

Coopération avec les organisations internationales et les pays tiers

Sous la conduite du COPS, l'UE a poursuivi sa coopération en matière de gestion de crises avec un certain nombre d'organisations internationales, en particulier l'OTAN, l'ONU, l'Union africaine et l'OSCE.

G. Non-prolifération et désarmement

La non-prolifération des armes de destruction massive

En matière de non-prolifération des armes de destruction massive et de désarmement, l'approche du Luxembourg est multilatérale et vise au renforcement des régimes et des organisations internationales existants.

L'Union européenne s'est dotée au mois de décembre 2003 d'une stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive dont l'objectif est la mise en œuvre effective des traités, leur universalisation et le renforcement des organisations internationales.

Le Luxembourg soutient également les travaux des groupes de contrôle à l'exportation, qui visent à empêcher que certains Etats ou des acteurs non-étatiques ne parviennent à obtenir des armes de destruction massive et leurs moyens de délivrance. Le Luxembourg soutient de même des initiatives de coopération interétatiques qui poursuivent cet objectif, comme par exemple l'Initiative de Sécurité contre la Prolifération.

Après l'échec de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire en 2005, l'année 2006 aurait été idéale pour faire le point en matière de non-prolifération nucléaire et débloquer certains dossiers avant le prochain cycle d'examen du TNP, qui débute en 2007. Malheureusement l'actualité fut dominée par plusieurs dossiers qui pèsent sur le régime global de non-prolifération nucléaire, tels que les dossiers iranien et nord-coréen. La perspective d'une coopération nucléaire civile entre les Etats-Unis et l'Inde a de même occupé le Groupe des Fournisseurs nucléaires (NSG) en 2006.

Enfin, les questions de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des Essais nucléaires (TICE/CTBT) et de la négociation d'un Traité interdisant la fabrication de combustible nucléaire de qualité militaire (*Fissile Material Cut-Off Treaty –FMCT*) n'ont pas connu d'avancées notables. La mise en place de garanties multilatérales d'accès au combustible nucléaire à des fins civiles a fait l'objet d'une réunion spéciale dans le cadre de la Conférence générale de l'AIEA en 2006. De telles garanties permettraient aux Etats de développer des filières électronucléaires sans toutefois avoir besoin de développer eux-mêmes des capacités de fabrication de combustible nucléaire.

Désarmement

Les bombes à sous-munitions

L'utilisation massive de bombes à sous-munitions (BASM) par l'armée israélienne dans les dernières heures du conflit libanais de l'été 2006 a alarmé une grande partie de la communauté internationale. Au Luxembourg, le Conseil de Gouvernement du 6 octobre 2006

a décidé de charger le Ministre des Affaires étrangères d'élaborer une loi interdisant ce type de bombes. Une motion de la Chambre des députés, en date du 12 octobre 2006, a invité le Gouvernement à se joindre aux initiatives internationales visant une interdiction générale des BASM et à procéder à l'élaboration d'un projet de loi visant l'interdiction de la fabrication, de la vente, du stockage et de l'utilisation des BASM ainsi que de la destruction des stocks éventuels.

Le Luxembourg a participé à la Conférence d'examen du Traité sur certaines armes conventionnelles (CCW), qui s'est déroulé à Genève au mois d'octobre 2006, où de nombreux Etats ont demandé à ce que des mesures soient prises en matière d'utilisation de bombes à sous-munitions. Le Luxembourg y a soutenu une initiative autrichienne en vue de l'adoption d'un mandat permettant de négocier, dans le cadre de la CCW, un instrument international juridiquement contraignant permettant de réglementer les aspects humanitaires de l'utilisation des BASM. Cette proposition de mandat n'a malheureusement pas recueilli l'accord de tous les Etats parties, ce qui a conduit de nombreux Etats, dont le Luxembourg, à soutenir une initiative suédoise appelant à un accord international réglementant l'utilisation des BASM.

Les armes classiques et les armes légères et de petit calibre

Au mois de décembre 2006, l'Assemblée générale de l'ONU s'est exprimée en faveur du principe d'un Traité établissant des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques. Les vues des Etats membres de l'ONU sont désormais sollicitées concernant la faisabilité, le champ d'application et les grandes lignes d'un tel Traité, un groupe d'experts gouvernementaux devant commencer à examiner ces questions à partir de 2008.

Du 26 juin au 7 juillet 2006 s'est tenue à New York la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action de l'ONU en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Malheureusement les Etats membres n'ont pas été en mesure de s'entendre sur un renforcement du Programme d'action.

Les armes biologiques

En 2006 s'est tenue la sixième Conférence d'Examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Les Etats parties à la Convention se sont entendus quant à la pérennisation du programme de travail intersessions établi à titre provisoire en 2002, sur une action en faveur de l'universalisation de la Convention, sur des mesures techniques pour favoriser l'échange d'informations des Etats parties et sur un comité de soutien à la mise en œuvre de la Convention.

Contrôles à l'exportation et régimes de non-prolifération

Exportation d'armes

Le 8ème rapport annuel sur le fonctionnement du Code de conduite de l'UE en matière d'armements fait état d'environ 31 500 licences délivrées dans l'Union européenne, pour un montant de plus de 26 milliards d'euros, les réalisations (exportations effectives) étant de presque 9 milliards. Les Etats membres ont notifié 355 refus et ont eu 133 consultations entre eux au sujet de ces notifications. Le Luxembourg a délivré 18 licences (armes de chasse et de tir sportif, munitions) durant cette période.

Commencé en 2004, le processus de réforme du Code de conduite a été finalisé au niveau technique en 2005, mais le nouveau Code n'a pas encore été adopté. En 2006, le groupe de travail a entamé l'élaboration de « bonnes pratiques » pour l'interprétation des critères du Code de conduite afin d'assurer une certaine harmonisation lors de l'évaluation des demandes d'exportation. Ces bonnes pratiques seront intégrées dans le « Guide de l'utilisateur ».

La liste commune des équipements militaires (« ML ») a été actualisée et publiée en mars 2006 au Journal Officiel des CE.

Embargos et mesures de sanctions

En 2006, différentes mesures d'embargo ou de sanctions ont été prises ou renouvelées par l'UE :

- les listes des personnes ou entités liées à Bin Laden, au réseau Al-Qaida et aux Talibans (mesures restrictives spécifiques) ont été renouvelées ou mises à jour plusieurs fois au cours de l'année, ainsi que celles des personnes ou entités visées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
- renouvellement (pour 12 mois) des mesures prises à l'encontre de la Côte d'Ivoire, du Liberia, du Zimbabwe, de l'Ouzbékistan (6 mois), de Myanmar, des dirigeants de la région transnistrienne de la République de Moldova ;
- les listes des personnes visées par les mesures à l'encontre de la République démocratique du Congo, de l'ARYM, de la Côte d'Ivoire, du Belarus, ont été mises à jour ;
- l'embargo sur les livraisons d'armes et de munitions vers la Bosnie-Herzégovine a été levé ;
- un embargo sur les livraisons d'armes et de matériel connexe a été décidé à l'encontre du Liban ;
- une position commune interdisant la fourniture à la République populaire démocratique de Corée d'armes et de matériel connexe, et de certains biens et technologies à double usage, a été adoptée.

Biens à double usage

Une nouvelle liste des biens à double usage (Annexe I du règlement (CE) n° 1334/2000), mise à jour d'après les décisions des différents régimes de non-prolifération, a été publiée en mars 2006.

Suite aux résultats et conclusions de la « *peer review* » en 2004-2005 et de l'enquête effectuée en 2006 par une firme de consultants, la Commission a soumis en fin d'année une proposition de refonte du règlement 1334/2000. Les principales innovations de cette proposition, dont l'examen vient de commencer au niveau du groupe de travail pertinent, sont les contrôles étendus au transit des biens à double usage et au courtage de ces produits.

Wassenaar Arrangement (WA)

La plénière du Wassenaar Arrangement s'est tenue à Vienne en décembre 2006. À l'occasion, une séance académique a eu lieu pour marquer le 10ème anniversaire de l'Arrangement, qui compte désormais 40 membres.

Les listes de contrôle des biens à double usage et du matériel et des équipements militaires ont été révisées et les nouvelles listes approuvées. Certains matériels qui peuvent représenter un intérêt potentiel pour des terroristes y ont été intégrés.

La plénière a également adopté deux nouvelles « lignes de conduite/bonnes pratiques », en l'occurrence sur le contrôle de transferts intangibles (par voie orale ou électronique) de technologies et sur l'évaluation des demandes de transferts de biens figurant sur les listes de base et de biens sensibles.

Il y a lieu de noter qu'en 2007 le Luxembourg assure la Présidence du Groupe de travail (GWG). En même temps, une procédure d'évaluation des travaux et du fonctionnement de l'Arrangement sera faite, qui doit déboucher sur des propositions concrètes à approuver par la plénière.

Australia Group (AG)

La plénière de l'Australia Group, qui compte maintenant 39 pays membres, a eu lieu à Paris en juin 2006. Les travaux étaient axés sur les mesures à prendre afin de répondre aux nouvelles menaces de prolifération, y compris les transferts de technologie intangible, les activités de courtage et le terrorisme. Plusieurs produits du secteur de la biotechnologie ont été ajoutés sur la liste de contrôle.

Le Groupe continuera les discussions en ce qui concerne le problème posé par les courtiers et les distributeurs. La possibilité du marquage des équipements contrôlés est étudiée afin de pouvoir exercer des contrôles accrus sur les transferts d'équipements « d'occasion ».

Les visites d'information aux pays non membres ont eu comme conséquence positive qu'un certain nombre se sont engagés à introduire dans leur réglementation les produits contrôlés par l'AG (de même que ceux des autres régimes de non-prolifération).

Régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR)

Le MTCR compte actuellement 34 membres. A la plénière de 2006 qui a eu lieu à Copenhague, aucun des pays candidats (dont sept Etats membres de l'UE) n'a été admis. Les travaux de cette session étaient surtout axés sur l'évolution de la prolifération balistique en Asie du Nord-Est, en Asie du Sud et au Moyen-Orient. Les résolutions 1718 (Corée du Nord) et 1696 respectivement 1737 (Iran) du Conseil de sécurité des Nations Unies établissent d'ailleurs un lien direct avec les contrôles instaurés par le régime en ce qu'elles se réfèrent aux listes de matériel et de technologies conçues par le MTCR.

Les visites informatives effectuées par la présidence du MTCR dans certains pays non membres ont eu pour but de les tenir informés des activités du régime et de fournir de l'assistance pour mettre en œuvre des contrôles à l'exportation efficaces afin de combattre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG)

Le Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG) est un groupe de contrôle aux exportations nucléaires, qui comprend 45 gouvernements participants, dont tous les Etats membres de l'UE; la Commission européenne a le statut d'observateur.

La réunion plénière du Groupe a eu lieu en 2006 à Brasilia. La question d'une coopération nucléaire civile entre les Etats-Unis et l'Inde a été largement discutée à cette occasion. Il est apparu que certains membres du NSG n'étaient pas prêts à prendre la décision d'accorder une exception à l'Inde en matière de fournitures nucléaires. Pour rappel, l'Inde n'est pas partie du Traité de non prolifération nucléaire (TNP), ce qui lui interdit en principe une coopération avec les pays membres du Groupe des fournisseurs nucléaires.

La question de l'inclusion du Protocole additionnel aux accords de garanties de l'AIEA en tant que condition de fourniture du NSG a également été discutée, mais les avis sont restés partagés.

H. La politique commerciale

Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

L'année 2006 a surtout été consacrée à la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de

Hong Kong (décembre 2005) et le souci de respecter les dates butoir contenues dans ce document afin de mener à bien le cycle de négociations de Doha comme prévu, à la fin de l'année 2006. L'année 2006 fut riche en rebondissements, mais pauvre en aboutissements.

Dès le début de l'année, le Directeur Général de l'OMC, M. Pascal Lamy, a incité les Etats membres d'honorer les engagements pris à Hong Kong. Tous les efforts tendaient vers la fixation de modalités (données chiffrées) sur l'agriculture et le NAMA (produits industriels) pour la fin du mois d'avril.

Malgré certains progrès accomplis depuis Hong Kong, il est apparu, au fil des discussions que les divergences sur les questions-clé n'allaient pas permettre de respecter l'échéance du mois d'avril.

Constatant pourtant une volonté des décideurs politiques d'achever le processus rapidement sans fixer de nouvelles dates butoir, le Directeur général obtint l'aval des Etats membres, lors de la réunion du Comité des Négociations Commerciales (CNC) ordinaire du 1^{er} mai 2006, de poursuivre les travaux et de centrer la négociation sur des textes de référence à élaborer par les deux Présidents des groupes de négociation sur l'agriculture et le NAMA en fonction de l'avancement des travaux (« approche bottom up »).

Les contacts ministériels entretenus en marge d'une réunion de l'OCDE et les contacts bilatéraux avec les ministres et ambassadeurs, ont ensuite convaincu le Directeur général qu'il existait une volonté commune de mener le processus à l'établissement des modalités à bon port pour la fin du mois de juin. Sous l'impulsion du Directeur général, les Etats membres ont décidé d'un plan de travail devant conduire à achever les négociations pour la mi-2006

M. Lamy s'est pleinement engagé dans les consultations conformément au mandat reçu par le CNC pour se faire une image claire des positions de négociation en présence. Il a redoublé les contacts bilatéraux, se déplaçant dans les capitales des acteurs-clé afin d'esquisser de possibles solutions de compromis. Malgré ses efforts, aucune percée ne fut possible. En conséquence, lors du CNC du 1^{er} juillet, le Directeur général a dû reconnaître que l'OMC était en crise étant donné qu'il n'avait pas été possible d'avancer et de réduire certaines des divergences.

En dépit des lueurs d'espoirs qui s'étaient manifestés lors de la réunion du G-8 à Saint-Petersbourg, quand les leaders politiques avaient formulé le souhait que l'accord sur les modalités intervienne encore avant la pause estivale, les pourparlers au sein du G-6, fin juillet 2006, ne permirent pas d'aplanir les divergences, alors qu'un accord dans ce cadre sur un

nombre limité de sujets constituait une pré-condition pour la poursuite des négociations. Même si les discussions sur les chiffres ont pu être approfondies, elles ont achoppé sur l'accès au marché agricole et le soutien interne de sorte que le NAMA n'a même pas été abordé.

Face à la persistance de l'impasse sur l'agriculture et le NAMA, le Directeur général a fait savoir aux Etats membres que la seule issue possible consistait à suspendre les négociations sur l'ensemble du cycle pour permettre aux participants d'accomplir le travail de réflexion sérieux qui était manifestement nécessaire. En ne fixant pas de nouvelles dates pour la reprise des négociations, Pascal Lamy a placé clairement la balle dans le camp des délégations. Le Directeur général a rappelé toutefois qu'un échec du cycle constituerait un sérieux camouflet pour la dimension de développement dans le commerce mondial et enverrait un signal très négatif à l'économie mondiale.

Après plusieurs mois de « chômage technique », le Directeur général pouvait enfin faire rapport, lors du Conseil général des 14/15 décembre, d'un niveau d'engagement plus élevé de la part des Etats membres ainsi que d'un soutien généralisé pour une « reprise en douceur » des négociations sur tous les sujets. Il encouragea ainsi les Présidents des groupes de négociation à renouer le dialogue selon un rythme à déterminer ensemble avec les Etats membres. L'année s'est ainsi conclue sur une note positive : même si la vraie négociation tarde à démarrer (en fonction des chiffres que les Etats membres sont prêts à mettre sur table), le travail technique permettra de tracer la voie.

i) Présidence du Sous-comité pays les moins avancés (PMA)

Le Sous-comité des Pays les Moins Avancés a élu l'Ambassadeur Représentant Permanent du Luxembourg à Genève à sa Présidence pour une durée d'un an, sur proposition de l'Ambassadeur du Bangladesh, au nom des PMA.

Le Sous-comité des PMA se réunit en moyenne trois fois par an et a comme mandat de réserver une attention particulière aux problèmes spécifiques des PMA , de suivre la mise en œuvre des dispositions spéciales des Accords de Commerce Multilatéraux et des décisions ministérielles reliées en faveur des PMA , de considérer des mesures spécifiques pour assister et pour faciliter le développement du commerce des PMA et de faire rapport au Comité sur le Commerce et le Développement.

ii) Adhésions

Durant sa session de 2006, le Conseil général a adopté la décision sur l'adhésion du Viet Nam à l'OMC qui devient ainsi le 150^e Membre de l'Organisation Mondiale du commerce.

iii) Aide pour le commerce (APC)

Fort du mandat qui lui a été confié par les ministres à Hong Kong, M. Lamy avait dès le début de l'année engagé des consultations sur un mécanisme concret pour augmenter les ressources financières et pour créer une « *task force* » afin de s'assurer que l'aide au commerce

contribuerait effectivement à la dimension de développement du cycle.

La « *task force* » a présenté son rapport avec les recommandations lors de la session du conseil général de juillet 2006. Dans sa note d'information sur les suites à donner, dans le cadre de l'OMC, aux recommandations de l'Equipe spéciale, M Lamy mettait l'accent tout particulièrement sur trois points :

- Le suivi et l'évaluation de l'aide au commerce porteront trois facettes : une évaluation des flux de l'APC au niveau mondial ; une évaluation des progrès accomplis par les différents donateurs et organismes en ce qui concerne le caractère additionnel et l'effectivité des évaluations nationales ;
- L'OMC organisera des examens périodiques mondiaux au sein du Comité du commerce et du développement et un débat annuel sur l'APC qui se tiendra au Conseil général dès l'année prochaine ;
- Un groupe consultatif ad hoc composé de représentants des organismes et organisations pertinents et d'institutions du secteur privé aidera à préparer les examens mondiaux ainsi qu'à fournir un soutien supplémentaire en matière de sensibilisation et de collecte.

iv) Contribution du Luxembourg

Le Luxembourg a contribué à hauteur de 450.000 euros au Fonds global d'affectation spéciale de l'OMC pour le Fonds de Doha pour le développement. Cette contribution sert à financer des programmes d'assistance technique et des activités de formation à l'intention des pays en développement et des pays les moins avancés en vue de les aider à mieux adapter leurs pratiques et leur législation aux règles et disciplines de l'OMC, à améliorer la mise en œuvre de leurs obligations et à mieux exercer leurs droits en tant que Membres.

v) Visite du Ministre délégué Nicolas Schmit

Le Ministre délégué a rencontré Pascal Lamy, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 20 juin 2006, pour une réunion de travail consacrée aux négociations en cours pour conclure le cycle de négociation de Doha. Le ministre délégué s'est également déplacé à Genève pour la tenue extraordinaire du conseil affaires générales le 29 juin.

6. L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE)

L'OCDE a engagé au cours de 2006 trois grands chantiers de réformes, à savoir la modification des règles de gouvernance de l'Organisation, la discussion d'un élargissement de l'OCDE et les négociations sur les principes du financement de cet élargissement.

Après de longues discussions, débutées en 2005, le Conseil s'est mis d'accord à la fin du premier semestre 2006 sur une réforme de son organisation. Ces discussions ont confirmé l'attachement de l'OCDE à la méthode de travail actuelle fondée sur les comités de substance et les comités techniques, les examens par les pairs et la formulation de conseils à l'intention des gouvernements.

Même si le Conseil reste l'organe suprême de l'Organisation, il sera désormais secondé par trois comités de substance, composés par les représentants permanents adjoints. Ces comités sont le comité exécutif, le comité des relations extérieures et le comité du budget. Des fonctions spécifiques ont été attribuées à chacun de ces comités avec la possibilité de prises de décisions sans recours au Conseil. Ainsi ce dernier peut réduire le nombre de ses séances et se pencher sur des questions stratégiques et fondamentales de l'OCDE. Si le consensus reste de règle générale à l'Organisation, un certain nombre de cas spéciaux ont été adoptés qui peuvent être décidés par majorité qualifiée.

Les deux autres grands dossiers de 2006 n'ont été discutés qu'à partir du mois de septembre et sont toujours en cours en 2007. Il s'agit d'une part de l'élargissement de l'OCDE, d'autre part du financement de cet élargissement.

Les négociations sur l'élargissement de l'Organisation sont un sujet récurrent à l'OCDE depuis une bonne demi-douzaine d'années. Elles n'ont cependant réellement débuté qu'en septembre 2006. Il s'agissait tout d'abord d'évaluer l'ampleur possible d'un élargissement parmi 54 pays proposés. Sur base de fiches techniques présentées par le Secrétariat général, une analyse approfondie a été effectuée pour voir quels pays correspondent aux critères qui ont été fixés par l'OCDE. Dans une première étape, 26 des 54 pays analysés ont été retenus. Puis, en décembre 2006, une première sélection a été formulée, mais elle est loin de recueillir le consensus des 30 Etats membres actuels. L'objectif est de ramener cette liste à une dizaine de pays candidats.

Pour l'UE sont éligibles les 8 membres de l'UE ne faisant pas encore partie de l'OCDE, et ce sans discriminations, mais, le cas échéant, selon un échéancier d'adhésion qui serait à négocier. La majorité des pays non européens sont à ce stade opposés à cette démarche car, d'une part, ils estiment que l'adhésion de tous les Etats membres de l'UE remettrait en cause les équilibres régionaux et d'autre part ne reconnaissent pas à certains des nouveaux Etats membres de l'UE le caractère d'acteur important sur la scène internationale.

Pour ce qui est de l'adhésion des pays BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) les avis sont encore assez divergents, étant entendu qu'il est également possible de prévoir, dans certains cas, un « engagement renforcé », au lieu d'une adhésion en bonne et due forme.

S'agissant de la question du financement de l'élargissement, le Conseil a institué en

septembre 2006 un sous-groupe spécial sur ce sujet. Plusieurs propositions ont été formulées, se fondant toutes sur une contribution de base identique pour tous les Etats membres de l'OCDE qui, échelonnée sur l'adhésion d'un à dix Etats membres, se situerait entre 500.000 et 3,5 millions d'euros. Cette contribution de base devrait être introduite pour couvrir ce qui est estimé être les frais récurrents de chaque pays membre. Les discussions au sein de ce sous-groupe, où on est loin d'un accord, portent sur le principe même de cette contribution de base qui serait égale pour chaque Etat membre, grand ou petit. Le Luxembourg ainsi que d'autres pays désavantagés par cette nouvelle suggestion, insistent pour que le principe de capacité de paiement reste la base du système de contribution, alors que divers grands contributeurs soutiennent cette suggestion qui auraient pour conséquence une réduction dans leur propre contribution.

Notons enfin que le 9 novembre 2006, le nouveau Secrétaire général de l'OCDE, M. Angel GURRIA, a effectué une première *visite officielle au Luxembourg*, la première d'un secrétaire général de l'Organisation depuis bien longtemps. A l'occasion de ce séjour, il a rencontré le Premier Ministre, le Ministre et le Ministre délégué des Affaires étrangères, le Ministre de l'Economie, le Ministre du Budget, le Ministre du Travail et de l'Emploi, la Ministre de l'Education nationale et le Ministre de la Coopération de l'Action humanitaire. Des visites auprès d'Arcelor-Mittal et de SES Global, ainsi qu'une discussion avec des personnalités du monde économique ont aussi eu lieu.

7. LE CONSEIL DE L'EUROPE

Au cours de l'année 2006, la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a été assurée successivement par la Roumanie, la Russie et Saint-Marin.

Visites officielles

Le 11 avril 2006, le Premier Ministre Juncker a présenté devant la plénière de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) son rapport sur la relation future entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sous le titre « Une même ambition pour le continent européen ». La présentation du rapport a été précédée de nombreuses consultations, dont celle de la Commission politique de l'APCE le 17 mars à Paris. Elle s'est faite en présence du Premier Ministre roumain, alors Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, du Chancelier autrichien, alors Président du Conseil de l'UE, et du Président de la Commission.

Le 19 mai 2006, le Ministre des Affaires étrangères Asselborn a participé à la 116ème session du Comité des Ministres tout comme à la réunion informelle (*fireside chat*) des Ministres des Affaires étrangères la veille en présence de Martti Ahtisaari, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le processus relatif au statut futur du Kosovo.

Questions thématiques

Sous la houlette des Présidences roumaine et russe, les travaux du Conseil de l'Europe se sont concentrés avant tout sur le suivi du 3ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu les 16-17 mai 2005 à Varsovie.

Le Sommet de Varsovie avait décidé la négociation d'un Memorandum of Understanding (MoU) entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne afin de mettre la coopération et le dialogue politique sur de nouvelles bases. La Présidence roumaine a soumis en avril 2006 un projet de MoU que la 116ème session du Comité des Ministres de mai 2006 a adopté comme « base de négociation ». La Présidence russe a néanmoins soumis en juin 2006 un nouveau texte de compromis qui s'écartait notablement du document roumain. Malgré des négociations intenses, l'UE et le Conseil de l'Europe n'ont pas pu conclure les négociations sur le MoU en 2006.

Chargé par le Sommet de Varsovie d'élaborer à titre personnel un rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'UE, le Premier Ministre Juncker a présenté, le 11 avril 2006, devant la plénière de l'APCE, son rapport intitulé « Une même ambition pour le continent européen ». Lors de la 116ème session du Comité des Ministres, les Ministres ont salué le rapport Juncker comme offrant une vision politique d'ensemble et constituant une contribution majeure aux négociations en cours sur le MoU. Pour examiner ce rapport et les recommandations qui y figurent, les Ministres ont décidé de mettre en place un groupe de suivi à haut niveau, incluant des représentants des organes compétents du Conseil de l'Europe, et invité l'UE à participer à ce processus. Ils ont demandé au groupe de leur rendre compte de ses travaux en temps utile pour que des décisions appropriées puissent être prises lors de leur session de mai 2007. Conformément à l'engagement pris par le Chancelier autrichien Wolfgang Schüssel, le Conseil européen des 15 et 16 juin 2006 a exprimé son appréciation pour le rapport Juncker et souligné l'opportunité de lui donner un suivi. Les consultations menées au sein de l'UE sur la composition et le mandat du groupe de suivi à haut niveau se sont prolongées jusqu'à la fin de l'année, de sorte que les travaux du groupe n'ont pu être lancés qu'en janvier 2007.

Au cours du processus de création de l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE, le Secrétaire général et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont exprimé leur préoccupation quant à une duplication avec des activités essentielles du Conseil de l'Europe. Tout au long de l'année, l'UE et ses Etats membres ont précisé que l'Agence devrait avant tout être vue comme un instrument complémentaire avec un objectif délimité et une compétence géographique réduite. Le Conseil Justice et Affaires intérieures des 4 et 5 décembre 2006 est parvenu à un accord qui délimite clairement l'action de celle-ci et prévoit également la participation du Conseil de l'Europe au Conseil d'administration et au Bureau exécutif de l'Agence ; l'adoption formelle du règlement portant création de l'Agence a eu

lieu le 15 février 2007.

La Russie a exercé pour la première fois la Présidence du Conseil de l'Europe de mai à novembre 2006, son objectif primordial étant d'avancer sur la voie vers une « Europe sans divisions et clivages ». Son intérêt retrouvé dans le Conseil de l'Europe s'est matérialisé entre autres dans sa disponibilité à accorder des moyens budgétaires additionnels au Conseil de l'Europe. Or, la non-ratification le 20 décembre 2006 par la Douma d'Etat du Protocole 14 à la Convention européenne des Droits de l'Homme, qui peut être considéré comme la pierre angulaire de la réforme de la Cour européenne des Droits de l'Homme, a terni après coup l'image positive de la Présidence russe.

Durant l'année 2006, le Conseil de l'Europe a lancé les préparatifs du « Livre blanc sur le dialogue interculturel » dont la publication est prévue pour novembre 2007. A l'initiative de la Présidence russe et de la future Présidence de Saint-Marin, une dimension religieuse a été ajoutée au dialogue interculturel, ce en considération de l'importance du fait religieux dans toute entreprise de rapprochement des hommes par le biais du facteur culturel.

Le 18 novembre 2006 s'est déroulé à Moscou le deuxième Forum pour l'avenir de la démocratie qui a été consacré au rôle des partis politiques dans la construction de la démocratie. Lancé à l'occasion du Sommet de Varsovie en 2005, le Forum sur l'avenir de la démocratie réunit des responsables politiques, des militants de partis, des chercheurs et des représentants de la société civile. Lors de ce Forum, le Luxembourg a été représenté par M. Denis Scuto, professeur d'histoire, enseignant-chercheur à l'Université du Luxembourg.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a publié le 16 mai 2006 son troisième rapport sur le Luxembourg précédé en septembre 2005 d'une visite sur place. Le rapport a entre autres constaté que le Luxembourg a adopté une nouvelle loi qui assouplit les conditions de participation des étrangers aux élections communales, tout en estimant que les conditions de logement des demandeurs d'asile et des réfugiés laissent encore à désirer.

Sur une toile de fond d'austérité budgétaire, les débats qui se sont déroulés tout au long de l'année 2006 en vue de l'adoption du budget 2007 ont abouti à un budget en augmentation nominale de 3,77%. Les activités liées à l'éducation, à la culture, à la jeunesse et l'environnement ont été réduites de façon drastique dans l'exercice alors que certains voient en la Cour européenne des Droits de l'Homme le seul domaine phare du Conseil de l'Europe.

Questions géographiques

L'APCE a constaté que les élections générales qui se sont déroulées le 1^{er} octobre 2006 en Bosnie-Herzégovine se sont conformées d'une façon générale aux normes du Conseil de l'Europe. Cependant, en raison des restrictions constitutionnelles au droit d'éligibilité fondées sur l'appartenance ethnique, les élections ont enfreint une fois de plus les dispositions du

Protocole 12 à la Convention européenne des Droits de l'Homme et les engagements pris par la Bosnie-Herzégovine en adhérant au Conseil de l'Europe. Lors de l'examen régulier du respect des obligations et des engagements par la Bosnie-Herzégovine et la mise en œuvre du programme de coopération post-adhésion, l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres ont appelé aux nouvelles autorités issues des élections de reprendre sans tarder les travaux sur la réforme constitutionnelle, la réforme de la police et du système judiciaire, la coopération avec le TPIY, la liberté des médias et la réforme de l'éducation.

Le « suivi » des élections législatives du 6 novembre 2005 en Azerbaïdjan a par ailleurs occupé l'Assemblée parlementaire en 2006. Dès la session de janvier, l'APCE a procédé à la suspension de la participation de la délégation azérie à l'APCE, conformément à sa résolution adoptée en amont des élections. A la faveur d'une intense campagne de lobbying, la délégation azérie a tout de même réussi à se maintenir dans l'Assemblée. Sous la pression combinée de l'opposition et de la communauté internationale, le Président Ilham Aliev a finalement marqué son accord avec une répétition des élections dans certaines circonscriptions, répétition que le Conseil de l'Europe a soutenue par un plan d'aide.

La situation en Arménie au regard des standards du Conseil de l'Europe s'est améliorée à la suite de la réforme constitutionnelle adoptée en novembre 2005. Quatre lois sur les services du procureur, la profession d'avocat, le défenseur des droits de l'homme et le service alternatif ont été adoptées à la suite de la révision constitutionnelle. Ces lois ne répondent cependant pas sur certains points aux exigences du Conseil de l'Europe, ce qui a amené celui-ci à admonester les autorités arméniennes à soumettre à l'avenir, pour expertise avant leur adoption, tous les projets de loi touchant à des domaines où l'Arménie a pris des engagements au moment de son adhésion.

Suite au référendum du 21 mai 2006 par lequel les Monténégrins se sont prononcés pour l'indépendance et dès lors la dissolution de l'Union avec la Serbie, cette dernière a repris à son compte la totalité des droits et engagements souscrits lors de l'adhésion de l'Union de Serbie et Monténégro. La République du Monténégro a déposé, suite à la déclaration d'indépendance du 3 juin 2006, une demande d'adhésion au Conseil de l'Europe. La procédure d'adhésion prévoyant un examen préalable de la demande, avec déplacement sur le terrain, par les Commissions des questions politiques, juridiques et des droits de l'homme avant débat à l'APCE en plénière, la demande du Monténégro n'a pas encore pu être menée à bon terme avant la fin 2006.

Après de longues tractations, le Conseil de l'Europe et l'OTAN se sont finalement mis d'accord sur une formule permettant au Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) de visiter les lieux de détention de la KFOR au Kosovo.

Signatures et ratifications

En 2006, le Luxembourg a procédé à

- la signature de la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, le 31 janvier 2006

et à cinq ratifications :

- Protocoles n. 12 (non discrimination), 13 (abolition de la peine de mort en toutes circonstances) et 14 (amendant le système de contrôle de la Convention) à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le 31 mars 2006.
- Convention européenne du paysage, le 20 septembre 2006
- Convention contre le dopage dans le sport, le 18 décembre 2006

8. LES ORGANISMES DE SECURITE

A. L'OTAN

Le Sommet de Riga

En 2006, les travaux de l'OTAN ont convergé vers le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est tenu à Riga, les 28 et 29 novembre 2006. Le sujet qui a dominé à Riga est celui de l'opération de l'OTAN en Afghanistan. Les Alliés ont réaffirmé leur détermination à se donner les moyens pour stabiliser ce pays et pour aider le Gouvernement Karzai à asseoir son autorité sur tout le territoire. Le Sommet a aussi été l'occasion de lancer un appel en vue d'une coordination accrue entre les différentes organisations internationales. Le concept d'approche globale adopté à Riga recouvre trois aspects : amélioration des instruments de gestion de crises de l'OTAN, y compris ses procédures de planification civile et militaire ; amélioration de la coopération pratique entre l'OTAN et les autres acteurs sur un théâtre d'opérations et ceci à la fois au moment de la planification d'opérations que lors de leur conduite ; renforcement de la capacité de l'OTAN d'apporter du soutien militaire aux opérations de stabilisation et aux efforts de reconstruction dans toutes les phases d'un conflit.

L'approche globale devrait aussi trouver son application au Kosovo. A Riga, les Alliés ont confirmé qu'ils soutiennent les efforts de l'Envoyé spécial des Nations Unies, Martti Ahtisaari, et se déclarent prêts à jouer leur rôle dans l'application des dispositions de sécurité du règlement de statut.

Pour ce qui est du processus d'élargissement de l'Alliance, le Sommet de Riga ne s'est pas

prononcé sur de nouvelles invitations. Les Alliés ont néanmoins confirmé qu'ils sont prêts à inviter, lors du Sommet de 2008, les pays qui satisferont aux critères. Le Sommet de Riga aura cependant octroyé le Partenariat de la Paix au Monténégro, à la Serbie et à la Bosnie-Herzégovine. A la Géorgie, le dialogue intensifié avait déjà été octroyé en septembre 2006.

Le Sommet a aussi réformé les partenariats de l'OTAN. Cette réforme porte surtout sur l'extension aux pays du Dialogue méditerranéen, de l'Initiative de Coopération d'Istanbul ainsi qu'aux pays dits de contact, des instruments de coopération à disposition des Partenaires du Conseil de Partenariat euro-atlantique. Cet octroi se fera au cas par cas.

A Riga, le Commandant suprême des forces de l'OTAN a déclaré la pleine capacité opérationnelle de la Force de réaction de l'OTAN (NRF).

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont par ailleurs endossé la Directive politique globale (DPG), agréée par les Ministres des Affaires étrangères en décembre 2005 et base pour la Directive ministérielle agréée par les Ministres de la Défense en juin 2006. La DPG définit pour les 10 à 15 ans à venir une vision d'ensemble et cohérente de l'Alliance et notamment les priorités en matière de capacités, disciplines de planification et activités de renseignement. Elle explicite le genre d'opérations que l'OTAN doit être capable de mener, d'où découlent la nature et l'envergure des capacités dont l'OTAN et les Etats membres doivent se doter. Pour les Alliés, la DPG a été le moyen d'adapter l'Alliance au nouvel environnement de sécurité après les attentats du 11 septembre sans rouvrir et réécrire le concept stratégique de 1999.

Finalement, parmi les nouvelles initiatives de défense qui ont vu le jour à Riga, il y a lieu de mentionner la NSAC (« NATO Strategic Airlift Capability »).

Les opérations

Au niveau opérationnel, l'OTAN a continué, tout au long de 2006, à être fortement engagée au Kosovo et en Afghanistan.

Depuis les événements violents de mars 2004, la KFOR a grandement amélioré ses capacités de contrôle des foules. L'année qui vient de s'écouler n'a pas enregistré d'escalades de la violence à caractère ethnique. Cependant les soldats de la KFOR restent bien présents en particulier au Nord du pays où vivent plus de 50 % de Serbes, afin de dissuader tout affrontement entre les deux communautés. Cependant la situation pourrait bien évoluer dans le cadre du règlement du statut du Kosovo. Un soutien de l'OTAN à la mise en place de l'architecture sécuritaire au Kosovo « post statut », en coordination avec l'UE, restera cependant nécessaire.

En matière d'opérations, c'est certainement l'Afghanistan qui a dominé les débats en 2006. Car, contrairement au Kosovo et cinq ans après la chute des talibans, la stabilité de

l'Afghanistan reste fragile alors que les attaques d'insurgés ont atteint en 2006 un niveau inégalé.

Dès octobre 2003, le Conseil de Sécurité de l'ONU a décidé d'étendre le mandat de la Force Internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) à l'ensemble du territoire afghan alors que son mandat prévoyait au départ qu'elle devait assurer la sécurité à Kaboul et dans ses environs. Ce processus d'extension a été mené par étapes pendant une période d'environ trois ans. Après une extension vers le nord en décembre 2003 et vers l'ouest en mai 2005, le stade 3 de l'extension de la FIAS, vers le sud, a commencé pendant l'été 2006. Le 31 juillet 2006, le commandant de la FIAS a pris le commandement de cette région qui relevait auparavant de l'opération antiterroriste « Enduring Freedom » dirigée par les Etats-Unis. Et en octobre 2006, la FIAS s'est étendue vers 14 provinces supplémentaires dans l'est de l'Afghanistan où elle a relevé les forces de la coalition qui étaient jusqu'alors aussi commandées par les Etats-Unis.

Outre l'extension de la zone d'opération de l'OTAN, le plan opérationnel révisé a aussi ouvert la voie à un accroissement du rôle de la FIAS en tant que force de sécurité.

Les réformes du budget

L'OTAN a entamé une série de réformes du financement en commun. L'une des ces réformes a porté sur les clefs budgétaires qui sont calculés depuis 2006 en fonction du Revenu National Brut. Pour le Luxembourg, la référence à ce critère économique s'est soldée par des augmentations marginales. Par ailleurs, le nombre de troupes contribuées par les Etats membres sera désormais pris en compte pour le calcul des contributions aux budgets communs.

L'aéroport du Luxembourg

Au Sommet de Prague en novembre 2002, le Luxembourg s'était entre autres engagé à adapter l'infrastructure de l'aéroport du Findel afin de pouvoir mettre à la disposition de l'OTAN - en temps de crise - six postes de stationnement pour avions gros porteurs. Il a été décidé d'investir dans la mise en conformité de l'aéroport et d'offrir l'aéroport en tant qu'aéroport dit secondaire durant des périodes de crise et quand les capacités de stationnement et de ravitaillement de la base militaire de Rammstein d'avéraient insuffisantes.

B. L'OSCE

En 2006, la Présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a été assurée par la Belgique. Suite à sa déclaration d'indépendance le 3 juin 2006, la République du Monténégro a rejoint l'OSCE le 22 juin 2006 en tant que 56ème Etat participant. Malgré des divergences de vues persistantes sur un certain nombre de sujets, dont

notamment le rôle du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), les travaux de l'OSCE se sont déroulés en 2006 dans un esprit constructif.

Questions thématiques

14ème Conseil ministériel de l'OSCE, les 4-5 décembre 2006 à Bruxelles

Le Conseil ministériel de Bruxelles, auquel le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a participé, s'est déroulé dans une atmosphère relativement consensuelle. Les 56 Ministres des Affaires étrangères ont réussi à entériner 20 documents, dont une décision sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE et des déclarations sur le conflit gelé au Haut-Karabagh et la présence de la Mission de terrain de l'OSCE au Kosovo. En revanche, les négociations sur les déclarations concernant la Moldavie et la Géorgie n'ont pas abouti. De même, les Etats participants n'ont pas pu se mettre d'accord sur une déclaration politique générale, la pierre d'achoppement principale ayant été, comme par le passé, une référence aux engagements d'Istanbul de 1999 visant le retrait des troupes et du matériel militaires de la Géorgie et de la Moldavie (Transnistrie).

La candidature du Kazakhstan à la Présidence de l'OSCE en 2009

Dans le courant de 2006, le Kazakhstan s'est efforcé de rallier les Etats participants à sa candidature à la Présidence de l'OSCE pour 2009. Faute de consensus, le Conseil ministériel de Bruxelles a convenu de reporter à 2007 la décision sur une éventuelle Présidence kazakh. Le Luxembourg a abordé la question de la candidature kazakhe au plus haut niveau, lors des entretiens entre le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn et son homologue Kassymjomart Tokaïev, le 19 septembre 2006 à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, et entre le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et le Président Noursoultan Nazarbaïev, le 5 décembre 2006 à Bruxelles en marge du Conseil ministériel de l'OSCE. Le Luxembourg a salué la candidature du Kazakhstan tout en encourageant les autorités kazakhes à mettre en œuvre les réformes nécessaires afin de respecter entièrement les valeurs défendues par l'OSCE.

Renforcement de l'efficacité de l'OSCE

Initiée en 2004 par la Russie, la discussion sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE s'est concentrée en 2006 sur la mise en œuvre de la décision MC/DEC/17/05 qui fut adoptée lors du Conseil ministériel de Ljubljana en 2005. La Présidence en exercice belge a élaboré un rapport sur la première partie opérationnelle de ladite décision visant à renforcer l'efficacité du fonctionnement de l'OSCE. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a présenté au Conseil ministériel un rapport sur la seconde partie

opérationnelle de la même décision concernant la mise en œuvre des engagements existants, de possibles engagements supplémentaires, les moyens de renforcer et d'encourager les activités du BIDDH dans le domaine électoral ainsi que le renforcement de l'efficacité de son assistance aux Etats participants. Les discussions ont mené à l'adoption, lors du Conseil ministériel de Bruxelles, d'une décision sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE qui a permis d'achever le processus de réforme.

Tolérance et lutte contre la traite des êtres humains

La prorogation au-delà de 2006 des mandats des trois Représentants personnels du Président en exercice pour la tolérance a déclenché une discussion sur l'utilité et l'efficacité de cette institution. Le Conseil ministériel de Bruxelles a fini par trouver un compromis prévoyant la prorogation des mandats pour une année et une évaluation du travail effectué par les trois Représentants personnels en 2007.

Suite à la non-prorogation du mandat de Madame Helga Konrad, Représentant spécial pour la lutte contre la traite des êtres humains, les Etats participants ont adopté en juin 2006 une décision ministérielle qui, dans un souci d'efficacité, prévoit la fusion des services du Représentant spécial et de l'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains sous la direction du Représentant spécial. Le 19 octobre 2006, les Etats participants ont nommé Madame Eva Biaudet, membre du Parlement finlandais et ancien Ministre de la Santé et des Affaires sociales, au poste de Représentant spécial de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains.

Questions géographiques

En novembre et décembre 2006, les mandats de la plupart des missions de l'OSCE ont été prorogés pour la durée d'une année. La prorogation, en cours d'année, du mandat de la Mission de l'OSCE en Ouzbékistan jusqu'à la fin 2006 a été obtenue au prix de la transformation de celle-ci en simple « Coordonnateur de projets ». Le Belarus a assorti son acceptation de la poursuite des activités du Bureau de l'OSCE à Minsk d'une déclaration interprétative par laquelle il précise que toutes les activités du Bureau nécessitent l'accord préalable du pays hôte.

Malgré un fort engagement de la Présidence belge qui avait fait du règlement des « conflits gelés » une des priorités de son mandat, l'année 2006 n'a pas véritablement permis de faire des avancées au Haut-Karabagh, en Ossétie du Sud et en Transnistrie. Dans son discours devant le Conseil ministériel de Bruxelles, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a regretté que « le regain de tension en Géorgie, les tergiversations dans la recherche d'une solution au conflit du Haut-Karabagh et les relents de séparatisme suscités à travers des soi-disant referenda et élections en Transnistrie et en Ossétie du Sud ne contribuent pas à trouver une solution à ces conflits ». Il a rappelé que « l'OSCE ne peut que créer un cadre propice à

la recherche d'une solution durable. Il appartient, en effet, aux parties concernées et à elles seules de franchir le pas décisif, en s'inspirant des principes de base universellement reconnus et en conformant également leur action à ces principes ».

Le Conseil ministériel a adopté à Bruxelles une déclaration sur la présence de la Mission de l'OSCE au Kosovo (OMiK), dans laquelle il se déclare « disposé à poursuivre son engagement au Kosovo, en se fondant sur l'expertise de l'Organisation dans le domaine de l'élaboration et du suivi des institutions démocratiques, des droits de l'homme, notamment des droits des communautés, et de l'Etat de droit, ainsi que sur la vaste présence de terrain de l'OMiK, et à contribuer à tous les efforts visant à développer une société multiethnique et tolérante ».

Aspects politico-militaires

2006 a été la première année de la mise en œuvre complète du Traité Ciel ouvert, alors que le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FSC) s'est notamment penché sur les doctrines militaires, l'examen annuel des questions de sécurité, la mise en œuvre du Code de conduite sur les aspects politico-militaires de la sécurité ainsi que la destruction des armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions en excès.

La 3ème Conférence d'examen du Traité FCE se tenant du 30 mai au 2 juin 2006 à Vienne n'a pas permis de résoudre la controverse autour du respect des engagements du Sommet d'Istanbul, les membres de l'OTAN requérant la mise en œuvre des engagements d'Istanbul avant de ratifier le Traité FCE adapté. Alors que des progrès ont été réalisés en Géorgie, avec la signature le 31 mars 2006 d'un accord entre la Russie et la Géorgie sur le retrait des forces russes, la Russie n'a pas encore effectué le désengagement militaire du territoire de la Moldavie.

Questions financières et budgétaires

Le budget unifié de l'OSCE est financé à travers deux clés de contribution : la « clé de Helsinki », applicable aux dépenses du Secrétariat et des institutions, et la « clé de Vienne », couvrant les missions de terrain.

Le budget unifié de l'OSCE pour 2006 s'élevait à 168.165.800 EUR, dont 53.386.000 EUR (soit 32%) pour le Secrétariat et les institutions, et 114.779.800 EUR (soit 68%) pour les Missions. En application des clés de contribution adoptées en 2005 et valables pour la période de 2005 à 2007, à savoir 0,47% pour le budget des institutions et 0,26% pour celui des Missions, les contributions luxembourgeoises au budget de 2006 étaient les suivantes :

Contributions du Luxembourg au budget unifié de 2006 :	EUR
Contribution au budget du Secrétariat et des institutions	228.044,00

Contribution au budget pour les Missions	311.080,00
Total	539.124,00

Ces contributions sont en baisse constante depuis 2003, une évolution qui ne va pas connaître des changements significatifs en 2007. L'adoption du budget 2007 s'est avérée laborieuse et n'a pas pu être bouclée avant la fin 2006, ainsi que le prescrit le règlement financier. En effet, le projet de budget unifié présenté au mois d'octobre s'élevait à quelque 173,9 millions euros, soit une augmentation de 3,4% par rapport au budget unifié de 2006. Face à l'exigence de plusieurs grands contributeurs d'une croissance nominale zéro, le comité budgétaire a surtout cherché à identifier des postes à réduire afin de ramener le montant total du budget au montant de 2006.

Participation du Luxembourg aux activités opérationnelles de l'OSCE

En 2006, le Luxembourg a contribué à la réalisation des objectifs de l'OSCE par le biais de ses contributions au budget régulier et par des contributions volontaires au financement de trois projets différents, à savoir le soutien aux défenseurs des droits de l'homme et aux institutions nationales des droits de l'homme, l'assainissement du dépôt de munitions et des environs de Novobohdanivka en Ukraine et le « Court Monitoring Project » au Monténégro. Une contribution volontaire que le Luxembourg avait accordée en 2005 à l'OSCE en vue d'élaborer, avec l'aide de l'Organisation internationale pour la Migration, un « Handbook on establishing effective labour migration policies in countries of origin and destination » lui a apporté au cours de l'année 2006 une publicité bien visible à plusieurs réunions internationales.

Le Luxembourg a participé avec, à chaque fois, cinq observateurs à court terme aux missions d'observation électorale organisées par le BIDDH à l'occasion des élections présidentielles au Belarus le 19 mars 2006, des élections législatives en Ukraine le 26 mars 2006, du référendum sur l'indépendance du Monténégro le 21 mai 2006 et des élections législatives dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine le 5 juillet 2006.

9. LES NATIONS UNIES

A. Les travaux à New York

La réforme des Nations Unies

L'année 2006 fut marquée par la mise en œuvre des engagements pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet de septembre 2005, sur base des propositions de réformes, faites par l'ancien Secrétaire général, Kofi Annan, dans son rapport « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ».

La Commission de consolidation de la paix (« Peacebuilding Commission », PBC) a été créée le 20 décembre 2005 (résolution 60/180 de l'Assemblée générale et la résolution 1645 du Conseil de sécurité) et ses membres déterminés en mai 2006. Le comité organisationnel de la PBC s'est réuni pour la première fois le 23 juin 2006 et les premières réunions formelles en formation « pays », consacrées au Burundi respectivement au Sierra Leone, se sont déroulées au mois de septembre. Les décisions budgétaires permettant la création du « Peacebuilding Support Office » sous la direction de Mme Carolyn McAskie ont été allouées et la mise en place de cette unité est en cours.

Le Conseil des droits de l'homme (CDH) a été créé le 15 mars 2006 par la résolution 60/251, remplaçant l'ancienne Commission des droits de l'homme. Le CDH a tenu sa première session du 19 au 30 juin 2006, les sessions suivantes ont eu lieu en septembre et en novembre de même que des sessions spéciales consacrées aux Territoires palestiniens et au Darfour. Les travaux sont actuellement en cours pour mettre en place le nouveau mécanisme d'examen périodique universel qui constitue l'une des innovations du Conseil de droits de l'homme.

En décembre 2005, le nouveau « Central Emergency Response Fund » (CERF) pour lequel le Luxembourg s'est beaucoup employé et qu'il soutient financièrement, a été créé et, le 9 mars 2006, il a été lancé dans les faits. Depuis lors, il a procédé à un certain nombre de financements pour répondre à des situations de crise humanitaire urgente.

La 61ème session de l'Assemblée générale

La délégation luxembourgeoise au débat général de la 61ème session de l'Assemblée générale a été conduite par le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, M. Jean Asselborn.

Dans son discours devant l'Assemblée générale, M. le Ministre Asselborn a souligné que « si la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont les trois piliers fondamentaux sur lesquels reposent les Nations Unies, ces valeurs fondamentales ne peuvent se concrétiser et s'exprimer pleinement dans la réalité qu'à travers un système multilatéral performant et crédible. Le multilatéralisme ne doit pas rester un vain mot. (...) Il est de notre responsabilité de doter ce système multilatéral des moyens adéquats pour exécuter ses principales missions ». Le Ministre a indiqué que « le Luxembourg entendait également à l'avenir être partie prenante à la vie et au devenir de l'Organisation et souhaitait se mettre au service de cet idéal et de la communauté internationale et assumer sa part de responsabilité dans ce cadre. Voilà pourquoi, nous avons, il y a cinq ans, décidé de présenter notre candidature à un siège non-permanent au Conseil de sécurité pour le biennium 2013-2014 », ajoutant que le Luxembourg concevait cette candidature comme une expression nouvelle de son engagement pour les objectifs et principes de la Charte (...) ».

A l'occasion de son séjour à New York, le Ministre des Affaires étrangères a par ailleurs

rencontré la Présidente de la 61^{ème} session de l'Assemblée générale, Mme Sheikha Rashed Al Khalifa, et eu des entrevues bilatérales avec ses homologues d'Arabie saoudite, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, de la Bolivie, du Burundi, du Costa Rica, de l'Irak, de l'Islande, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Mexique, de la Mongolie, du Rwanda et de l'Ukraine.

Les Commissions de l'Assemblée générale

La 1^{ère} Commission - Commission des questions de désarmement et de sécurité internationale

Au sein de la 1^{ère} Commission, la session a bénéficié des développements positifs qui ont eu lieu au sein de la Commission de désarmement au cours de l'année et de la perspective d'un nouveau cycle de révision du Traité de non-prolifération. La situation en Iran et en Corée du Nord ont fait l'objet de débats ponctuels.

La 2^{ème} Commission - Commission économique et financière

Une fois de plus, la 2^{ème} Commission a cherché à clôturer ses travaux par l'adoption des projets de résolution et de décision par consensus. En effet, seuls quatre projets de résolution ont finalement dû être adoptés par vote: celui sur la souveraineté permanente du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés; le commerce international et développement; la marée noire sur les côtes libanaises et la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures.

3^{ème} Commission - Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles

Soixante-deux résolutions ont été considérées pendant la session ordinaire par la 3^{ème} Commission, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à la session précédente. Cinquante-huit résolutions ont été adoptées, dont vingt-trois par un vote. La Présidence finlandaise a introduit quatre résolutions au nom de l'Union européenne, dont deux résolutions-pays (Myanmar, Corée du Nord). Aussi, une grande importance a été accordée à l'adoption de la résolution sur la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*, Convention qui constitue une avancée importante pour la promotion des droits de l'homme dans le monde en faisant des disparitions forcées un crime reconnu en droit international. Le Luxembourg a signé cette Convention dès son ouverture à la signature, le 6 février 2007 à Paris. Le Comité spécial chargé d'élaborer une Convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées a présenté la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. Le document, sous la forme d'une résolution, a obtenu le parrainage de 77 États. La Convention a été ouverte à la signature le 30 mars 2007 à New York: le Luxembourg a, là-aussi, procédé à la signature dès le premier jour.

4^{ème} Commission – Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation

La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation a tenu 27 réunions du 28 septembre au 28 novembre 2006. Il convient de noter que la négociation des projets de résolution du « paquet Palestine » s'est révélée particulièrement difficile, tant pour des raisons intrinsèques qu'à cause de la Session spéciale d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les attaques israéliennes dans la bande de Gaza. La plénière de l'Assemblée générale s'est prononcée le 14 décembre 2006 sur tous les rapports de la 4^{ème} Commission, confirmant l'adoption des projets de résolution et de décision de la Commission avec peu de changements de vote significatifs.

5^{ème} Commission – Commission des questions administratives et budgétaires

La refonte de la méthode de calcul relative à la répartition des dépenses de l'Organisation entre les Etats membres tout comme l'élaboration d'une esquisse budgétaire pour 2008-2009 ont été au centre des travaux de la 5^{ème} Commission lors de la 61^{ème} session de l'Assemblée générale.

La Commission budgétaire a finalement décidé de reconduire la méthode de calcul et d'adopter sans vote les projets de résolution concernant le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation respectivement pour la répartition des dépenses des opérations de maintien de la paix. La quote-part du Luxembourg passe de 0,077 % à 0,085 % pour la période 2007-2009.

Les Etats membres ont par ailleurs adopté un projet de résolution contenant une esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2008-2009 qui s'élève à 4 194 726 800 dollars. Cette estimation préliminaire des ressources qui seront nécessaires aux activités de l'Organisation vise à aider le Secrétaire général à établir le budget définitif pour cette période.

6^{ème} Commission – Commission des questions juridiques

Fidèle à sa tradition, la 6^{ème} Commission a adopté sans vote tous les projets de résolutions et de décisions dont elle était saisie. Elle s'est penchée e.a. sur des textes relatifs à la codification et le développement progressif du droit international, les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés ou la question de la refonte de l'administration de la justice à l'ONU.

Le Groupe de travail sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international a également poursuivi ses travaux au cours de la session passée en vue de l'élaboration d'une Convention générale sur le terrorisme international.

Le renforcement du Conseil économique et social (ECOSOC)

L'Assemblée générale a adopté le 20 novembre, par consensus, un projet de résolution concernant le renforcement de l'ECOSOC, étape importante dans la mise en œuvre des décisions prises par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet mondial de 2005. Il a été retenu que l'ECOSOC devrait examiner et évaluer périodiquement les politiques internationales tant économiques qu'en matière de développement économique et leur impact sur le développement. Il a également été décidé que le Forum biennuel de haut niveau sur la coopération pour le développement se tiendra dans le cadre du débat de haut niveau de l'ECOSOC. De même, l'ECOSOC devrait procéder à un examen annuel de fond au niveau ministériel dans le cadre de son débat de haut niveau.

Le Conseil de sécurité

Le Moyen-Orient

Liban

La « guerre des trente-trois jours » a été déclenchée le 12 juillet 2006, suite à une attaque du Hezbollah d'un poste-frontière de l'armée israélienne, attaque qui a abouti à la capture de deux soldats israéliens et à la mort de huit autres. Suite à ces événements, Israël décide de lancer une vaste offensive s'étendant sur presque tout le Sud du Liban.

Le 11 août 2006, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1701, qui appelle à une cessation totale des hostilités au Liban, basée sur la cessation immédiate par le Hezbollah de toutes les attaques et la cessation immédiate par Israël de toutes les offensives militaires. La cessation des hostilités au Liban est entérinée le 13 août par les deux parties. Le blocus aérien et maritime ne sera en revanche levé que le 7 septembre. La résolution 1701 autorise également la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban), renforcée et portée à un effectif maximum de 15.000 hommes, à surveiller l'application du cessez-le-feu et à prendre toutes les mesures nécessaires pour remplir sa mission.

Le 1^{er} décembre 2006, un rapport remis à l'ONU accuse le Hezbollah libanais de continuer à se procurer des armes en provenance de Syrie et d'Iran, malgré l'embargo sur les armes décrété par la résolution 1701 du Conseil de sécurité.

Territoires palestiniens occupés

L'année 2006 a été marquée par la victoire du Hamas aux élections législatives palestiniennes et le refus du nouveau gouvernement palestinien de s'engager en faveur des trois principes énoncés par le Quartette : renoncer à la violence, reconnaître le droit d'Israël à exister, et accepter les accords et obligations existants. Ceci a amené les membres du Quartette, ainsi qu'une large partie de la communauté internationale, à suspendre l'aide directe accordée au

gouvernement palestinien. Si le Conseil de sécurité n'a pas réussi à adopter de résolution sur les développements au Proche-Orient, il a toutefois soutenu les positions développées par le Quartette.

Irak

Le 14 février 2006, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle, aux termes de laquelle il se félicite de la proclamation, par la Commission électorale indépendante de l'Irak, des résultats officiels des élections au Conseil des représentants. Il se dit particulièrement encouragé que des partis politiques représentant toutes les communautés irakiennes se soient rendus aux urnes, comme en témoigne la forte participation dans tout le pays.

L'entrée en fonctions du Gouvernement irakien, le 20 mai 2006, est saluée par le Conseil de sécurité dans une nouvelle déclaration présidentielle qui l'encourage aussi à œuvrer à la réconciliation nationale et à créer un climat hostile à tout sectarisme.

Saisi en septembre du dernier rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1546 (2004), le Conseil s'est dit extrêmement préoccupé par l'extrême violence qui sévit dans le pays.

Le 28 novembre, le Conseil de sécurité, constatant que la situation en Irak continue de menacer la paix et la sécurité internationales, a renouvelé l'autorisation donnée à la Force multinationale dans sa résolution 1546 (2004) et prorogé le mandat de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2007, à la demande du Gouvernement irakien.

Iran

Le 31 juillet 2006, le Conseil de sécurité a adopté, par 14 voix contre 1, la résolution 1696 par laquelle le Conseil endosse l'offre des E3+3 à l'Iran, rend obligatoire la suspension par l'Iran de toutes ses activités liées à l'enrichissement et au retraitement, y compris la recherche-développement, et demande un rapport au Directeur général de l'AIEA pour le 31 août 2006. Le Conseil de sécurité prévoit que si l'Iran ne s'est pas conformé à ses obligations à cette date, le Conseil travaillera alors à l'adoption de mesures au titre du chapitre VII, article 41 de la Charte.

Le 31 août, le rapport du Directeur général a confirmé que l'Iran ne se trouve pas en conformité avec la résolution 1696, que l'Iran n'a pas suspendu ses activités liées à l'enrichissement et qu'il n'a pas coopéré pas de manière satisfaisante avec l'AIEA.

Au vu du non-respect de l'Iran de ses obligations, le Conseil de sécurité a adopté le 23 décembre 2006 à l'unanimité la résolution 1737 interdisant notamment la livraison, la vente

ou le transfert à l'Iran de matériels qui pourraient contribuer à l'enrichissement d'uranium, au retraitement, aux projets liés aux réacteurs à eau lourde et au développement des vecteurs de lancement d'armes nucléaires.

L'Asie

Afghanistan

Le 15 février 2006, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1659, par laquelle il souscrit au Pacte pour l'Afghanistan, lancé le 31 janvier et qui constitue la feuille de route pour la poursuite de l'engagement de la communauté internationale en faveur du pays au cours des cinq prochaines années dans trois domaines d'activités: la sécurité, la gouvernance - dont les droits de l'homme et l'état de droit - et le développement économique et social, qui comprend aussi la lutte contre les stupéfiants. Aux termes de la résolution, le Conseil a accueilli de même avec satisfaction la Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan présentée par le Gouvernement afghan et les engagements pris par les participants à la Conférence de Londres dans les domaines politique, financier et de la sécurité ainsi que la Stratégie nationale actualisée de lutte contre la drogue présentée par le Gouvernement afghan à la Conférence de Londres.

Le 12 septembre 2006, le Conseil a autorisé par le biais de la résolution 1707, pour une nouvelle période de 12 mois, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

Corée du Nord

Adoptée à l'unanimité, la résolution 1695 condamne les tirs multiples de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée (RPDC) le 5 juillet 2006. Par cette résolution, adoptée à l'unanimité le 15 juillet, le Conseil, réuni à la demande du Japon, demande aussi à tous les États Membres d'empêcher les transferts et l'achat de missiles et d'articles liés aux missiles, de matières, de biens et de technologies pouvant profiter aux programmes de missiles ou d'armes de destruction massive de la RPDC. Ils doivent enfin empêcher le transfert de ressources financières dans le contexte des programmes de missiles ou d'armes de destruction massive de la RPDC. Par cette résolution, le Conseil a également exigé la suspension de toutes les activités liées au programme de missiles balistiques de la RPDC et l'engage à reprendre les pourparlers à Six (Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Japon, RPDC et la République de Corée).

Le 6 octobre, le Conseil de sécurité a exhorté la Corée du Nord une nouvelle fois, par le biais d'une déclaration présidentielle, à s'abstenir de procéder à un essai nucléaire ainsi que « toute mesure qui pourrait aggraver les tensions ». Suite à l'essai nucléaire souterrain par la Corée du Nord, le 9 octobre, le Conseil de sécurité a adopté, à l'unanimité le 14 octobre 2006 la résolution 1718 qui condamne l'essai nucléaire, exige que la Corée redevienne partie au

Traité de non-prolifération nucléaire et aux garanties de l'AIEA et impose des sanctions à l'encontre de la Corée du Nord.

L'Afrique

En 2006, la situation en Afrique a été dominée par la détérioration de la situation dans la région soudanaise du Darfour, la propagation de ce conflit dans l'Etat voisin du Tchad, l'arrivée de l'Union des Tribunaux islamiques en Somalie et l'intervention de l'Ethiopie.

Soudan

Le 27 décembre 2005, après de longues négociations, le Président du Conseil de sécurité, Nassir Abdulaziz Al-Nasser du Qatar, a pu se féliciter de la volonté du Président soudanais de permettre la mise en œuvre immédiate du plan d'appui en trois phases de l'ONU en faveur de l'Union africaine (UA), le plan devant aboutir au déploiement d'une force hybride ONU-UA dans la région du Darfour.

Dans son accord avec l'Union africaine, l'ONU s'est engagé à apporter à l'AMIS¹, un appui logistique, matériel et militaire, des services consultatifs à la police civile et d'autres appuis en personnel dans les domaines de la lutte anti-mines, de l'information et de l'assistance pour la mise en œuvre de l'Accord de paix sur le Darfour. À l'issue des trois phases, la force hybride ONU/UA doit disposer de 17 000 militaires et de 3 000 policiers sur le terrain.

Mais le Soudan n'a soudainement plus voulu de l'ONU au Darfour alors que la situation a continué de s'empirer. Le 31 août, le Conseil a adopté la résolution 1706 priant le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour assurer rapidement le déploiement de moyens supplémentaires pour permettre à l'UNMIS de se déployer au Darfour, en remplacement de l'AMIS dont le mandat doit s'achever le 30 septembre 2006. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte de l'ONU, l'UNMIS est autorisée à empêcher toute perturbation de la mise en œuvre de l'Accord de paix et à saisir les armes et matériels connexes dont la présence constitue une violation des accords. Par le biais de la résolution 1714, le mandat d'UNMIS est étendu le 6 octobre jusqu'au 30 mars 2007 sans toutefois que des progrès en matière de déploiement sur le terrain puissent être faits face au refus des autorités soudanaises.

Somalie

¹ 7 500 hommes de l'UA sont présents au Darfour au sein de l'AMIS, créée le 8 juillet 2004 pour surveiller l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena que le Gouvernement soudanais, le Mouvement de libération du Soudan/Armée de libération du Soudan (A/MLS) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ont signé en septembre 2003.

L'année 2006 peut être vue comme celle de l'échec du Processus d'Arta, lancé en 2002, qui avait permis la mise sur pied en 2005 du Gouvernement et du Parlement fédéraux de transition, fondés sur la Charte nationale de transition.

Un an plus tard, le Conseil se voit obligé de constater une intensification des combats.

Le 6 décembre 2006, la résolution 1725 a autorisé l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine à établir une Mission de protection et de formation en Somalie (IGASOM) pour, entre autres, suivre les progrès réalisés par les institutions fédérales de transition et l'Union des tribunaux islamiques dans l'application des accords convenus dans le cadre du dialogue. La Mission a aussi pour mandat de former les forces de sécurité des institutions de transition. Partant, l'embargo sur les armes est levé pour les forces de l'IGAD et de l'UA.

Côte d'Ivoire

Plus de quatre ans après le début du conflit entre le Gouvernement ivoirien et la rébellion des Forces nouvelles (FN) et trois ans après l'Accord de Linas-Marcoussis, signé en 2003 par dix partis politiques dont le Front populaire ivoirien (FPI) du Président Laurent Gbagbo, qui n'a pas apposé sa signature, le processus de paix ivoirien a continué à connaître des retards en 2006. Aussi, le 1^{er} novembre 2006, le Conseil s'est-il vu obligé d'approuver, une deuxième fois, la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'UA de maintenir Laurent Gbagbo à la Présidence et Charles Konan Banny à la Primature pour une « dernière période de transition » n'excédant pas 12 mois.

Sierra Leone

Décrit comme une véritable « *success story* » de l'ONU, la Sierra Leone a continué en 2006 sa marche vers la consolidation de la paix. Le pays a d'ailleurs, ensemble avec le Burundi, été jugé éligible au Fonds pour la consolidation de la paix.

B. Les travaux à Genève

Le Haut Commissariat aux droits de l'homme

Lors de cette année transitoire pour les droits de l'homme à Genève, le Haut Commissaire aux droits de l'homme, Madame Louise Arbour, s'est efforcée de conduire le mouvement international en faveur des droits de l'homme en intervenant en tant qu'autorité morale et voix pour les victimes. Le Haut Commissaire a fait des déclarations publiques et lancé des appels en cas de crises touchant les droits de l'homme lors des trois sessions régulières du Conseil

des droits de l'homme ainsi qu'à l'occasion des quatre réunions extraordinaires. Le Haut Commissariat s'est également efforcé de mettre en œuvre les lignes directrices de son plan stratégique de la gestion 2006-2007, qui trace la voie à suivre pour renforcer le Haut Commissariat de façon à ce qu'il puisse mieux répondre aux impératifs actuels en matière de droits de l'homme.

Le 20 juillet 2006, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu une entrevue avec Madame Arbour au Palais Wilson, le siège du Haut Commissariat. Les thèmes centraux de l'entrevue ont porté sur le bilan des deux sessions du nouveau Conseil des droits de l'homme de juin, ainsi que sur les situations des droits de l'homme au Proche-Orient, en Chine et en Russie.

Le Comité International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR)

Les 20 et 21 juin 2006 s'est tenu la 29^{ème} Conférence internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge. Une modification des statuts figurait à l'ordre du jour visant à l'acceptation de la Société israélienne du Magen David Adom parmi les membres du Mouvement des Croix Rouges et du « cristal rouge » parmi les emblèmes du Mouvement. La Conférence a majoritairement voté en faveur du projet de résolution amendé entérinant le « cristal rouge » comme nouvel emblème de la Croix Rouge (parmi les 291 Gouvernements et Sociétés nationales présents, 237 ont voté en faveur, 54 se sont opposés tandis que 18 se sont abstenus). Le Luxembourg a participé à cette Conférence et a soutenu la modification des statuts.

Le Président du CICR, Monsieur Kellenberger, a félicité le Luxembourg qui est devenu membre du « CICR – Donor Support Group » qui regroupe 17 pays dont 11 pays membres de l'Union européenne et la Commission européenne. Une contribution annuelle supérieure à CHF 10 millions au CICR permet l'accès à ce groupe, montant que le Luxembourg a dépassé pour la première fois en 2006.

La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED)

Le Luxembourg a participé en fonction des sujets aux événements organisés par la CNUCED et a assisté au rendez-vous annuel du Conseil du Commerce et du Développement.

L'année 2006 fut surtout marquée par le *brainstorming* sur la dimension de développement du cycle de Doha; la réunion d'experts pour préparer la revue à mi-parcours du programme d'action pour les pays les moins avancés ; la réunion d'experts sur l'aide au commerce; le rapport du groupe des personnalités éminentes sur l'avenir de la CNUCED et la 53^{ème} session du Conseil du Commerce.

Le Secrétaire général de la CNUCED, Supachai Panitchpakdi, a créé le Groupe de personnalités éminentes en octobre 2005 afin qu'il le conseille sur la manière de renforcer le

rôle et l'impact de l'organisation dans le domaine du développement. Le rapport, intitulé « Renforcer l'impact et le rôle de la CNUCED en matière de développement » contient 21 propositions concrètes qui reflètent la réflexion actuelle sur le développement.

La session d'automne 2006 a examiné les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA (2001-2010) ; les faits nouveaux et des questions se rapportant au Programme de travail de l'après-Doha et le rapport sur l'assistance au peuple palestinien.

Lors de la CNUCED XI, les Etats membres avaient décidé de procéder en 2006 à un examen à mi-parcours. L'objet de l'examen a été non seulement de faire le point de l'application du Consensus de São Paulo, mais encore de prendre en considération les principaux événements et les faits nouveaux survenus depuis la onzième session de la Conférence et de donner des indications précises quant à l'orientation des travaux de la CNUCED au cours des deux prochaines années, c'est-à-dire d'ici la douzième session de la Conférence.

La vingt-troisième session extraordinaire a été divisée en trois parties : l'état de la situation sur l'application du Consensus de São Paulo; le renforcement des trois piliers de la CNUCED : formation de consensus, recherche et analyse et coopération technique et un débat d'orientation de haut niveau.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Les relations bilatérales avec l'OMS ont été considérablement renforcées en 2006 au moyen de la signature d'un accord-cadre le 17 janvier 2006. Cet accord soutient désormais des aires de travail de l'OMS en codifiant les excellentes relations du Luxembourg avec cette organisation. Rappelons que le Luxembourg est le 12^{ème} contributeur extra-budgétaire à l'OMS en chiffres absolus². Selon cet accord, il se concentre sur l'action contre les maladies « de la pauvreté » : les 3 principales (SIDA, Tuberculose et Malaria), mais aussi les maladies oubliées. De façon complémentaire, le Luxembourg fait des contributions visant à renforcer les structures (ressources humaines, renforcement des systèmes de santé, politiques de santé et développement).

Dans son discours devant l'Assemblée mondiale de la Santé le 22 mai 2006, Monsieur le Ministre de la Santé Mars di Bartolomeo a insisté notamment sur l'amélioration de la situation des travailleurs de la Santé, les catastrophes naturelles, le VIH/SIDA, la lutte contre la pauvreté et la participation de l'OMS dans la réforme du système onusien.

En tant que membre du Conseil exécutif de l'OMS, le Luxembourg a été appelé à participer à la sélection d'un nouveau Directeur général suite au décès inopiné du Directeur général Jong-Wook Lee ; *l'interim* à la tête de l'OMS ayant été confié au Dr Anders Nordström. C'est un Conseil exécutif extraordinaire en novembre 2006 qui a élu la nouvelle Directrice générale, le

² Les contributions extra-budgétaires représentent environ les 2/3 du budget global de l'OMS

Dr. Margaret Chan.

En 2006, les grands débats aux organes gouvernants de l’OMS ont notamment porté sur les sujets suivants : la pandémie de la grippe aviaire ; le VIH/SIDA ; l’éradication de la poliomyélite ; la lutte contre les infections sexuellement transmissibles ; la drépanocytose ; l’éradication de la variole et la destruction des stocks de virus variolique ; la prévention de la cécité et des défaillances visuelles évitables ; le commerce international et la santé ; la Convention-Cadre de l’OMS pour la lutte antitabac ; les droits de la propriété intellectuelle, les conditions sanitaires dans les Territoires palestiniens et le Onzième Programme général de travail de l’OMS, 2006 - 2015.

L’Organisation Internationale du Travail (OIT)

Outre les sessions régulières du Conseil d’administration en mai et en novembre 2006, c’est la Conférence internationale du Travail qui marque chaque année l’agenda de l’Organisation Internationale du Travail (OIT).

Rassemblés à Genève pour la Conférence internationale du travail du 31 mai au 16 juin 2006, quelque 4 000 délégués et membres de Gouvernement ont débattu des changements qui affectent le monde du travail et de la nécessité de promouvoir le travail décent, véritable pierre angulaire des actions de l’OIT. L’occasion d’examiner une série de normes et de mesures traitant de la santé et de la sécurité des travailleurs, mais aussi des relations de travail. Parmi elles, était adoptée avec une écrasante majorité une Convention sur la sécurité et la santé au travail.

Le Luxembourg a été représenté à la Conférence 2006 par une délégation composée de représentants du Ministère du Travail, des syndicats et du patronat. Le 7 juin 2006, Monsieur le Ministre du Travail, François Biltgen, est intervenu à la tribune de la Conférence insistant en particulier sur la promotion du travail décent, la santé et la sécurité au travail, la rémunération adéquate, les horaires de travail, une meilleure cohérence des politiques aux niveaux national et international, la fixation d’objectifs chiffrés et l’intégration du travail décent dans les politiques de coopération bi- et multilatérales.

C. Les travaux à Vienne

L’Agence Internationale de l’Energie Atomique (AIEA)

La 50^{ème} Conférence générale de l’AIEA s’est tenue à l’Austria Center à Vienne du 18 au 22 septembre 2006.

M. Abdul Samad Minty, Représentant permanent d’Afrique du Sud auprès de l’AIEA a pris la relève de M. Horacio Bazoberry Otero, Représentant permanent de la Bolivie, en tant que

Président de la Conférence générale de l'AIEA, pour la durée d'un an.

Sur le plan politique, les travaux des organes directeurs ont, tout comme ces deux dernières années, surtout été dominés par les tensions politiques autour du programme nucléaire iranien. Dès le début de l'année, réuni en session extraordinaire, le Conseil des gouverneurs a entériné la saisine du Conseil de sécurité de l'ONU à une très large majorité (3 oppositions sur 35 votes). Le 28 avril, le rapport du Directeur général de l'AIEA, M. ElBaradei, envoyé parallèlement au Conseil de sécurité et au Conseil des gouverneurs de l'AIEA, a confirmé qu'aucune des cinq mesures de confiance demandées par la déclaration du Conseil de sécurité du 29 mars 2006 n'avait été mise en œuvre et a confirmé les affirmations iraniennes sur l'état de leurs efforts d'enrichissement et la détérioration de la situation entre l'Iran et la communauté internationale.

Les E3 + 3 + le SG/HR Solana ayant soumis début juin une offre substantielle et généreuse à l'encontre de l'Iran, le Conseil de sécurité a adopté le 31 juillet, par 14 voix contre 1, la résolution 1696 par laquelle il endosse l'offre des E3+3 à l'Iran, rend obligatoire la suspension par l'Iran de toutes ses activités liées à l'enrichissement et au retraitement, y compris la recherche-développement, et demande un rapport au Directeur général de l'AIEA pour le 31 août 2006.

Le 31 août 2006, le rapport du DG de l'AIEA a confirmé que l'Iran ne se trouve pas en conformité avec la résolution 1696, qu'il ne coopère pas de manière satisfaisante avec l'AIEA. De nouvelles questions sont relevées par l'Agence, en particulier de nouvelles contaminations d'uranium hautement enrichi. Le refus par l'Iran de suspendre ses activités nucléaires sensibles a comme résultat l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 1737 imposant des sanctions à l'encontre de l'Iran.

Outre l'Iran, la Corée du Nord a figuré à l'ordre du jour des différentes sessions du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. La nature nucléaire de l'essai coréen a fait l'objet de doutes malgré les relevés effectués au titre du Traité sur interdiction complète des essais nucléaires. Il faut ajouter que la maîtrise de ces dossiers échappe à l'AIEA, puisque la RPDC a refusé toute activité de vérification de l'AIEA sur son territoire depuis décembre 2002. Le Conseil a cependant appelé la RPDC à appliquer aussitôt un régime de non-prolifération nucléaire et de permettre à l'Agence de vérifier ce processus.

La 50ème session de la Conférence Générale a aussi été l'occasion de donner un aperçu sur le rôle futur de l'AIEA, notamment dans la perspective d'une multilatéralisation du cycle du nucléaire. Le TNP reconnaît le droit à chaque Etat de développer une industrie nucléaire et de ce fait à procéder lui-même à l'enrichissement de l'uranium. La maîtrise du cycle du combustible nucléaire est un élément tant du développement du nucléaire civil que du nucléaire militaire. Le Directeur général ElBaradei a dès lors proposé de « multilatéraliser » l'accès à l'uranium enrichi aux fins du développement d'une filière nucléaire civile afin

d'éviter une multiplication des centres d'enrichissement, avec pour certains pays, la tentation d'utiliser la maîtrise des technologies à des fins militaires. Ce dossier devrait occuper l'AIEA pendant quelques années tant il est complexe.

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a fêté son 40ème anniversaire le 28 novembre 2006 à l'Austria Center à Vienne. La cérémonie a été suivie par trois fora thématiques auxquels les invités ont pu participer, à savoir la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, le renforcement des capacités commerciales et l'énergie et l'environnement.

En tant que membre du Conseil, le Luxembourg a également assisté au Conseil du développement industriel (CDI), qui a eu lieu à Vienne du 29 novembre au 1^{er} décembre 2006.

Outre les questions de fonctionnement et de la situation financière de l'agence, les discussions du CDI se sont concentrées sur l'amélioration de l'exécution des programmes de l'ONUDI, la coopération Sud-Sud, le programme régional en Amérique du Sud pour les prochaines années, l'application de l'accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la date et l'agenda de la prochaine Conférence Générale.

Le CDI a également commémoré le 40ème anniversaire de l'ONUDI et a souligné son rôle crucial dans le développement industriel durable, essentiel pour éradiquer la pauvreté dans les pays en voie de développement. Il s'est également félicité de sa bonne coopération avec l'ONUDI et de son soutien apporté aux activités menées par celle-ci ces 40 dernières années.

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)

L'Office contre la drogue et le crime, en tant que programme des Nations Unies, ne peut, contrairement aux autres organisations internationales ayant leur siège à Vienne, s'appuyer sur un budget régulier financé par des contributions obligatoires à charge d'Etats membres. La contribution annuelle en provenance des Nations Unies ne couvre qu'environ 13% des coûts de structure. La part essentielle est financée par des contributions volontaires et à travers le pourcentage prélevé sur les projets.

En 2006, le Secrétariat a pris un certain nombre de mesures et fait certaines propositions afin de redresser les comptes de l'ONUDC.

La Commission des stupéfiants (CDS) a prié le Secrétaire exécutif de lui présenter à sa 49ème session un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des réformes de gestion et budgétaires afin d'assurer un financement volontaire sûr et prévisible du Fonds du

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

L'autre projet de l'ONUDC est le programme de développement des compétences de gestion du cycle des projets qui a pour but de développer et de perfectionner les capacités et les compétences de gestion du cycle des programmes et des projets afin d'améliorer la qualité de leur conception, de leur suivi et de leur gestion et d'accroître ainsi l'efficacité des activités de l'ONUDC. Le projet est subdivisé en quatre phases: phase de diagnostic, phase normative, phase de formation et phase de formation à l'informatique.

Dans le cadre de son dialogue permanent avec les Gouvernements, l'Organe international des stupéfiants (OICS) a effectué une visite au Luxembourg, du 23 au 25 octobre dernier.

La mission de l'OICS à Luxembourg avait pour but d'examiner en profondeur avec le Gouvernement, au niveau politique, ainsi qu'au niveau technique, les différentes questions relatives au contrôle national des drogues, et les mesures nécessaires pour que soient atteints les objectifs des traités internationaux sur les drogues auxquels le Luxembourg est partie.

L'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)

Deux sessions de la Commission d'examen (PrepCom) du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ont eu lieu à Vienne aux mois de juin et novembre sous la Présidence de l'Ambassadeur Volodymyr Yelchenko, Représentant permanent d'Ukraine.

Les Etats parties ont salué la ratification du traité par Andorre, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine et l'Ethiopie. Tous ont promis leur coopération en vue d'une entrée en vigueur du traité en 2007. La Commission d'examen a également élu l'Ambassadeur Ana Teresa Dengo, Représentant permanent du Costa Rica, en tant que nouveau Président pour l'année 2007, de même que les Vice-Présidents provenant d'Algérie, de la Slovaquie, du Pérou, du Canada et de la Nouvelle-Zélande.

Deux sessions spéciales, dites d'urgence, de la PrepCom ont également eu lieu en octobre suite à l'annonce de la Corée du Nord (RPDC) d'avoir entrepris un essai nucléaire en date du 9 octobre. Lors de ces réunions d'urgence à composition non-limitée du bureau de la Conférence d'examen du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les Etats

membres, mais également les médias ont pu recevoir de plus amples informations par le Secrétariat technique de l'OTICE quant à la confirmation ou non d'un test atomique nord-coréen.

Quelques jours plus tard, les systèmes détecteurs de l'OTICE, capables de capter les gazes nobles et les radionucléides, ont pu collecter des particules nucléaires considérables, ce qui a

permis de certifier qu'un test atomique a effectivement eu lieu. Dans leurs déclarations, le Président, le Secrétaire exécutif de la PrepCom M. Tibor Toth et de nombreux Etats membres ont fait appel à la RPDC d'arrêter ses essais nucléaires et de revenir aux pourparlers des Six.

II. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS DU MONDE

1. LES BALKANS OCCIDENTAUX

En Albanie, le gouvernement du Premier Ministre Sali Berisha, issu des élections législatives de juillet 2005, a continué de mettre en œuvre ses priorités que sont l'établissement de l'Etat de droit, la lutte contre la corruption et le crime organisé, le développement de l'économie, la promotion du bien-être du peuple et l'intégration de l'Albanie dans l'Union européenne et l'OTAN. M. Berisha a notamment poursuivi sa ligne dure dans la lutte contre la corruption, surtout au sein de l'administration, où il a remplacé un certain nombre de fonctionnaires, se faisant cependant reprocher par l'opposition de les remplacer par des proches. La signature de l'accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, en juin 2006, ainsi que l'encouragement reçu au Sommet de l'OTAN à Riga en novembre 2006, ont rapproché l'Albanie de ses objectifs d'intégration euro-atlantique.

La vie politique albanaise a été marquée par une opposition aiguë entre le gouvernement de M. Berisha et l'opposition dirigée par le chef du parti socialiste Edi Rama et les travaux parlementaires ont été bloqués à plusieurs reprises. Pendant plusieurs mois, la discussion autour de la date et des modalités d'organisation des élections municipales, prévues pour janvier 2007, ont dominé le débat politique, sans qu'une solution de compromis ait pu être trouvée avant la fin de l'année.

Le 16 mars 2006, le Premier Ministre d'Albanie, M. Sali Berisha, a effectué une visite de travail à Luxembourg. La Ministre de l'Intégration, Mme Arenca Trashani, a été en visite auprès de M. le Ministre délégué Nicolas Schmit le 7 septembre 2006. Le 11 octobre 2006, M. le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn s'est rendu en visite de travail à Tirana où il a eu des entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères Besnik Mustafaj, le Premier Ministre Sali Berisha, le chef de l'opposition et maire de Tirana Edi Rama ainsi qu'avec plusieurs membres de la Commission des Affaires étrangères du Parlement albanais. Lors de ses rencontres bilatérales, les discussions ont porté notamment sur les relations bilatérales, les relations UE-Albanie ainsi que la situation générale dans les Balkans occidentaux.

Au Sommet de la Francophonie à Bucarest les 28 et 29 septembre 2006, l'Albanie a obtenu le statut de membre de plein droit, après avoir été membre associé depuis 1999.

Pour pallier aux irrégularités constatées dans le déroulement des élections municipales de mars 2005 en ancienne République yougoslave de Macédoine, le Parlement macédonien a adopté une nouvelle loi électorale le 29 mars 2006, ce qui a permis l'organisation anticipée d'élections législatives qui se sont tenues le 5 juillet 2006. La communauté internationale a salué l'organisation régulière et le déroulement calme de ces élections qui ont prouvé que l'ancienne République yougoslave de Macédoine restait solidement engagée sur la voie de la

démocratie. Le Luxembourg a participé avec cinq observateurs à court terme à la mission d'observation électorale de l'OSCE.

Les élections législatives ont entraîné un changement de majorité : le gouvernement du parti social-démocrate SDSM et du parti albanais DUI (Union démocratique pour l'Intégration) a été remplacé par un gouvernement composé de l'Organisation révolutionnaire macédonienne/Parti démocratique pour l'unité nationale macédonienne (VMRO-DPMNE) et du parti albanais DPA (Parti démocratique des Albanais), ainsi que de quelques petits partis. La coalition est dirigée par le Premier Ministre Nikola Gruevski. Les travaux parlementaires ont été ralentis après les élections puisque le parti DUI, qui était sorti premier parti albanais des élections mais ne fait plus partie de la coalition, a boycotté le nouveau Parlement. Les relations entre le gouvernement et le DUI sont restées tendues jusqu'à la fin de l'année.

Le premier objectif du gouvernement macédonien reste l'intégration euro-atlantique, le statut de pays candidat de l'Union européenne ayant été obtenu en décembre 2005. Le 30 octobre 2006, le Parlement macédonien a voté la loi sur la réforme de la police et ainsi rempli l'une des conditions pour l'ouverture de négociations d'adhésion avec l'UE. Au Sommet de l'OTAN à Riga en novembre 2006, l'ancienne République yougoslave de Macédoine a été encouragée, comme la Croatie et l'Albanie, à poursuivre ses efforts de préparation à une adhésion à l'OTAN.

Le 20 septembre 2006, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a eu une entrevue bilatérale avec le nouveau Ministre macédonien des Affaires étrangères, M. Antonio Milososki, à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le 7 décembre 2006, le Premier Ministre Nikola Gruevski a été en visite de travail à Luxembourg auprès du Premier Ministre Juncker.

Malgré les encouragements de la communauté internationale et les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Matthew Nimitz, l'épineuse question du nom du pays n'a pas pu être résolue en 2006.

En Bosnie-Herzégovine, le gouvernement de la Republika Srpska est tombé le 25 janvier 2006 sous l'effet d'une motion de censure déposée par la principale formation de l'opposition, le Parti des sociaux-démocrates indépendants (SNSD). Le chef de l'opposition, Milorad Dodik, a ensuite formé un nouveau gouvernement, une coalition comprenant six formations politiques.

Le 26 avril 2006, la Chambre des représentants de Bosnie a rejeté, à quelques voix près, une réforme constitutionnelle partielle que la communauté internationale considérait comme essentielle pour doter le pays de structures étatiques plus fonctionnelles et mieux à même de répondre aux normes européennes. La Constitution adoptée à Dayton n'est en effet plus adaptée à la situation d'un pays qui se prépare à l'adhésion à l'Union européenne et qui devrait donc pouvoir fonctionner sans la présence de la communauté internationale.

Le 1er octobre 2006, les 2,7 millions d'électeurs de Bosnie-Herzégovine ont été appelés aux urnes pour élire les trois membres, serbe, croate et musulman, de la présidence collégiale, ainsi que le parlement central et les Assemblées de la Republika Srpska et de la Fédération croato-musulmane. La campagne électorale a été marquée par une rhétorique nationaliste, notamment en Republika Srpska où les nationalistes serbes ont fait campagne sur leur volonté d'organiser un référendum pour l'indépendance de leur entité. 53% des électeurs se sont rendus aux urnes et les élections, observées notamment par l'OSCE, se sont déroulées de manière calme. Si le gouvernement en Republika Srpska, où le SNSD avait clairement remporté les élections, a pu être formé assez rapidement sous la direction de Milorad Dodik, les négociations pour la formation du gouvernement central comme celles pour la formation du gouvernement de la Fédération étaient toujours en cours à la fin de l'année 2006.

Alors que l'unification des forces de police, l'une des conditions pour conclure un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, avait été décidée en octobre 2005, la mise en œuvre de cette réforme de la police a traîné au cours de l'année 2006, devant l'obstruction notamment des représentants de la Republika Srpska au sein de la nouvelle Direction pour la restructuration de la Police. Les négociations pour un accord de stabilisation et d'association n'ont ainsi pas pu être conclues en 2006, la Bosnie ne remplissant par ailleurs pas la condition de coopération avec le TPIY. En effet, malgré de nombreux appels de la communauté internationale aux dirigeants de Bosnie et de Serbie, les deux principaux criminels de guerre recherchés par le TPIY, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, tous les deux Serbes de Bosnie, n'ont pas été arrêtés et transférés à La Haye en 2006.

Le 9 mars 2006, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a reçu le Président de Bosnie-Herzégovine, M. Sulejman Tihic, à Luxembourg.

Pendant sa première année de négociations d'adhésion à l'Union européenne, la Croatie a poursuivi ses réformes politiques et économiques pour aligner sa législation sur l'acquis communautaire. Des efforts restent notamment à faire pour poursuivre la stratégie de réforme du secteur judiciaire, pour mener à bien la réforme de l'administration publique et pour venir à même de la corruption. La Croatie a continué de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Le 22 février 2006, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a effectué une visite de travail à Zagreb auprès de son homologue croate, Kolinda Grabar-Kitarovic. Il a également été reçu par le Président, Stjepan Mesic, et le Premier Ministre Ivo Sanader. Au parlement croate, il a rencontré le Président de la Commission des Affaires étrangères. Les pourparlers ont porté essentiellement sur l'actualité politique dans les Balkans occidentaux et les négociations d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, entamées le 3 octobre 2005 à Luxembourg.

Le Haut Représentant pour la PESC, Javier Solana, avait nommé à la fin de l'année 2005 l'Ambassadeur slovaque Miroslav Lajcak comme son Envoyé personnel pour toutes les questions ayant trait à l'organisation du référendum sur l'indépendance du Monténégro. Sa mission consistait dans la facilitation d'un large consensus entre gouvernement et opposition sur les modalités du référendum au Monténégro, afin que ce dernier soit mené conformément aux normes internationales et que le processus proprement dit et ses résultats jouissent de la légitimité et de la viabilité nécessaires. Cette mission a abouti, le 28 février 2006, à un accord entre les deux parties, notamment sur la question épineuse des taux de participation et d'approbation nécessaires pour décider de l'indépendance, fixés respectivement à 50% et 55%. Le 1er mars 2006, le Parlement monténégrin a adopté la loi sur le référendum et a fixé la date du plébiscite au 21 mai 2006.

Le 21 mai 2006, lors du référendum sur l'indépendance du Monténégro, le vote en faveur de l'indépendance l'a emporté avec 55,5 % des voix. Les conditions de participation et d'approbation recommandées par l'Union européenne et fixées par les forces politiques du Monténégro pour garantir la légitimité du scrutin étaient remplies, et l'Union européenne, comme d'autres membres de la communauté internationale, ont reconnu le résultat du référendum. Les observateurs de l'OSCE ont qualifié le scrutin de « juste et transparent » et souligné qu'il n'avait pas donné lieu à des actes de fraude ou à des irrégularités. Le Luxembourg a participé avec cinq observateurs à court terme à la mission d'observation du référendum par l'OSCE.

Le Parlement du Monténégro a proclamé l'indépendance de la République le 3 juin 2006. Le 12 juin 2006, l'Union européenne a officiellement reconnu la République du Monténégro comme un État indépendant et souverain, et appelé chacun de ses États membres à le reconnaître légalement.

Le Luxembourg a reconnu de manière bilatérale l'indépendance de la République du Monténégro le lendemain, le 13 juin 2006. Le 28 juin 2006, la République du Monténégro est devenue le 192ème pays membre de l'Organisation des Nations Unies ; le Luxembourg a coparrainé cette adhésion à l'instar des autres États membres de l'UE. Le Luxembourg et le Monténégro ont établi des relations diplomatiques le 21 septembre 2006, à l'occasion d'une rencontre entre le Ministre des Affaires étrangères du Monténégro, Miodrag Vlahovic et le Ministre Asselborn, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

Des élections législatives se sont tenues le 10 septembre, et se sont soldées par la victoire de la coalition pro-européenne sortante du Premier Ministre Milo Djukanovic, dominée par le DPS (Parti démocratique des socialistes). Alors que M. Djukanovic s'est retiré de la politique après cette victoire électorale, le nouveau gouvernement est dirigé par Zeljko Sturanovic, qui était Ministre de la Justice dans le gouvernement précédent.

En Serbie, la situation politique a continué d'être marquée par la fragilité de la coalition de

droite du Premier Ministre Kostunica et la cohabitation avec le Président serbe Tadic, issu du plus grand parti de l'opposition. Le gouvernement, sous considérable pression de l'opposition nationaliste, a en outre été affaibli par l'indépendance du Monténégro et par la perspective, en 2007, d'une décision probable sur le futur statut du Kosovo. Belgrade était en effet opposée à l'indépendance du Monténégro, mais n'a pas interféré avec le processus référendaire que permettait la Constitution de Serbie-et-Monténégro. Suite à la déclaration d'indépendance par le Parlement monténégrin, le Parlement serbe a à son tour déclaré l'indépendance de la Serbie, le 5 juin 2006, et confirmé que la Serbie était l'État successeur de la Serbie-et-Monténégro au regard du droit international.

Les 28 et 29 octobre 2006, les Serbes étaient appelés à donner leur approbation, lors d'un référendum, à une nouvelle Constitution serbe, qui remplace l'ancienne Constitution qui datait encore du temps de Slobodan Milosevic. Doter la Serbie d'une nouvelle Constitution avait toujours été l'un des objectifs principaux du Premier Ministre Kostunica, qui a obtenu une majorité de 51,4 %, pour le nouveau texte. Le Parlement serbe a formellement proclamé la Constitution le 8 novembre 2006, et a ainsi ouvert la voie à des élections anticipées que les grands partis se sont mis d'accord par la suite à fixer au 21 janvier 2007. Les partis n'ont cependant pu se mettre d'accord que sur l'organisation d'élections législatives, mais non d'élections municipales et présidentielles, que l'adoption de la nouvelle Constitution exige également. Alors que le processus pour la détermination du statut du Kosovo bat son plein, la nouvelle Constitution serbe affirme que la province du Kosovo est une partie intégrante du territoire de la Serbie, avec une autonomie substantielle dans le cadre de l'État souverain de Serbie et que par conséquent toutes les institutions d'État ont l'obligation constitutionnelle de défendre les intérêts de la Serbie au Kosovo.

L'Union européenne a gelé, en mai 2006, les négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association avec la Serbie, sur le constat que Belgrade ne coopérait pas suffisamment avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, alors que plusieurs personnes inculpées par ce Tribunal n'ont toujours pas été transférées à La Haye, en particulier Ratko Mladic et Radovan Karadzic. En juillet 2006, le gouvernement serbe a présenté un plan d'action pour la coopération avec le TPIY, mais dont la mise en œuvre n'était pas satisfaisante jusqu'à la fin de l'année 2006, de sorte que les négociations n'ont pas pu reprendre. Le 11 mars 2006, l'ancien président yougoslave, Slobodan Milosevic, inculpé pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, a été retrouvé mort dans sa cellule du TPIY à La Haye. L'enquête subséquente sur les conditions de sa mort a confirmé qu'il était décédé de mort naturelle.

Le 29 novembre 2006, les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN ont invité la Serbie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro à rejoindre le Partenariat pour la Paix, première étape vers une éventuelle adhésion à l'OTAN.

Au Kosovo, le Président Ibrahim Rugova, très populaire, est décédé le 21 janvier 2006 d'un

cancer. Il a été remplacé par Fatmir Sejdiu. Le Premier Ministre Bajram Kosumi, qui a démissionné de son poste, a été remplacé comme Premier Ministre par Agim Çeku, commandant du Corps de protection du Kosovo, qui a été élu à ce poste par le Parlement le 10 mars.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo, Martti Ahtisaari, après quelques semaines de diplomatie de la navette entre Pristina et Belgrade, a entamé des discussions directes entre les deux parties sur le futur statut du Kosovo le 20 février 2006, à Vienne. Ces discussions techniques entre des représentants des deux équipes de négociation ont notamment porté sur la décentralisation, sur la protection des lieux culturels et religieux de la minorité serbe, sur la protection des droits des minorités et sur les questions économiques et financières liées au futur statut.

Le 24 juillet, au terme de plusieurs cycles de négociation à Vienne, Martti Ahtisaari a réuni les dirigeants de Serbie et du Kosovo pour une réunion au plus haut niveau sur le futur statut du Kosovo. Cette réunion, comme les réunions au niveau technique au cours du printemps, de l'été et du début de l'automne, n'ont pas permis de trouver un compromis entre les deux parties. Alors que la partie serbe refuse catégoriquement toute indépendance du Kosovo, mais veut accorder une large autonomie à la province, la partie albanaise demande justement l'indépendance. L'Union européenne a accompagné le processus pour le statut du Kosovo tout au long de l'année en soutenant fermement Martti Ahtisaari dans ses efforts pour trouver une solution au statut.

La dernière réunion technique à Vienne a eu lieu le 15 septembre 2006. Martti Ahtisaari est alors arrivé à la conclusion que ces négociations techniques ne permettaient plus de progresser dans la recherche d'une solution, puisque les positions des deux côtés restaient diamétralement opposées. L'Envoyé spécial a toutefois marqué son accord pour modifier légèrement son calendrier et ne présenter ses propositions pour le futur statut du Kosovo qu'après les élections législatives de janvier 2007 en Serbie.

2. L'EUROPE ORIENTALE, LE CAUCASE DU SUD ET L'ASIE CENTRALE

Fédération de Russie

Dans le courant de 2006, la Russie a continué à réaffirmer sa puissance au niveau mondial, notamment grâce à ses ressources importantes en pétrole et en gaz naturel. Ainsi, la « crise du gaz » au début de l'année a rappelé l'importance des hydrocarbures russes pour l'approvisionnement en énergie de l'Europe. Dans le cadre de la renégociation de l'accord gazier avec l'Ukraine, l'entreprise russe Gazprom a réduit le 1^{er} janvier 2006 l'alimentation du gazoduc transitant par l'Ukraine à destination de l'Europe occidentale.

S'inscrivant dans la lutte contre le terrorisme, le Président russe a continué à renforcer le pouvoir central dans le courant de 2006. Suite à l'entrée en vigueur le 10 avril 2006 d'une loi sur les organisations non gouvernementales (ONG) visant à empêcher le financement externe d'activités politiques en Russie, un certain nombre d'ONG étrangères ont éprouvé des difficultés pour mener à bien la procédure de réenregistrement conformément aux nouvelles règles. L'UE a exprimé le 19 janvier 2006 sa préoccupation que cette loi puisse avoir des répercussions graves sur les activités légitimes des organisations de la société civile en Russie.

En automne 2006, la communauté internationale a réagi avec stupéfaction à l'annonce des meurtres d'Anna Politkovskaïa, journaliste critique très connue à l'étranger, qui a été abattue le 7 octobre à Moscou, et d'Alexander Litvinenko, ancien espion russe exilé à Londres, qui est mort le 24 novembre des suites d'un empoisonnement au polonium 210. L'UE a exprimé à plusieurs reprises son indignation face à l'assassinat d'Anna Politkovskaïa, demandant à la Russie d'ouvrir rapidement une enquête digne de ce nom pour démasquer les commanditaires du meurtre.

La question tchétchène continue à peser sur la politique interne en dépit d'une certaine stabilisation de la situation. Dirigeant de fait de la Tchétchénie depuis l'assassinat de son père en 2004, Ramzan Kadirov a été nommé le 4 mars 2006 au poste de Premier Ministre. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les services secrets russes ont tué le 17 juin le « président » indépendantiste tchétchène Abdoul-Khalim Saïdoullaïev et le 10 juillet le chef de guerre radical Chamil Bassaïev qui avait revendiqué les prises d'otages à Moscou en 2002 et à Beslan en 2004.

Les relations entre l'UE et la Russie ont été dominées par les consultations sur un nouvel accord de partenariat et de coopération avec la Russie, le début des négociations formelles ayant été reporté en raison de divergences persistantes entre les deux parties. D'autres sujets de discussion ont été, entre autres, l'énergie et le respect des droits de l'homme, par exemple lors du dîner en marge du Conseil européen informel le 20 octobre 2006 à Lahti, auquel a participé le Président russe Vladimir Poutine. Rappelons que la Russie a choisi la sécurité énergétique comme priorité de sa première présidence du G8 dont le Sommet s'est tenu du 15 au 17 juillet 2006 à Saint-Pétersbourg.

Le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a participé du 26 au 28 juin 2006 à Moscou à la conférence ministérielle sur les itinéraires du trafic des stupéfiants en provenance d'Afghanistan. Du 11 au 13 juillet, il a effectué une visite de travail en Russie, lors de laquelle il a rencontré son homologue russe, Sergueï Lavrov, et le conseiller du Président russe en charge des Affaires européennes, Sergueï Yastrzhembski. Les entrevues ont permis de faire le point notamment sur les relations bilatérales, les relations UE-Russie et OTAN-Russie, le voisinage commun, les Balkans occidentaux et le dossier nucléaire iranien. Le lendemain, M. Asselborn s'est déplacé à Omsk en Sibérie pour visiter un projet

d'assistance médicale réalisé par l'association luxembourgeoise « Le Ligament triangulaire » avec le concours financier du Ministère des Affaires étrangères. A cette occasion, il a également rencontré le Gouverneur de la région d'Omsk. Du 28 au 30 novembre 2006, les Gouverneurs de Iaroslav, de Tambov et de Tiumen se sont rendus au Luxembourg pour présenter leurs régions lors de la deuxième Journée des régions russes organisée par la Chambre de Commerce. A cette occasion, ils ont également rencontré S.A.R. le Grand-Duc et le Premier Ministre Jean-Claude Juncker.

Ukraine

Le début de l'année a été marqué par la « crise du gaz » avec la Russie qui a été déclenchée suite au refus des autorités ukrainiennes d'accepter une augmentation considérable du prix de gaz. Après que l'entreprise russe Gazprom ait réduit le 1^{er} janvier 2006 les livraisons de gaz à destination de l'Ukraine, les deux parties ont fini par adopter le 4 janvier un accord-cadre provisoire réglant le différend. La « crise du gaz » a révélé aussi les divergences entre les différents camps politiques en Ukraine se trouvant en pleine campagne électorale.

Les élections législatives du 26 mars 2006 ont été libres et régulières selon la mission d'observation électorale de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), consolidant la percée de la démocratie en Ukraine. Les élections ont été remportées par le Parti des Régions de Viktor Ianoukovitch, ancien rival du Président Viktor Iouchtchenko lors des élections présidentielles, suivi par le Bloc Ioulia Timochenko et le parti présidentiel Notre Ukraine. En fin de compte, le Président ukrainien a accepté de participer à une coalition avec le Parti des Régions, les communistes et les socialistes et a nommé Viktor Ianoukovitch au poste de Premier Ministre. Bien que les quatre partis aient signé le 3 août une déclaration universelle sur l'unité nationale destinée à garantir l'orientation pro-occidentale de l'Ukraine, des divergences de vues sont apparues par la suite entre le Président et le Premier Ministre.

Lors du Conseil Affaires générales et Relations extérieures du 10 avril 2006, l'UE a salué les élections qui témoignent de l'attachement de l'Ukraine à un processus véritablement démocratique et a encouragé l'Ukraine à continuer sur la voie des réformes. Les deux parties ont décidé de lancer début 2007 les négociations sur un nouvel accord renforcé destiné à remplacer l'actuel accord de partenariat et de coopération. L'accord visant à faciliter la délivrance de visas et l'accord de réadmission ont été paraphés en marge du Sommet UE-Ukraine qui s'est tenu le 27 octobre dernier à Helsinki.

Le Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration a reçu le 17 février 2006 le Vice-Ministre ukrainien des Affaires étrangères, Anton Buteiko. L'entrevue a notamment porté sur les relations bilatérales, les aspirations euro-atlantiques de l'Ukraine, les relations avec la Russie et la situation interne en Ukraine. Le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a rencontré son homologue ukrainien, Boris Tarassiouk, le 21 septembre en marge

de la 61^{ème} Assemblée générale des Nations Unies à New York. L'entrevue a notamment porté sur les relations bilatérales, la situation politique en Ukraine, les relations OTAN-Ukraine et UE-Ukraine ainsi que l'adhésion de l'Ukraine à l'OMC.

Moldavie

La Moldavie a connu en 2006 une détérioration de sa situation économique, notamment en raison de l'augmentation du prix du gaz par l'entreprise russe Gazprom et l'embargo imposé par la Russie sur le vin et d'autres produits agricoles en provenance de la Moldavie.

Les négociations sur la question transnistrienne, menées sous l'égide de l'OSCE, ont été interrompues dès le mois de février, la principale pierre d'achoppement étant la réintroduction par la Moldavie et l'Ukraine d'un régime douanier sur l'uniformisation des procédures douanières à la frontière entre l'Ukraine et la Moldavie en vue de régulariser les échanges commerciaux entre l'Ukraine et la Transnistrie. La mission d'assistance de l'UE à la frontière ukraïno-moldave, en particulier sur le tracé entre l'Ukraine et la région de Transnistrie, a soutenu les autorités moldaves et ukrainiennes dans l'application de la nouvelle réglementation. Tiraspol a réagi en faisant bloquer le transit de marchandises à la frontière ukrainienne, accusant Kiev et Chisinau d'avoir mis en place un blocus économique. Le 17 septembre 2006, la Transnistrie a organisé un « référendum » consultatif sur l'indépendance de la Transnistrie reconnu ni par l'Union européenne ni par la communauté internationale.

En décembre, le Conseil est tombé d'accord pour adopter des mandats de négociation pour un accord visant à faciliter la délivrance de visas et un accord de réadmission avec la Moldavie.

Le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a rencontré son homologue moldave, Andrei Stratan, le 4 décembre 2006 en marge du 14^{ème} Conseil ministériel de l'OSCE à Bruxelles. L'entrevue a notamment porté sur les relations bilatérales, la question transnistrienne, la situation interne et l'aspiration européenne de la Moldavie.

Belarus

L'année écoulée a été dominée par les élections présidentielles du 19 mars 2006 qui ont été remportées par le Président sortant Alexander Loukachenko, au pouvoir depuis 1994. Selon les conclusions formulées par la mission d'observation électorale de l'OSCE le scrutin présidentiel n'a pas satisfait aux obligations prévues par l'OSCE en matière d'élections démocratiques. L'UE a souscrit à cette analyse, déplorant en particulier l'utilisation arbitraire du pouvoir d'Etat, l'absence de conditions équitables, les intimidations systématiques et les problèmes liés au décompte et au dépouillement des bulletins.

Au lendemain des élections, des milliers de partisans du candidat unique de l'opposition

démocratique, Alexander Milinkievitch, ont protesté contre la réélection de M. Loukachenko et demandé l'annulation de l'élection présidentielle. Les forces de l'ordre ont réprimé les manifestations paisibles et arrêté plusieurs leaders de l'opposition. Le 26 octobre 2006, le Parlement européen a attribué le Prix Sakharov 2006 à Alexander Milinkievitch, prix qui distingue chaque année des personnalités ou des organisations engagées dans la défense des droits de l'homme.

Les élections frauduleuses et la répression de la manifestation pacifique ont été fermement condamnées par la communauté internationale. Suite aux conclusions du Conseil du 30 janvier 2006 et à la déclaration du Conseil européen des 23 et 24 mars 2006, le CAGRE du 10 avril 2006 a décidé d'adopter des mesures restrictives à l'égard des dirigeants et fonctionnaires biélorusses responsables des atteintes aux normes électorales internationales, y compris le Président Loukachenko lui-même. L'UE a déploré la politique d'isolement dans laquelle se sont enfermées les autorités biélorusses, constatant que celles-ci empêchent la population biélorusse de bénéficier des avantages offerts par la Politique européenne de voisinage. A cet égard, l'UE a élaboré un Plan d'action théorique qui expose ce que l'UE pourrait apporter au Belarus si ce pays s'engageait sur la voie de la démocratisation et du respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

Caucase du Sud

Les Plans d'action dans le cadre de la Politique européenne de voisinage avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie ont pu être signés à l'occasion des Conseils de Coopération avec les trois pays le 14 novembre 2006 à Bruxelles.

En Géorgie, la situation politique a été marquée par les tensions croissantes avec la Russie et les efforts continus visant à internationaliser le règlement des « conflits gelés » en Ossétie du Sud et en Abkhazie. Le 27 septembre 2006, les autorités géorgiennes ont arrêté quatre officiers russes stationnés en Géorgie et accusés d'espionnage militaire. Suite à la médiation de la Présidence belge de l'OSCE, la Géorgie a accepté le 2 octobre d'expulser les officiers russes. La Russie a répondu à cette opération en rappelant son Ambassadeur de Tbilissi et en adoptant des sanctions économiques à l'égard de la Géorgie. Le Conseil de l'UE a invité le 17 octobre 2006 la Russie et la Géorgie à faire preuve de modération dans leurs déclarations publiques et à normaliser leurs relations. Le 12 novembre, les autorités autoproclamées en Ossétie du Sud ont organisé un « référendum d'indépendance » non reconnu par l'UE.

Maints observateurs ont estimé qu'une fenêtre d'opportunité se présentait en 2006 pour entamer la première phase de la résolution du « conflit gelé » au Haut-Karabagh. Or, les rencontres entre les Présidents arménien et azéri n'ont débouché sur aucun accord. Les autorités autoproclamées du Haut-Karabagh ont organisé le 10 décembre 2006 un « référendum constitutionnel » non reconnu par l'UE.

En marge du 14ème Conseil ministériel de l'OSCE, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a eu des entrevues bilatérales avec ses homologues azéri et arménien, Elmar Mamediarov et Vartan Oskanian. Ces entrevues ont notamment porté sur le Haut-Karabagh, les questions régionales, les relations des deux pays avec l'UE, les élections législatives en Arménie prévues en 2007 et la liberté de la presse en Azerbaïdjan.

Asie centrale

Le Kazakhstan a continué sa politique de projection sur la scène internationale qui est facilitée par une conjoncture favorable grâce à ses abondantes ressources énergétiques. C'est ainsi que le Kazakhstan envisage de devenir un des 50 pays les plus compétitifs du monde.

Le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a rencontré son homologue kazakh, Kassymjomart Tokaïev, le 19 septembre 2006 en marge de la 61ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. L'entrevue a notamment porté sur les relations bilatérales, la candidature du Kazakhstan à la présidence de l'OSCE en 2009 et la situation politique et économique au Kazakhstan. Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a eu une entrevue avec le Président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, le 5 décembre 2006 à Bruxelles.

Le CAGRE du 13 novembre 2006 a renouvelé la majorité des mesures restrictives à l'encontre de l'Ouzbékistan, qui avaient été adoptées en raison du recours excessif, disproportionné et aveugle à la force dont les forces de sécurité ouzbeks se sont rendues coupables lors des événements d'Andijan en mai 2005. Le Conseil a néanmoins estimé que la déclaration d'engagement renouvelé du Gouvernement ouzbek lors du Coopération de Conseil UE-Ouzbékistan du 8 novembre ouvrait la voie à un dialogue plus structuré et plus régulier. A cet égard, l'UE a précisé qu'elle était prête à mener avec l'Ouzbékistan un dialogue global sur les droits de l'homme.

Le décès le 21 décembre 2006 du Président à vie du Turkménistan, Saparmourad Niazov, a suscité l'espoir que le Turkménistan ouvre désormais la voie à des réformes internes, en particulier dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie.

Suite à la signature d'une nouvelle Constitution par le Président du Kirghizistan, l'UE s'est félicitée le 15 novembre 2006 que les tensions politiques dans le pays aient pu être apaisées par des moyens non violents.

A l'issue des élections présidentielles le 6 novembre 2006 au Tadjikistan, qui ont reconduit au pouvoir le Président Emomali Rakhmonov, l'UE a déploré que ce scrutin n'ait pas respecté pleinement les engagements pris dans le cadre de l'OSCE.

3. LA MEDITERRANEE ET LE MOYEN-ORIENT

A. La région méditerranéenne

L'année 2006 a été consacrée au lancement de la mise en œuvre du programme de travail quinquennal adopté lors du Sommet euro-méditerranéen de novembre 2005. La 8ème Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, qui a eu lieu à Tampere, les 27 et 28 novembre 2006 a fourni aux Ministres l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ce programme, ainsi que d'agrèer les priorités pour l'année 2007. Cette réunion a généralement été qualifiée de succès, dans la mesure où c'était seulement la deuxième fois depuis la création de ce partenariat en 1995 qu'il a été possible d'adopter des conclusions communes, la première fois ayant été en 2005, sous Présidence luxembourgeoise de l'UE.

A la réunion de Tampere, les Ministres ont réaffirmé leur volonté de continuer à promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions politiques et de sécurité, la prévention des conflits, les mesures de renforcement du partenariat et les activités de gestion des crises. L'importance d'une appropriation et d'une responsabilité communes du processus a été soulignée. Afin d'intensifier le partenariat, les Ministres ont mandaté les hauts fonctionnaires à présenter des recommandations en vue d'améliorer les méthodes de travail du processus. Il a été décidé d'organiser désormais une réunion des Ministres des Affaires étrangères à la fin de chaque année, notamment pour se mettre d'accord sur les priorités pour l'année à venir.

Les Ministres ont également réaffirmé leur détermination à mettre intégralement en œuvre le code de conduite contre le terrorisme afin d'améliorer la sécurité de tous les citoyens dans un cadre qui assure le respect de l'État de droit et des droits de l'homme.

La décision a été prise à Tampere de renforcer la démocratie et le pluralisme politique, d'élargir la participation à la vie politique, aux affaires publiques et à la prise de décision, d'accroître le rôle des femmes dans la société et d'améliorer le respect et le développement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les Ministres ont réaffirmé à Tampere l'importance de la Politique européenne de Voisinage dans le renforcement du processus euro-méditerranéen par le biais de la mise en œuvre des accords d'association et des plans d'action. L'année 2006 a été marquée par la poursuite de l'intensification des relations de l'UE avec la Méditerranée et notamment l'adoption de plans d'action avec le Liban et l'Égypte.

En ce qui concerne les rencontres au niveau ministériel au titre des accords d'association, il convient de signaler la première réunion du Conseil d'association UE-Algérie, le 16 mai, ainsi que la première session du Conseil d'association UE-Liban, qui s'est tenu le 11 avril 2006 à Luxembourg. Par ailleurs des Conseils d'association avec l'Égypte, Israël, le Maroc, la

Tunisie et la Jordanie se sont tenus au cours de l'année 2006.

En marge du Conseil d'association entre l'UE et le Liban, M. le Ministre Asselborn a accueilli le 11 avril 2006 le Ministre libanais des Affaires étrangères, Fawzi Salloukh, pour une visite de travail au Luxembourg. Outre les relations bilatérales, les deux Ministres ont évoqué l'actualité politique au Liban, le conflit israélo-palestinien, ainsi que la situation régionale au Moyen-Orient. Du côté des relations bilatérales, les Ministres ont estimé que la coopération économique, commerciale et culturelle entre le Luxembourg et le Liban méritait d'être renforcée.

M. le Ministre a rencontré le 12 juin 2006 son homologue israélien, Mme Tzipi Livni, pour une entrevue bilatérale en marge du Conseil d'association UE-Israël à Luxembourg. Au centre des discussions figuraient les derniers développements dans le conflit israélo-palestinien.

Les 10 et 11 juillet 2006, le Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration Nicolas Schmit a participé à la première Conférence ministérielle euro-africaine sur la Migration et le Développement, qui a eu lieu à Rabat au Maroc. En marge de cette conférence, M. le Ministre délégué a été reçu par le Ministre marocain des Affaires étrangères et de la Coopération, Mohammed Benaïssa, avec lequel il a notamment évoqué les questions relatives au suivi du plan d'action adopté lors de la Conférence ministérielle ainsi que l'état des relations bilatérales. Le Ministre délégué s'est également entretenu en réunion bilatérale avec le Ministre marocain de l'Intérieur, M. Chakib Benmoussa.

En marge de la 61ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, M. le Ministre Asselborn a rencontré le 21 septembre 2006 son homologue de Jordanie M. Abdel Ilah Khatib. A côté des relations bilatérales, ont également été évoquées la situation au Proche-Orient et plus particulièrement les perspectives d'une relance du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens. Une deuxième rencontre bilatérale avec le Ministre jordanien des Affaires étrangères a eu lieu le 27 novembre dernier en marge de la Conférence euro-méditerranéenne de Tampere. A cette occasion les Ministres ont pu approfondir leurs discussions sur la situation régionale au Moyen-Orient. Cette entrevue a également permis de s'entretenir sur les relations bilatérales, dont surtout les possibilités pour développer davantage les relations économiques avec le Royaume hachémite.

L'été 2006 a été marqué par le conflit au Liban. M. le Ministre Asselborn a appelé, dès le 31 juillet, à une « cessation immédiate et durable des hostilités » au Liban. M. le Ministre a participé aux deux Conseils extraordinaires de l'UE (les 1er et 25 août 2006) convoqués pour faire le point sur la situation au Liban et pour coordonner les efforts européens de soutien. Avec la coopération de ses partenaires européens sur place, le Luxembourg a pu évacuer les 8 familles luxembourgeoises (au total 27 personnes) identifiées au Liban et souhaitant quitter le pays. En réponse au conflit, le Luxembourg a débloqué un montant total 850.000 euros, essentiellement consacré à l'aide humanitaire, ainsi qu'aux actions de déminage. Deux

militaires luxembourgeois, formateurs en déminage, ont par ailleurs été intégrés dans le contingent que la Belgique a fourni à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

B. La Turquie

La majorité absolue du gouvernement du parti pour la justice et le développement (AKP) à l'Assemblée et la grande popularité de l'AKP et de son leader, Abdullah Erdoğan, ont permis au gouvernement de poursuivre sa politique de réforme, en introduisant au Parlement en juin 2006 le neuvième paquet de réformes, réformes qui entraînent des améliorations en ce qui concerne le respect des critères politiques de l'Union européenne. Ce paquet comprend en particulier une loi sur le médiateur, une loi sur la Cour des comptes autorisant le contrôle des dépenses militaires, une loi sur les fondations, ainsi que des mesures visant à renforcer le fonctionnement de la justice comme la loi sur les procédures administratives, des mesures pour lutter contre la corruption, des mesures pour faciliter le fonctionnement des écoles des minorités et des mesures pour accroître la transparence du financement des partis politiques.

Le rythme des réformes s'est cependant ralenti au cours de l'année écoulée, et la Turquie est entrée dans une situation pré-électorale, avant les élections présidentielles et les élections législatives qui auront lieu en 2007. Des progrès importants restent à faire pour la Turquie pour se rapprocher des normes européennes, notamment dans le domaine des droits fondamentaux, en particulier la liberté d'expression, la liberté de culte, les droits des femmes, les droits des minorités et les droits syndicaux. Dans le domaine de la liberté d'expression, l'Union européenne suit avec préoccupation les procès intentés à des journalistes, auteurs ou membres de la société civile turcs sur base de l'article 301 du code pénal. La Turquie n'a par ailleurs toujours pas entièrement mis en œuvre le protocole additionnel de l'accord d'Ankara relatif à l'union douanière avec l'UE, et ce en particulier vis-à-vis de Chypre. C'est pour cette raison que le Conseil de l'UE a décidé, en décembre 2006, de suspendre partiellement les négociations d'adhésion avec la Turquie.

Le Ministre d'Etat à l'Economie de la Turquie et négociateur en chef pour l'adhésion à l'UE, Ali Babacan, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 14 novembre 2006. Il a été accueilli par le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et le Ministre délégué aux Affaires étrangères Nicolas Schmit. Les pourparlers ont porté sur les relations entre la Turquie et l'Union européenne en général et sur le processus des négociations d'adhésion avec la Turquie en particulier.

C. Le processus de paix au Proche-Orient

L'année 2006 a été marquée par la victoire du Hamas aux élections législatives palestiniennes. En réaction à cette nouvelle donne, l'Union européenne, ainsi que ses partenaires au sein du Quartette, ont souligné que la violence et la terreur sont incompatibles

avec les processus démocratiques, et ont exhorté le Hamas et l'ensemble des autres factions à renoncer à la violence, à reconnaître le droit d'Israël à exister, et à accepter les accords et obligations existants. Cependant, l'UE a dû prendre note au printemps 2006 que le nouveau gouvernement palestinien ne s'était pas engagé en faveur des trois principes énoncés par le Quartette, ce qui a amené l'Union européenne, ensemble avec les autres membres du Quartette, ainsi qu'avec une large partie de la communauté internationale, à suspendre l'aide directe accordée au gouvernement palestinien. L'UE a cependant continué à fournir l'aide nécessaire pour satisfaire les besoins fondamentaux de la population palestinienne et l'assistance totale de l'Union européenne - Commission et Etats membres - aux Palestiniens s'est vu accroître en 2006 de 27 % par rapport au niveau de 2005 pour atteindre 651 millions d'euros.

Pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire, économique et financière en Cisjordanie et à Gaza, l'Union européenne a élaboré un mécanisme international temporaire (MIT) visant à assurer l'acheminement direct de l'aide fournie au peuple palestinien ainsi que le contrôle de celui-ci. Ce mécanisme, qui a été avalisé par le Quartette, vise en priorité à contribuer à satisfaire les besoins de base, notamment en matière de services de santé, ainsi qu'à venir en aide aux plus démunis. Depuis le 1er septembre 2006, date à laquelle l'ensemble des trois volets du MIT sont opérationnels, le Luxembourg a contribué à hauteur de 1,2 millions d'euros au financement d'allocations sociales aux Palestiniens les plus démunis, via la « troisième fenêtre » de ce mécanisme. Cette contribution s'est ajoutée aux autres activités de la Coopération luxembourgeoise dans les Territoires palestiniens occupés, ainsi qu'aux fonds versés à l'UNRWA.

Parallèlement au soutien humanitaire, l'Union européenne a également poursuivi ses efforts en vue d'une reprise du processus politique entre Israéliens et Palestiniens. L'action européenne s'est traduite principalement par l'engagement européen au sein du Quartette et des consultations avec les acteurs dans la région.

La mission d'assistance frontalière de l'UE à Rafah (« EU BAM Rafah »), établie à la suite de l'accord sur le mouvement et l'accès en novembre 2005, a poursuivi ses activités tout au long de l'année 2006, avec notamment la participation d'un membre de la police grand-ducale. Une deuxième mission dans le cadre de la PESD est devenue opérationnelle le 1^{er} janvier 2006. Cette mission, qui porte le nom de « EUPOL-COPPS », a comme objectif d'aider la police civile palestinienne (PCP) à mettre en place des dispositifs de police durables et efficaces.

Sur le plan bilatéral, M. le Ministre Asselborn a effectué du 12 au 14 septembre 2006 une visite au Proche-Orient, accompagné de l'ancien Premier Ministre danois, président du Parti socialiste européen (PSE), Poul Nyrup Rasmussen. La première étape de ce déplacement était Beyrouth où M. le Ministre a été reçu par le Premier Ministre libanais Fouad Siniora et a rencontré le Ministre ad interim des Affaires étrangères, Tarek Mitri, ainsi que des dirigeants

des partis politiques réunis dans la coalition gouvernementale, dont notamment M. Saad Hariri et M. Walid Joumblatt. Le Ministre s'est également entretenu avec le Général Alain Pellegrini, commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), ainsi qu'avec le publiciste et membre du Parlement libanais, M. Ghassan Tuéni.

Deuxième étape de sa tournée au Proche-Orient, M. le Ministre s'est rendu le 13 septembre à Tel Aviv pour une entrevue avec le Ministre israélien de la Défense et président du parti travailliste, Amir Peretz. La rencontre a permis aux deux parties d'évoquer la situation régionale au lendemain du conflit au Liban, ainsi que les possibilités d'une relance du processus politique en vue d'une paix durable dans la région. M. Asselborn a également eu l'occasion de rencontrer M. Yossi Beilin, dirigeant du Yahad-Meretz, ainsi que d'avoir un échange de vues informel avec des représentants de la société civile portant essentiellement sur la situation politique en Israël et le conflit israélo-palestinien.

En conclusion de sa tournée, le Ministre s'est rendu le 14 septembre à Ramallah, dans les Territoires palestiniens occupés, où il a été reçu en audience par le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas. La visite dans les Territoires palestiniens occupés a par ailleurs permis à la délégation luxembourgeoise de s'entretenir avec le principal négociateur palestinien, Saeb Erekat, et plusieurs parlementaires indépendants ou issus du Fatah, dont notamment l'ancien Ministre des Finances, Monsieur Salam Fayyad, du Parti de la 3^{ème} voie. Les discussions étaient dominées par les efforts alors en cours en vue de la formation d'un gouvernement d'unité nationale. La délégation a également reçu un aperçu des activités de la mission EU BAM Rafah de la part du membre luxembourgeois, M. Pascal Schumacher, Chef des opérations de la mission.

D. Les pays du Moyen-Orient

Iran

Au cours de l'année écoulée, il n'a pas été possible de faire progresser les relations entre l'Union européenne et l'Iran. La reprise, par l'Iran, des activités de l'installation de conversion d'uranium située à Ispahan, le manque persistant de transparence dans son attitude et son refus de prendre les mesures que lui imposent les différentes résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA ont aggravé les préoccupations qu'inspirent à l'UE les activités de l'Iran et ont mené à l'adoption de la résolution 1737 du Conseil de sécurité.

L'Union européenne fait dépendre l'amélioration de ses relations à long terme avec l'Iran de la position des autorités iraniennes dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient, en matière de lutte contre le terrorisme, de respect des droits de l'homme et non-prolifération. En l'absence de progrès dans ces domaines au cours de l'année écoulée, il n'a pas été possible de relancer les négociations sur l'accord de commerce et de coopération et sur l'accord sur le

dialogue politique entre l'UE et l'Iran. Il n'a pas non plus été possible de se réunir dans le cadre du dialogue global et du dialogue sur les droits de l'homme.

A la suite des appels à l'éradication de l'Etat d'Israël lancés par le Président de la République islamique d'Iran et de sa négation de l'Holocauste, M. le Ministre Asselborn a convoqué le 10 janvier 2006 l'Ambassadeur d'Iran pour condamner avec la plus grande fermeté ces propos. M. le Ministre a également exprimé sa profonde préoccupation au sujet de la reprise par le gouvernement iranien de ses activités nucléaires.

Le 11 octobre 2006, M. le Ministre délégué Nicolas Schmit a reçu le Président du Comité des relations extérieures de la Commission politique étrangère et de la sécurité nationale du Parlement iranien, M. Mahmoud Mohammadi, à la tête d'une délégation du Parlement iranien.

Irak

Le processus politique en Irak s'est poursuivi avec la formation le 20 mai 2006 d'un nouveau gouvernement irakien d'unité nationale. En ce qui concerne la situation sécuritaire, elle a continué à empirer en 2006.

L'Union européenne a poursuivi son soutien au gouvernement irakien et à la population irakienne dans les efforts qu'ils accomplissent pour apporter la paix, la stabilité et la prospérité à un Irak indépendant et souverain. Le 7 juin 2006, la Commission a présenté une nouvelle Communication intitulée "Recommandations en faveur d'un engagement renouvelé de l'Union européenne auprès de l'Irak" avec l'objectif de renforcer le partenariat de l'UE avec les dirigeants irakiens en mettant l'accent sur les domaines où l'Union européenne peut apporter une valeur ajoutée spécifique.

Le 20 novembre, la Commission européenne et le gouvernement irakien ont lancé des négociations en vue de la conclusion d'un accord de commerce et de coopération (ACC) entre l'Union européenne et l'Irak. Cet accord devra contribuer au renforcement progressif des relations entre l'Union européenne et l'Irak et à l'intégration de ce pays dans l'économie mondiale.

En 2006, la Communauté européenne a été le principal donateur à appuyer la transition politique de l'Irak avec une contribution de 200 millions d'euros. Le soutien financier du Luxembourg à l'Irak depuis 2003 s'élève à 6,3 millions d'euros. En 2006, le Luxembourg a notamment participé dans le cadre de la mission intégrée d'Etat de droit de l'UE (EUJUST LEX) à l'organisation, au courant du mois de novembre 2006, d'un stage de formation Benelux pour des magistrats irakiens.

M. le Ministre Asselborn a rencontré son homologue irakien, M. Hoshyar Zebari, le 20

septembre 2006 à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au menu de cet entretien figurait notamment la situation interne en Irak, ainsi que le rôle que le Luxembourg et l'UE pourraient jouer pour soutenir les efforts de stabilisation du gouvernement irakien. Les deux parties ont également abordé les progrès accomplis dans le cadre du Pacte international pour l'Irak, les efforts de réconciliation du gouvernement irakien et le rôle des voisins de l'Irak.

Conseil de Coopération du Golfe (CCG)

Le seizième Conseil conjoint entre l'UE et le Conseil de Coopération du Golfe s'est tenu à Bruxelles le 15 mai 2006. Les Ministres des Affaires étrangères ont souligné leur volonté politique commune de promouvoir les relations et la coopération dans tous les domaines couverts par l'accord de coopération. Les parties ont accepté de renforcer la coopération dans le domaine de l'énergie par la conclusion rapide d'un protocole d'accord sur la coopération énergétique, d'approfondir la coopération dans le domaine de l'enseignement en améliorant la participation des pays du CCG au programme Erasmus Mundus et d'examiner les manières de promouvoir un dialogue culturel.

En dépit de plusieurs sessions de négociations entre les deux parties, les négociations sur un accord de libre-échange entre l'UE et le CCG n'ont, en revanche, pas pu être conclues.

En ce qui concerne les relations bilatérales avec les membres du CCG, M. le Ministre Asselborn a effectué le 2 avril 2006 une visite de travail au Qatar auprès de son homologue qatari, Cheikh Hamad Bin Jassim Bin Jaber Al-Thani. Au cours de son déplacement à Doha, M. le Ministre a également rencontré le Ministre qatari des Finances, de l'Economie et du Commerce extérieur, et s'est entretenu avec des représentants du Comité national pour les droits de l'homme du Qatar.

Au niveau bilatéral, les deux Ministres se sont félicités de la croissance continue des échanges commerciaux, et ont convenu de poursuivre les contacts en vue d'un approfondissement des relations économiques et financières entre le Luxembourg et le Qatar. Du côté des relations internationales, les deux parties ont évoqué les relations de l'Union européenne avec les pays du Golfe et l'actualité politique au Moyen-Orient.

Le Vice-Premier Ministre a par ailleurs saisi l'occasion de sa visite à Doha pour s'informer auprès de ses interlocuteurs sur les réformes engagées par le Qatar dans le domaine politique et en matière de droits de l'homme.

M. le Ministre Jean Asselborn a effectué le 3 avril 2006 une visite de travail au Koweït, où il a été reçu en audience par l'Emir du Koweït, Cheikh Sabah Al-Ahmed al-Jaber al-Sabah, et le

Prince héritier Cheikh Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. Il a également mené des pourparlers avec le Premier Ministre, Cheikh Naser Al-Mohammed Al-Sabah, et son homologue koweïtien, Cheikh Mohammed Sabah Al-Salem Al-Sabah. Le Ministre a par ailleurs eu l'occasion d'assister à une session du parlement koweïtien consacrée à des questions d'ordre économique.

Au centre des discussions avec les autorités koweïtiennes figuraient les relations bilatérales, l'actualité politique dans la région du Golfe, le conflit israélo-palestinien et les relations de l'Union européenne avec le monde arabe. Se félicitant des nombreux contacts entre leurs deux pays, les Ministres des Affaires étrangères ont toutefois estimé que le potentiel des échanges commerciaux et des investissements mutuels était loin d'être épuisé. En conclusion de sa visite au Koweït, le Ministre Asselborn a prononcé un discours sur les atouts de la place financière luxembourgeoise devant des représentants des milieux d'affaires koweïtiens.

Le 26 avril 2006, M. le Ministre délégué Nicolas Schmit a reçu une délégation du groupe d'amitié interparlementaire Koweït-Luxembourg de l'Assemblée nationale de l'Etat du Koweït.

En marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, M. le Ministre Asselborn a rencontré le 18 septembre son homologue d'Arabie saoudite, S.A.R. le Prince Saoud al-Fayçal, pour une entrevue bilatérale, consacrée essentiellement à la situation politique régionale, dont surtout la situation au Liban au lendemain de la guerre.

4. L'AMERIQUE DU NORD

Etats-Unis d'Amérique

La vie politique américaine a été marquée, tout au long de l'année 2006, par la campagne pour les élections de mi-mandat au Congrès qui se sont déroulées le 7 novembre. Ces élections se sont soldées par une courte victoire des démocrates, de sorte à ce que le Parti démocrate ait repris la majorité dans les deux Chambres, à la Maison des Représentants et au Sénat. Le speaker aux origines luxembourgeoises de la Maison des Représentants, Dennis Hastert, a ainsi été remplacé par la démocrate Nancy Pelosi. Les élections présidentielles auront lieu seulement en novembre 2008, mais plusieurs candidats potentiels ont commencé, en 2006, à se préparer à leur campagne et le débat ainsi que les spéculations sur les possibles candidatures ont animé la scène politique américaine.

Le sujet principal qui a dominé l'actualité aux Etats-Unis a été, en 2006 encore, la situation difficile en Irak, où les troupes américaines et des alliés des Etats-Unis n'ont pas réussi à enrayer ce qui ressemblait de plus en plus à une guerre civile. A la fin de l'année 2006, le chiffre des soldats américains morts en Irak a approché les 3000. Le 6 décembre, une

Commission spéciale bipartisane mise en place par le Congrès au printemps, le *Iraq Study Group*, dirigée par James Baker et Lee Hamilton, a publié un rapport sur l'Irak dans lequel elle analyse la situation en Irak et fait des propositions pour changer la politique américaine dans la gestion d'un conflit qui devient de plus en plus lourde. Les derniers sondages de l'année 2006 ont révélé que 56 % de la population américaine étaient désormais opposés à la guerre en Irak, et cette attitude de l'opinion publique explique en large partie la perte de popularité du Président Bush au cours de l'année. A la suite de la défaite électorale républicaine aux élections du 7 novembre, que beaucoup d'analystes ont interprété comme un désaveu de la politique en Irak, le Ministre de la Défense, Donald Rumsfeld, a présenté sa démission. Il a été remplacé par Robert Gates, ancien Directeur de la CIA.

La réforme de l'immigration aux Etats-Unis, la réforme du système de santé Medicare ainsi que plusieurs scandales de corruption impliquant des membres du Congrès ont été d'autres sujets qui ont dominé le débat interne et l'actualité politique américaine.

Le Sommet annuel entre l'Union européenne et les Etats-Unis a eu lieu le 21 juin à Vienne. Les relations transatlantiques se sont développées, au cours de 2006, sur la base de la relance du partenariat transatlantique sous les Présidences luxembourgeoise et britannique du Conseil. Le Sommet a instauré une coopération stratégique entre l'UE et les Etats-Unis sur l'énergie. Les autres principaux sujets abordés étaient l'Iran et le Proche-Orient, les relations économiques et commerciales, et le changement climatique, qu'il avait longtemps été difficile d'aborder dans ce forum. On a effectivement observé un débat interne croissant sur la problématique du changement climatique aux Etats-Unis. Dans le contexte de la guerre en Irak et de la lutte contre le terrorisme en général, les Etats-Unis et l'Union européenne ont eu des discussions souvent difficiles sur l'application du droit international humanitaire, à l'égard des détenus du camp de Guantanamo ou dans le cadre de la détention secrète de prisonniers par la CIA dans des prisons en dehors des Etats-Unis.

Le Ministre Jean Asselborn, a effectué les 7 et 8 juin 2006 une visite de travail aux Etats-Unis. Au cours de cette visite, il a notamment eu des pourparlers avec le Secrétaire d'État adjoint, Robert Zoellick, avec le Conseiller national de sécurité adjoint du Président, le Dr. Crouch, ainsi qu'avec des représentants du Congrès américain.

Canada

Après 13 ans de gouvernement libéral, les élections anticipées du 23 janvier 2006 ont vu la victoire relative du Parti conservateur du Canada qui a remporté 125 des 308 sièges au Parlement, ce qui a permis au dirigeant du Parti conservateur, Stephen Harper, de constituer un gouvernement minoritaire. Comme les gouvernements minoritaires libéraux précédents, le gouvernement du Premier Ministre Harper a dû craindre plusieurs fois pour sa survie, en particulier au moment de la présentation de son premier budget. La politique

environnementale du nouveau gouvernement, en particulier un projet de loi sur l'assainissement de l'air, a provoqué un vif débat au Canada sur les engagements du pays découlant des accords de Kyoto. C'est dans ce contexte que le Premier Ministre a procédé à un remaniement de son gouvernement dans les premiers jours de l'année 2007, remplaçant en particulier le Ministre de l'Environnement.

Dans un geste à la portée symbolique considérable, le Premier Ministre Harper a reconnu en novembre que la province du Québec formait une nation au sein d'un Canada uni, ce que la Chambre des Communes a confirmé en adoptant à son tour une résolution reconnaissant la nation québécoise.

Le gouvernement conservateur a continué de mettre en œuvre la stratégie de politique étrangère que le Canada s'était donnée en 2005. En particulier, le gouvernement a entrepris le rapprochement avec les Etats-Unis, qui était prévu dans cet *Enoncé de politique internationale du Canada*, et les relations entre les deux grands voisins se sont nettement améliorées au cours de l'année écoulée. L'aide au développement, en Afrique et à Haïti notamment, ainsi que la sécurité internationale et les opérations de maintien de la paix ont constitué les priorités de la diplomatie canadienne : le Canada est resté très engagé en Afghanistan où il a déployé plus de 2000 soldats.

La situation politique interne a rendu difficile tout déplacement de Ministres canadiens à l'étranger. Par conséquent, le traditionnel Sommet UE – Canada, qui aurait dû avoir lieu en Europe en 2006, n'a pas pu se tenir ni sous Présidence autrichienne, ni sous Présidence finlandaise.

5. L'AMERIQUE LATINE

Le paysage politique de l'Amérique latine a été largement remodelé au cours de 2006 par les nombreuses échéances électorales. Lors des premiers mois de l'année, il revenait au Costa Rica (février), au Pérou (avril) et à la Colombie (mai) de choisir leur Chef d'Etat. Au second semestre de 2006, le Mexique (juillet), le Brésil (octobre), le Nicaragua et l'Equateur (novembre), ainsi que le Venezuela (décembre) ont fermé le cycle de douze scrutins présidentiels.

Après les guérillas et dictatures militaires dans les années 70, l'épisode sociale-démocrate lors de la décennie des 80, les modèles néolibéraux des années 90, il y a lieu de relever le glissement du sous-continent vers la gauche.

Brésil

En dépit d'un scandale de corruption qui a éclaboussé son parti, le Président Lula da Silva a

été réélu, le 29 octobre 2006, au second tour de l'élection présidentielle avec 61 % des voix face à M. Geraldo Alckmin (PSDB, droite), ancien Gouverneur de São Paulo qui a obtenu 39 % des suffrages.

Dans son programme d'investiture, M. Lula da Silva a souligné sa volonté de poursuivre son travail de favoriser la réduction des inégalités et d'augmenter la qualité de l'éducation dans un pays aux niveaux de développement fortement contrastés.

En matière de politique extérieure, le Brésil s'est fortement impliqué dans le sous-continent. Il est, en effet, l'un des pays fondateurs et le centre névralgique du Mercosur, qui constitue aujourd'hui le troisième bloc commercial mondial. Il participe aux missions de maintien de la paix, comme en Haïti, et joue un rôle de médiateur auprès du Venezuela d'Hugo Chávez ou de la Bolivie. Enfin, le Brésil a continué à s'affirmer comme leader du G-20 – le groupe des pays émergents – dans les négociations commerciales mondiales.

Bolivie

Le Président Evo Morales a officiellement prêté serment le 22 janvier 2006. Cette prise de fonctions a marqué le virage à gauche de l'un des pays les plus pauvres d'Amérique Latine. En annonçant la nationalisation de tous les hydrocarbures du pays, le 1^{er} mai 2006 - cent jours après son arrivée au pouvoir - M. Evo Morales a tenu l'une de ses principales promesses de campagne électorale, mais a également provoqué des réactions inquiètes chez les pays voisins et dans la communauté internationale.

Mexique

Longtemps il a paru comme si le Mexique allait connaître en juillet 2006 un changement historique. En effet, la gauche conduite par M. Andres Manuel Lopez Obrador, candidat du Parti de la révolution démocratique (PRD), a occupé pendant plusieurs mois la tête des sondages. Pourtant, ce sera son rival de droite, M. Felipe Calderon, candidat du Parti de l'Action nationale (PAN) qui remportera une victoire à l'arrachée en obtenant 35,8% des suffrages, avec une abstention record de 52%.

Ce ne sera finalement que deux mois après l'élection présidentielle du 2 juillet, que le Tribunal fédéral électoral du Mexique officialisera définitivement le 5 septembre 2006 la victoire du conservateur Felipe Calderon, et ex-ministre de l'Energie du Président sortant Vicente Fox. Le nouveau Président mexicain apparaît comme l'héritier de Vicente Fox.

Le 13 février 2006, M. le Ministre Asselborn a entamé une visite de travail de deux jours au Mexique, à la tête d'une importante délégation économique luxembourgeoise. Au cours de sa visite dans la capitale mexicaine, il a eu des entrevues avec son homologue mexicain, M. Luis Ernesto Derbez, le Ministre de l'Économie, M. Sergio Alejandro García de Alba Zepeda et le

Sous-secrétaire d'Etat aux Finances, M. Alonso García Tamés. Au Sénat, M. Jean Asselborn a rencontré le Président de la Commission des Affaires étrangères, M. Fernando Margain Berlanga et la Sénatrice Lydia Madero Garcia. Finalement, le Ministre des Affaires étrangères a également rencontré le Maire de Mexico City, M. Alejandro Encinas Rodriguez.

Un séminaire sur la place financière luxembourgeoise a été organisé dans le cadre de la mission économique.

Lors de la visite, les Ministres Asselborn et Derbez ont signé un accord de coopération entre le Luxembourg et le Mexique dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports. Cet accord vise à développer les contacts entre citoyens et organisations dans les deux pays par le biais de réalisation d'activités communes dans les domaines visés.

Les deux Ministres se sont rencontrés à nouveau à New York, en septembre 2006, en marge de la 61ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pérou

Seize ans après avoir quitté le pouvoir, le social-démocrate Alan Garcia s'est imposé une seconde fois à la tête du pays en remportant le second tour de l'élection présidentielle du 4 juin 2006 qui l'opposait au candidat nationaliste Ollanta Humala.

Le Ministre des Affaires étrangères Asselborn s'est rendu, en tant que représentant du Luxembourg, à la cérémonie d'investiture du nouveau Président, le 28 juillet 2006. Il y a rencontré en marge le Président brésilien Lula da Silva et la Présidente du Chili Michelle Bachelet.

Du 13 au 15 février 2006, M. Asselborn avait effectué une première visite officielle au Pérou, à l'invitation du chef de la diplomatie péruvienne, M. Oscar Murtua de Romana. Au cours de cette visite, les relations bilatérales et les principaux dossiers multilatéraux (relations UE - Communauté andine, intégration régionale) ont surtout été évoqués. M. le Ministre Asselborn a été reçu en audience par le Président de la République, M. Alejandro Toledo, par le Président du Conseil des Ministres, M. Pedro Pablo Kuczynski, le Président du Parlement, M. Marcial Ayaipoma et le Président de la Commission des Affaires étrangères, Gustavo Pacheco. Le Ministre a par ailleurs ouvert un séminaire sur la place financière luxembourgeoise, organisé en collaboration avec la Chambre de commerce et l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement.

Venezuela

Les importantes ressources pétrolières dont bénéficie le Venezuela permettent au Président Hugo Chávez d'exercer une influence considérable sur les leaders du Nicaragua, de l'Equateur et de la Bolivie, dans le droit fil de l'axe antilibéral qu'il a constitué avec le Président cubain Fidel Castro.

Il a également causé beaucoup de remous au niveau des blocs régionaux d'Amérique du Sud que sont le Mercosur³ et la Communauté andine des Nations⁴ (CAN). En annonçant le 19 avril 2006 le retrait du Venezuela de la CAN, il a dit vouloir d'une part protester contre la signature par le Pérou et la Colombie d'un accord bilatéral de libre-échange avec les Etats-Unis et d'autre part, renforcer son adhésion au Mercosur.

Les élections du 3 décembre 2006 ont vu une nouvelle victoire du Président sortant, M. Hugo Chávez récoltant près de 63% des voix. A noter que le Président vénézuélien a aussitôt annoncé la mise en place d'une loi-cadre lui accordant des pouvoirs spéciaux, afin de procéder à la nationalisation de larges pans de l'économie, dont l'électricité et la téléphonie.

Relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine

Les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes⁵ remontent aux années 1960, mais c'est au cours des deux dernières décennies, qu'elles ont connu une croissance exponentielle, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Sous Présidence autrichienne s'est tenu les 11 et 12 mai 2006, à Vienne, le 4ème Sommet UE-Amérique latine et Caraïbes. Le Luxembourg y était représenté par le Premier Ministre, Jean-Claude Juncker et le Ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn.

A l'issue de cette réunion, les 25 Etats membres de l'UE et les 33 partenaires de l'Amérique latine et Caraïbes ont signé une déclaration commune visant à « renforcer l'association stratégique bi-régionale » et à consolider la défense de la démocratie, des droits de l'homme et de l'environnement, tout en luttant ensemble contre la drogue et la pauvreté. Le Sommet de Vienne a marqué une avancée dans la poursuite du processus bi-régional entre l'Europe et l'Amérique latine, notamment par le lancement des négociations en vue d'un accord d'association entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, y compris de la création d'une zone de libre-échange. Un tel accord d'association, couvrant dialogue politique, coopération et libre-échange commercial lie déjà l'UE au Mexique et au Chili. Le même dessein est formulé à l'attention de l'autre grand pilier de l'intégration sud-américaine, la Communauté andine des Nations (CAN).

Finalement, du côté bilatéral Luxembourg - Amérique latine, Monsieur le Ministre Asselborn a reçu, le 31 mai 2006, pour la deuxième fois, une délégation des Ambassadeurs d'Amérique latine et des Caraïbes accrédités au Grand-Duché pour une réunion de travail au Luxembourg

³ Le Mercosur comprend le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay

⁴ La CAN est composée du Venezuela, de la Colombie, de l'Equateur, du Pérou et de la Bolivie

⁵ Belize, Barbade, Bahamas, Antigua et Barbuda, Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Dominique, El Salvador, Equateur, Brésil, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Surinam, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, St. Vincent et les Grenadines, Trinidad et Tobago, Uruguay, Venezuela.

alors que du côté de l'Amérique centrale, il y a encore lieu de relever que le Ministre des Affaires étrangères a eu des entrevues bilatérales avec ses homologues du Costa Rica et du Guatemala, en marge de la 61ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

6. L'AFRIQUE

Relations UE-Afrique

Un an après l'adoption d'une nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'Afrique, le Conseil européen des 14 et 15 décembre 2006 a pris note des progrès réalisés dans sa mise en oeuvre et a fixé les priorités d'action pour 2007. A cette occasion, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ont réaffirmé leur engagement d'augmenter l'aide publique au développement en la portant, en moyenne, à 0,56% du PIB européen à l'horizon 2010 pour atteindre 0,7% en 2015. Le Conseil a également réaffirmé sa volonté de conclure une stratégie conjointe UE-Afrique au cours de l'année 2007.

Région des Grands Lacs

Le 29 juin 2006, le Représentant spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, Aldo Ajello, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Aldo Ajello a été accueilli par le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz. En vue des élections présidentielles et législatives en République démocratique du Congo (RDC) prévues le 30 juillet 2006, le processus électoral en RDC a constitué le principal sujet à l'ordre du jour des pourparlers.

République Démocratique du Congo

Suite à cinq ans de guerre civile, des accords de paix pour une transition politique ont été conclus entre les principaux belligérants en décembre 2002. Après l'adoption d'une nouvelle Constitution par référendum en décembre 2005, des élections présidentielles et législatives ont pu être tenues les 30 juillet et 29 octobre 2006. Le Président sortant Joseph Kabila a remporté le second tour des présidentielles avec 58,05 %, résultat que son principal rival, Jean-Pierre Bemba, a fini par accepter. Le 30 décembre 2006, Antoine Gizenga a été nommé Premier Ministre.

L'Union européenne s'est engagée de façon résolue pour garantir une issue pacifique à la période de transition. Suite à une demande du Secrétaire général des Nations Unies, le Conseil de l'UE a lancé le 12 juin 2006 une opération militaire (EUFOR) en soutien à la Mission de l'ONU au Congo (MONUC) pour la période des élections. Cette mission, à laquelle deux soldats luxembourgeois ont participé, a pris fin le 30 novembre 2006 après avoir contribué à

assurer le bon déroulement des élections. Suite à une requête du gouvernement congolais, l'UE mène, en outre, une Mission de police (EUPOL Kinshasa) ainsi qu'une Mission de conseil et d'assistance pour la réforme du secteur de sécurité (EUSEC RDCongo) en République Démocratique du Congo. Avec quelque 600 millions d'euros de contributions à l'organisation et la tenue des élections, l'UE et ses Etats membres ont assuré, presque exclusivement, le financement de ces élections.

Soudan

La région soudanaise du Darfour retient depuis 2003 toute l'attention des gouvernements européens. Le 5 mai 2006, un accord de paix a été signé entre le gouvernement soudanais et un des principaux groupes rebelles. Suite au refus des autres groupes à se rallier à cet accord, la situation a cependant détérioré et le conflit a déferlé sur les frontières du Soudan avec le Tchad et la République centrafricaine.

Face à cette dégradation de la situation, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté le 31 août dernier la résolution 1706 qui invite le gouvernement soudanais à accepter le déploiement de 17000 soldats onusiens et de 3000 policiers de l'ONU. Khartoum a néanmoins rejeté cette résolution et insiste que seules des troupes de maintien de la paix sous commandement de l'Union africaine (UA) seraient tolérées au Darfour. Depuis, l'UE et ses partenaires exercent tous les efforts afin de persuader le gouvernement soudanais de permettre le déploiement d'un contingent ONU aussi important que possible dans le cadre d'une mission de maintien de la paix conjointe UA-ONU.

L'UE fournit pour sa part depuis juillet 2005 une assistance civilo-militaire à la Mission de l'UA au Darfour (AMIS) dans le but de maximiser son efficacité jusqu'au déploiement d'une composante onusienne plus importante. L'UE et ses Etats-membres ont par ailleurs contribué plus de 350 millions d'euros au fonctionnement de l'AMIS depuis le début du conflit.

Zimbabwe

Face à la détérioration continue de la situation au Zimbabwe, le Conseil de l'UE a prolongé, en date du 30 janvier 2006, les mesures restrictives à l'encontre de ce pays d'une année. Le 22 septembre 2006, la Présidence du Conseil de l'UE a émis une déclaration pour appeler le gouvernement zimbabwéen à cesser l'intimidation et l'agression et respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales de ses citoyens. Cette déclaration est venue en réaction à l'arrestation de plus de 130 personnes suite à une manifestation du Conseil des syndicats zimbabwéens pour l'amélioration des conditions de travail qui s'était déroulée à Harare le 13 septembre. Le Conseil des 16 et 17 novembre 2006 a eu un échange de vue sur comment améliorer la situation de la population dans ce pays. Il a été convenu que l'UE tentera d'engager davantage les pays africains dans le but de promouvoir des réformes au Zimbabwe.

Nigeria

Le Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, Oluyemi Adeniji, a effectué une visite de travail au Luxembourg du 27 au 28 mars 2006. Au cours de cette visite, il a été reçu par le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn et le Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit.

Les Ministres Oluyemi Adeniji et Jean Asselborn ont signé à l'occasion un mémoire d'entente en matière de migration, qui permettra notamment. aux services luxembourgeois de bénéficier de l'appui des autorités nigérianes dans l'identification et le rapatriement éventuel des demandeurs d'asile en provenance du Nigeria.

Namibie

Le Président de la République de Namibie, Hifikepunye Pohamba a effectué une visite de travail au Luxembourg le 16 mai 2006. Au cours de cette visite, il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc, avant de rencontrer le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn ainsi que le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz.

Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations politiques et économiques entre la Namibie et le Luxembourg et les grands dossiers de l'actualité politique internationale. Les relations de coopération au développement entre les deux pays et la situation en Afrique australe ont également figuré à l'ordre du jour.

Bénin

Le Président de la République du Bénin, Thomas Boni Yayi, a effectué une visite de travail au Luxembourg les 19 et 20 octobre 2006. Il a été accompagné par le Ministre des Affaires étrangères, Mariam Aladji Boni-Diallo, et le Ministre du Développement de l'Economie et des Finances, Pascal Irénée Koupaki. Le Président Yayi a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc et a rencontré le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz.

Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations politiques et économiques et les relations en matière de coopération au développement.

Swaziland

Le Premier Ministre du Royaume de Swaziland, Absalom Themba Dlamini, a effectué une

visite de travail au Luxembourg le 24 novembre 2006. Il a été accompagné par le Prince David, Ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles, et par Muntu Dlamini, Ministre de l'Economie et du Développement. Le Premier Ministre a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc avant de rencontrer le Premier Ministre Juncker et le Ministre des Affaires étrangères Asselborn. Les pourparlers ont porté essentiellement sur les développements internes et les relations du Swaziland avec le Luxembourg et l'Union européenne.

7. L'ASIE

Au courant de 2006, plusieurs Sommets et rencontres ministérielles ont eu lieu avec les pays d'Asie. Les thèmes centraux de ces rencontres portaient sur l'actualité internationale, le développement durable, le changement climatique, l'énergie, la lutte contre le terrorisme, l'intégration régionale en Asie ainsi que sur la situation en Afghanistan et sur la péninsule coréenne.

ASEM

Les 10 et 11 septembre 2006, le Premier Ministre Juncker et le Ministre des Affaires étrangères Asselborn ont participé au sixième Sommet ASEM à Helsinki, qui a surtout été marqué par la célébration du 10ème anniversaire du processus ASEM. Le thème central du Sommet a été la réponse à apporter aux défis de la mondialisation. Ont notamment été abordés les menaces pesant sur la sécurité globale ainsi que la sécurité énergétique, le changement climatique, les négociations OMC, le renforcement du dialogue culturel, de même que les questions de compétitivité et la restructuration de l'économie mondiale. Les questions d'actualité telles que le Moyen-Orient, la situation dans la péninsule coréenne ainsi que la situation des droits de l'homme en Birmanie/Myanmar ont aussi été discutées. Au Sommet d'Helsinki, il a par ailleurs été décidé d'élargir l'ASEM pour y inclure la Bulgarie, la Roumanie, l'Inde, le Pakistan, la Mongolie ainsi que le Secrétariat de l'ASEAN. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté trois déclarations différentes : le Communiqué de la Présidence, la Déclaration sur le futur de l'ASEM ainsi que la Déclaration sur le changement climatique.

Afghanistan

Les 31 janvier et 1^{er} février 2006, s'est tenue à Londres la Conférence internationale sur l'Afghanistan sous l'égide du Gouvernement afghan, du Royaume-Uni ainsi que de l'ONU. Le Luxembourg y était représenté par Monsieur le Ministre des Affaires étrangères. La réunion, qui a rassemblé 51 pays, 14 observateurs et 10 organisations internationales, a procédé au lancement du « Pacte pour l'Afghanistan », un plan qui fixe les contours de la coopération entre l'Afghanistan et la communauté internationale pour les 5 ans à venir. Il vise

à consolider la paix en renforçant la sécurité, la bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme, le développement économique et social ainsi que la lutte contre les stupéfiants. Le Pacte comporte 40 objectifs quantifiables, ainsi qu'un plan d'action axé sur les résultats.

Au cours de l'année 2006, l'Union européenne a, dans le cadre tant du Pacte pour l'Afghanistan que de la Déclaration politique conjointe UE-Afghanistan, signée en novembre 2005, continué son engagement à long terme en faveur de ce pays ; engagement qui a été réaffirmé par le Conseil en janvier et décembre. Le dialogue politique entre l'UE et l'Afghanistan a été lancé formellement avec la tenue de la première Troïka UE-Afghanistan au niveau ministériel le 31 janvier 2006. En vue d'une démarche intégrée et globale, l'UE a particulièrement mis l'accent sur le renforcement du rôle de l'UE dans les domaines de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance et de la réforme administrative. Le Conseil de l'Union européenne a notamment décidé d'entamer les préparatifs en vue d'une éventuelle Mission PESD axée sur la police (envoi d'une équipe d'évaluation en septembre et d'une Mission d'établissement des faits en novembre-décembre 2006).

Du 26 au 28 juin 2006, s'est déroulée à Moscou une conférence ministérielle consacrée aux itinéraires du trafic des stupéfiants en provenance de l'Afghanistan et à laquelle a participé M. le Ministre Asselborn. La conférence de Moscou, qui est intervenue trois ans après le lancement du Pacte de Paris, a permis le renforcement de la coordination ainsi que la réaffirmation de l'engagement de la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants.

République populaire de Chine

En 2006, les relations entre le Luxembourg et la Chine ont surtout été marquées par la visite d'Etat que S.A.R. le Grand-Duc a effectué du 3 au 9 septembre en Chine. S.A.R. le Grand-Duc était accompagné d'une délégation officielle d'une trentaine de personnes, dont les Ministres Asselborn et Krecké, et d'une centaine d'hommes d'affaires. Le Grand-Duc a visité les villes de Pékin, Jinan et Shanghai. A Pékin, il a eu des rencontres avec le Président Hu Jintao, le Premier Ministre Wen Jiabao ainsi qu'avec le Président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques 2008 Liu Qi. A Jinan, S.A.R. a eu des entretiens avec le Gouverneur et le Secrétaire du Parti de la Province de Shandong. A Shanghai, le Grand-Duc a rencontré le maire de Shanghai et a procédé à l'inauguration du nouveau Consulat Général du Luxembourg. A Pékin et Shanghai, le Grand-Duc a également honoré de sa présence deux réceptions organisées essentiellement dans le but de promouvoir l'économie luxembourgeoise.

La visite d'Etat avait été préparée par une visite officielle du Ministre des Affaires étrangères les 22 et 23 janvier 2006 à Shanghai et à Pékin. A part la rencontre avec son homologue Li Zhaoxing, M. Asselborn a eu, à cette occasion, des entretiens avec le Premier Ministre Wen Jiabao et le Ministre du Commerce Bo Xilao.

Pour ce qui est des relations entre l'Union européenne et la Chine, il y a lieu de relever le Sommet UE-Chine le 9 septembre à Helsinki qui a convenu, afin de refléter le partenariat stratégique global émergent entre l'UE et la Chine, de lancer des négociations quant à un nouvel accord de partenariat et de coopération, comprenant l'ensemble des relations bilatérales UE-Chine. Il s'agira d'un mécanisme clé dans la progression de ce partenariat. Le Sommet a par ailleurs convenu, entre autres, d'entamer un dialogue structuré sur l'Afrique.

En octobre, la Commission a rendu publique sa communication « UE-Chine: Rapprochement des partenaires, accroissement des responsabilités » ainsi que le document de travail intitulé « Concurrence et Partenariat ». Dans ce dernier document, l'accent est notamment mis sur les bénéfices de l'ouverture, de la concurrence et de l'accès aux marchés. Dans ses conclusions du 11 décembre, le Conseil a réitéré son attachement à un partenariat stratégique global avec la Chine, partenariat qu'elle souhaite équilibré, réciproque et mutuellement bénéfique. Il a pris note avec satisfaction de la communication et du document de travail de la Commission européenne et approuvé pour l'essentiel les recommandations qu'ils contiennent, estimant qu'elles représentent une contribution importante à la poursuite de l'élaboration d'une politique intégrée et cohérente de l'UE à l'égard de la Chine.

République de Corée

Lors du troisième Sommet UE-Corée du Sud qui s'est tenu le 9 septembre à Helsinki, les deux parties ont signé un accord de coopération concernant le programme européen de radionavigation par satellite, GALILEO, accord qui prévoit la coopération des activités de coopération, notamment dans les domaines de la recherche et de la formation scientifiques, de la coopération industrielle, du développement du commerce et du marché. La volonté de mettre en œuvre l'accord-cadre bilatéral de commerce et de coopération conclu en 2001 ainsi que la déclaration conjointe sur le dialogue politique, lui annexée a été réaffirmée. Les dirigeants sont également convenus de redoubler d'efforts pour régler les questions en suspens, depuis plusieurs années, en matière d'échange commerciaux et d'investissements bilatéraux.

Le 11 septembre, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a eu, en marge du Sommet ASEM, une entrevue bilatérale avec son homologue coréen, M. Ban Ki-moon, aujourd'hui Secrétaire Général des Nations Unies.

République populaire démocratique de Corée

Dans ses conclusions des 16 et 17 octobre, le Conseil de l'UE a condamné fermement l'essai d'un engin nucléaire annoncé par la République populaire démocratique de Corée en date du 9 octobre, essai qu'elle considère comme un danger pour la stabilité de la région, mais aussi une menace claire pour la paix et la sécurité internationales, aggravant les risques de

prolifération dans le monde. L'UE a engagé vivement la RPDC, conformément aux résolutions 1718 et 1695 du Conseil de sécurité des Nations Unies, à reprendre immédiatement les pourparlers à six, à s'attacher à mettre en œuvre sans retard la déclaration conjointe de septembre 2005, et, en particulier, à renoncer à toutes les armes nucléaires et à tous les programmes nucléaires existants, ainsi qu'à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du TNP.

Fidji

Dans ses conclusions du 11 décembre 2006, le Conseil a condamné le coup d'Etat militaire aux Iles Fidji et le renversement du gouvernement démocratiquement élu. Elle a appelé à un rétablissement urgent et total de la démocratie, ainsi qu'à un rapide retour à un régime civil.

Inde

Le septième Sommet UE-Inde, le 13 octobre dernier à Helsinki, s'est principalement concentré sur la mise en œuvre du partenariat stratégique et du plan d'action adoptés lors des Sommets de 2004 et 2005. A l'occasion du premier Sommet de l'aviation entre l'UE et l'Inde, qui s'est tenu à New Delhi, les 23 et 24 novembre 2006, une déclaration commune, qui jette les bases d'une coopération renforcée entre l'UE et l'Inde dans une série de domaines de l'aviation civile, a été signée.

Indonésie

Saluant les nets progrès accomplis sur la voie du rétablissement de la paix et félicitant la Mission de surveillance à Aceh – à laquelle l'UE a pris part en compagnie de cinq pays de l'ASEAN ainsi que de la Norvège et de la Suisse – pour son rôle important dans le contrôle de la mise en œuvre du mémorandum d'entente entre le gouvernement d'Indonésie et le Mouvement pour l'Aceh libre (GAM), l'UE a prorogé le mandat de la Mission de surveillance. La Mission a finalement poursuivi ses activités jusqu'en décembre 2006. L'UE a également fourni des observateurs pour la mission d'observation internationale, lors des élections locales, le 11 décembre 2006, qui ont constitué une étape importante dans le processus de paix à Aceh.

Par ailleurs les négociations en vue d'un accord de partenariat et de coopération avec l'Indonésie ont été lancées et menées en 2006, à l'instar de ce qui est le cas avec d'autres pays de l'ASEAN.

Japon

Lors du quinzième Sommet UE- Japon, le 24 avril 2006, la volonté de continuer et de renforcer le dialogue stratégique sur l'environnement sécuritaire en Asie de l'Est, introduit en

2005, et de l'étendre à l'Asie centrale, a été clairement exprimée. Les leaders ont aussi réaffirmé leur souhait de renforcer davantage le partenariat global entre l'UE et le Japon. Comme de coutume, la mise en œuvre du plan d'action pour la coopération entre l'UE et le Japon, adopté en 2001, a été revue et les actions prioritaires en vue du prochain Sommet ont été fixées. La signature de l'accord Japon-Euratom en 2006 a en outre été saluée de même que les progrès importants dans les négociations en vue d'un accord en matière de science et technologie.

République démocratique populaire lao

Au cours de l'année écoulée, deux visites officielles ont eu lieu au Laos : ainsi le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn s'est rendu à Vientiane et à Luang Prabang les 26 et 27 janvier 2006 alors que le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a mené une mission du 19 au 21 septembre. Le chef du Gouvernement était accompagné par Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, ainsi que de M. Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Le Gouverneur de la Banque Centrale du Luxembourg, M. Yves Mersch, a également fait partie de la délégation. Lors de cette visite, le deuxième Programme indicatif de coopération qui constitue le cadre de la coopération lao-luxembourgeoise de 2007 à 2010 a été signé. Lors des deux missions, les pourparlers avec les autorités laotiennes ont entre autres porté sur l'état de nos relations bilatérales, le programme laotien de lutte contre la pauvreté, la situation des droits de l'homme, dont le respect des droits du peuple Hmong, ainsi que sur les efforts d'intégration économique et politique en Asie.

Népal

Depuis avril 2006, le Népal est engagé dans un processus de paix et de réconciliation qui a notamment conduit à la mise en place d'un Parlement intérimaire ainsi qu'à l'élaboration d'une Constitution intérimaire. La formation d'un gouvernement d'union nationale est attendue au courant du mois de mars 2007. Conformément à l'accord de paix signé le 21 novembre 2006, les élections en vue d'une Assemblée constituante devront avoir lieu à la mi-juin 2007.

Une troïka UE des Directeurs régionaux a visité Katmandou du 15 au 17 novembre 2006 afin de réaffirmer le soutien que l'UE continue d'apporter au processus de paix au Népal, et ceci en étroite coopération avec la communauté internationale et particulièrement avec les Nations Unies.

Sri Lanka

L'Union européenne a continué à suivre de près le conflit qui oppose le gouvernement de

Colombo aux Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul (TLET) et à appeler en faveur d'un retour à la table des négociations. Depuis 2003, l'UE participe en effet de manière active à la réunion des co-présidents de la Conférence de Tokyo sur la reconstruction et le développement du Sri Lanka. Elle continue dans ce contexte aussi à offrir son soutien entier et sans faille à la Norvège dans son rôle de facilitateur ainsi qu'à la Mission de surveillance au Sri Lanka (SLMM).

Malheureusement, l'année 2006 a été marquée par une détérioration de la situation sécuritaire, ce qui a par conséquent engendré une aggravation de la situation des droits de l'homme. L'UE a ainsi dû, à maintes reprises, exprimer sa profonde préoccupation quant aux allégations relatives à de graves violations des droits de l'homme et demander aux deux parties de faire preuve de leur engagement en matière de respect des droits de l'homme.

Après plusieurs avertissements, le Conseil de l'Union européenne a finalement décidé le 29 mai 2006 d'inscrire les TLET sur la liste des organisations terroristes. Sa décision s'est fondée sur les actes des TLET compte tenu des pratiques violentes de ces derniers. L'UE a toutefois aussi estimé qu'elle poursuivra son dialogue avec les TLET si, dans la perspective du processus de paix, ces contacts sont de nature à contribuer à une reprise des négociations et à mettre fin aux actes de violence.

Thaïlande

Du 24 au 26 janvier 2006, M. Jean Asselborn a effectué une visite de travail en Thaïlande, où il a rencontré M. Surakiart Sathirathai, Vice-Premier Ministre et candidat au poste de Secrétaire Général des Nations Unies, ainsi que le Ministre des Affaires étrangères, M. Kantathi Suphamongkhon. Les discussions ont notamment porté sur la réforme des Nations Unies ainsi que sur le développement des relations bilatérales et l'intégration régionale.

En juin 2006, S.A.R. le Grand-Duc s'est rendu à Bangkok pour les célébrations à l'occasion du 60ème anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté le Roi de Thaïlande.

Sur le plan politique, l'année 2006 a été marquée par la confrontation et l'affrontement qui a atteint son point culminant en septembre lors du renversement du gouvernement par un coup d'Etat. En février des milliers de manifestants réclament la démission du Premier Ministre Thaksin qu'ils accusent d'abus de pouvoir et de corruption; le Parlement est dissout le 24 février; les manifestations continuent en mars, des élections anticipées sont tenues le 2 avril ; elles sont remportées par le parti du Premier Ministre Thaksin, mais annulées le 8 mai par la Cour constitutionnelle à la suite de diverses irrégularités et d'un boycottage sans précédent organisé par l'opposition. Le 19 septembre, alors que le Premier Ministre se trouve en déplacement à New York, les forces armées thaïlandaises, dirigées par le Général Sonthi Boonyarataglin, ont renversé le gouvernement.

L'Union européenne a fermement condamné le coup d'Etat et a appelé à un retour rapide à la démocratie et à l'ordre constitutionnel en Thaïlande, légitimé par la tenue, le plus rapidement possible, d'élections libres et démocratiques. Il n'y a cependant pas eu adoption de sanctions, mis à part le gel de visites au niveau ministériel.

III. LE LUXEMBOURG ET LES GRANDS DOSSIERS HORIZONTALS

1. LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Mesures prises à la suite des attentats déjoués de Londres d'août 2006

En réponse aux attentats déjoués de Londres en août 2006 visant à faire exploser des avions en vol par des explosifs liquides, la Commission a adopté de nouvelles règles sous la Réglementation sur la sécurité aérienne afin de limiter la taille du bagage à main et le volume de liquide à bord de l'avion.

Stratégie et plan d'action visant à lutter contre le terrorisme

Lors du Conseil de décembre 2006, le Coordinateur de la lutte contre le terrorisme Gijs de Vries a présenté un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action visant à lutter contre le terrorisme. En juin et en décembre, le Conseil a approuvé une série de recommandations dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, en vue de leur intégration dans le plan d'action de l'Union européenne contre le terrorisme.

Stratégie et plan d'action de lutte contre la radicalisation et le recrutement

Le Conseil de juin 2006 a pris acte des travaux en cours concernant une stratégie de communication aux médias élaborée dans le cadre du plan d'action visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes, adopté par le Conseil européen en décembre 2005.

Evaluation des dispositifs nationaux de lutte contre le terrorisme

Après l'approbation en décembre 2005 du rapport final sur l'évaluation des dispositifs

nationaux de lutte contre le terrorisme, les Etats membres ont été appelés à faire un rapport national sur les progrès en matière de mise en œuvre des recommandations formulées par les pairs. Le rapport du Luxembourg a été présenté le 4 avril 2006 et a reçu un accueil favorable.

Echange d'information

Le soutien des services de sécurité et de renseignement des Etats membres envers le SitCen s'est poursuivi depuis le détachement de représentants de services membres du Groupe anti-terroriste (GAT/CTG) au SitCen en février 2005. En 2006, le SitCen a produit 34 rapports sur la menace terroriste (outre les rapports mensuels), avec l'appui des contributions des services de sécurité et de renseignement des Etats membres.

Lutte contre le financement du terrorisme

Tous les six mois, le Coordinateur de la lutte contre le terrorisme adresse un rapport au Coreper dans lequel il fournit des détails sur les évolutions dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme. Le dernier rapport a été publié le 6 décembre 2006. Le Coordinateur y estime que des progrès notables ont été effectués dans le domaine de la législation visant à lutter contre le financement du terrorisme.

Assistance en matière de contre-terrorisme

L'Union européenne et les Etats membres ont poursuivi leurs efforts dans le cadre du programme d'assistance en matière de contre-terrorisme à trois des pays prioritaires identifiés, à savoir le Maroc, l'Algérie et l'Indonésie. Dans le cadre de ce programme d'assistance technique, les autorités luxembourgeoises en charge de la lutte contre le financement du terrorisme ont accueilli une délégation marocaine les 11 et 12 décembre 2006.

2. LES DROITS DE L'HOMME

A. L'Union européenne

L'Union européenne a connu, sous les Présidences autrichienne et finlandaise, une année très active en matière de droits de l'homme et de démocratisation. Au-delà de l'action de l'Union européenne dans les fora des Nations Unies consacrés aux droits de l'homme, les efforts ont principalement porté sur la mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général des Nations Unies. Les négociations en vue de la création du Conseil des droits de l'homme, puis la première session de ce nouveau Conseil, ont fourni à l'Union européenne un cadre important aux efforts déployés en matière de droits de l'homme au niveau multilatéral. Tout

au long de cette période, l'Union européenne a œuvré en faveur de la création d'un Conseil, qui confère aux droits de l'homme le rôle essentiel prévu par la Charte des Nations Unies.

Les efforts de l'Union européenne ont par ailleurs porté sur la revitalisation des instruments existants, à savoir les dialogues institutionnalisés de l'Union européenne avec la Chine et l'Iran et la continuation des consultations institutionnalisées en matière de droits de l'homme avec la Russie, initiées sous Présidence luxembourgeoise.

L'Union européenne a par ailleurs poursuivi la mise en œuvre des lignes directrices de l'UE en matière de lutte contre la peine de mort et d'abolition de la torture, sur la protection des enfants dans les conflits armés et de défenseurs des droits de l'homme. Le 7 avril 2006, le Conseil a publié une stratégie relative à la mise en œuvre des lignes directrices sur les enfants dans les conflits armés. Dans le cadre des lignes directrices sur les défenseurs des droits de l'homme, l'Union européenne a lancé une campagne mondiale en faveur de la liberté d'expression et des femmes défenseurs des droits de l'homme. Sur tous ces dossiers, l'UE a consulté de façon systématique les ONG et la Sous-Commission du Parlement européen en charge des droits de l'homme.

Les 21ème et 22ème sessions du dialogue relatif aux droits de l'homme avec la Chine ont eu lieu les 25 et 26 mai à Vienne respectivement le 19 octobre à Beijing. Les deux réunions ont été précédées par une réunion au niveau politique, au cours de laquelle l'UE a soulevé un certain nombre de sujets de préoccupation importants, insistant notamment sur la libération des personnes emprisonnées lors des événements de la place Tiananmen en 1989, la ratification et la mise en œuvre rapides du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la réforme du système de rééducation par le travail et l'importance de l'octroi d'une plus grande liberté d'expression, notamment via Internet.

Depuis le 2ème semestre 2004, le dialogue formel de l'Union européenne avec l'Iran en matière de droits de l'homme est suspendu. Malgré une visite technique à Téhéran sous Présidence luxembourgeoise et de nombreux contacts bilatéraux, l'Union européenne n'a pas pu s'assurer de l'engagement de la partie iranienne à reprendre le dialogue.

Le 3 mars 2006 a eu lieu à Vienne la 3ème rencontre UE-Russie dans le cadre des consultations sur les droits de l'homme. L'UE s'est déclarée particulièrement préoccupée par la situation des droits de l'homme en Russie, notamment la situation en Tchétchénie, par la situation des défenseurs des droits de l'homme, y compris certains cas précis, par l'indépendance des médias et la liberté d'expression, le respect de l'Etat de droit et la protection des droits de l'homme dans les forces armées, ainsi que d'autres questions. Les phénomènes de racisme et de xénophobie ont fait l'objet d'une attention particulière lors des consultations de mars 2006, à l'occasion desquelles a également été examinée la situation des organisations non-gouvernementales en Russie suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les ONG.

B. Les Nations Unies

2006 a été largement dominé par la création du nouveau Conseil des droits de l'homme remplaçant l'ancienne Commission des droits de l'homme à Genève, dont le principe de la création avait été décidé lors du Sommet mondial de septembre 2005. Le 15 mars 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution permettant la création d'un Conseil des droits de l'homme (CDH). Selon le texte de la résolution, le Conseil est chargé de promouvoir le respect universel et la défense de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, pour tous, sans aucune sorte de distinction et en toute justice et équité. La résolution indique explicitement que les droits de l'homme sont l'un des trois piliers des Nations Unies aux côtés du développement et de la paix.

Le 9 mai 2006, l'Assemblée générale a procédé à l'élection des 47 Etats membres du nouveau Conseil, un tirage au sort définissant par la suite la durée des mandats des membres (1, 2 ou 3 ans). Le Conseil est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et tient un minimum de trois sessions durant au moins dix semaines par an. Il peut aussi se réunir en sessions spéciales à l'approbation d'un tiers de ses membres. La première session du CDH a eu lieu du 19 au 30 juin 2006 à Genève. Le Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, M. Jean Asselborn, a représenté le Luxembourg lors de cette session inaugurale. Il a qualifié l'inauguration des travaux de la nouvelle institution comme une étape majeure sur le chemin vers la promotion universelle des droits de l'homme et a plaidé pour l'établissement d'un dialogue régulier et ouvert entre le Conseil et le Haut Commissaire aux droits de l'homme.

En 2006, une large partie des activités du nouveau Conseil a porté sur les travaux relatifs aux nouvelles procédures à mettre en place. On a assisté par ailleurs à la tenue de quatre sessions spéciales dont trois consacrées au Moyen Orient - Territoires Occupés et Liban – et une à la situation au Darfour.

C. Le Conseil de l'Europe

Réforme de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

Le groupe des Sages créé par décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement en mai 2005 à Varsovie pour examiner l'efficacité à long terme du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme a remis son rapport le 10 novembre 2006. Le rapport final du groupe des Sages avait été précédé d'un rapport d'étape porté à la connaissance des Ministres lors de leur 116ème session en mai 2006. Le rapport indique un certain nombre de pistes dont notamment l'assouplissement de la procédure de réforme du mécanisme juridictionnel, l'établissement d'un nouveau mécanisme de filtrage judiciaire, de nouvelles modalités de coopération entre la Cour et les juridictions nationales, le renforcement des voies de recours internes et l'élargissement des fonctions et compétences d'intervention du

Commissaire aux droits de l'homme. M. Marc Fischbach a fait partie des 11 membres du groupe des Sages.

Dans le contexte général des efforts entrepris pour améliorer l'efficacité du système de la Cour européenne des droits de l'homme, de nouvelles règles pour la supervision de l'exécution des arrêts de la Cour et des conditions relatives au règlement amiable ont été adoptées. La réunion ministérielle de mai a également pris note du rapport des Délégués sur les progrès accomplis dans le cadre de la réforme décidée par les Ministres en mai 2004.

Commissaire aux droits de l'homme

M. Thomas Hammarberg, ancien Secrétaire général d'Amnesty International, a été élu nouveau Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe pour une période de six ans non renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2006.

Les visites de pays constituent un élément essentiel de la mission du Commissaire, visant à promouvoir le respect effectif des droits de l'homme et à identifier les éventuelles insuffisances dans le droit et la pratique des Etats membres.

Lieux de détention « secrets » en Europe

Dans le contexte des révélations de presse sur de présumées prisons secrètes de la CIA en Europe et l'usage d'aéroports pour le transfert clandestin de prisonniers, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), en la personne de son rapporteur, le parlementaire suisse Marty a procédé, en étroite coopération et convergence de vues avec les services du HR/SG de l'UE, la Commission de l'Union européenne et la Commission *ad hoc* constituée par le PE, à une enquête sur les lieux de détention secrets. Son rapport final fut présenté le 14 juin 2006 et débattu à la session de juin de l'APCE.

L'APCE a adopté une longue résolution s'apparentant à une feuille de route pour un code de bonne conduite pour l'avenir et une recommandation appelant le Comité des Ministres à enjoindre les Etats membres d'élaborer un ensemble de clauses de protection des droits de l'homme dans les accords multilatéraux et bilatéraux conclu avec des parties tierces et à créer une juridiction internationale pour juger les personnes accusées de terrorisme.

Parallèlement à l'action de l'APCE, le Secrétaire général, sur base de l'article 52 de la Convention européenne des droits de l'homme avait demandé dès novembre 2005 aux Etats membres de lui fournir des informations sur les allégations de détentions et transferts aériens secrets en Europe. Ces réponses ont conduit à l'établissement d'un premier rapport complété ensuite par des données complémentaires obtenues de la part des Etats membres à la suite d'une nouvelle requête du Secrétaire général du Conseil de l'Europe d'obtention

d'informations additionnelles. Le rapport du Secrétaire général a été soumis aux Délégués en juin. Le Luxembourg a coopéré pleinement à l'établissement de ces rapports et n'y a pas été mis en cause.

Le Secrétaire Général a saisi les Etats membres le 30 juin 2006 de propositions concrètes portant sur les services de sécurité, les garanties et contrôles en matière de circulation aérienne et l'immunité des Etats et les droits de l'homme.

3. LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE

1. L'Aide Publique au Développement (APD) du Luxembourg en 2006

L'APD luxembourgeoise se chiffre en 2006 à quelque 230 millions EUR, équivalant à 0,89% du Revenu National Brut. Des chiffres définitifs sur l'APD sont communiqués en milieu d'année dans le rapport annuel de la Coopération luxembourgeoise.

Parmi les cinq pays qui ont dépassé l'objectif fixé par les Nations Unies et qui correspond à une APD de 0,7% du RNB, le Luxembourg se situe pour 2006, tout comme l'année précédente, en troisième position après la Norvège et la Suède.

2. Nouveautés 2006

Trois nouvelles initiatives en 2006, relevant tant de la substance que de la coordination entre acteurs de la coopération et de l'organisation administrative de la Direction de la Coopération au développement méritent d'être particulièrement mentionnées. D'une manière ou d'une autre, chacune de ces initiatives a influencé la mise en œuvre des instruments traditionnels de la Coopération luxembourgeoise.

a) L'audit organisationnel de la Direction de la Coopération au développement

L'audit a permis un examen approfondi des flux financiers, décisionnels et de l'information au sein de la Direction et a abouti à une série de recommandations à mettre en œuvre par la Direction.

b) Les Assises de la Coopération

Les Assises ont réuni pour la première fois, en septembre 2006, tous les acteurs de la Coopération luxembourgeoise (Direction, Lux-Development, représentations permanentes, bureaux régionaux, ONG, parlementaires, mais aussi les ambassadeurs de plusieurs pays partenaires) pour discuter des grandes orientations de politique de coopération au

développement.

c) L'Automne de la microfinance

Une série de réunions a rythmé les mois d'automne 2006 et a souligné le caractère bénéfique et complémentaire que la Coopération luxembourgeoise reconnaît aux instruments de microfinance par rapport aux domaines de coopération traditionnels (e.a. tenue de la Semaine européenne de la microfinance, organisation des Midis de la microfinance, allocation du Prix européen de la microfinance).

3. La coopération bilatérale

a) Les projets bilatéraux

En 2006, le Ministère a continué sa politique de concentration géographique sur dix pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise. Le désengagement des autres pays, comme par exemple de la Tunisie, du Maroc ou encore de l'Equateur, s'est poursuivi suivant un calendrier déterminé conjointement avec ces pays.

Des Programmes Indicatifs de Coopération (PIC) de deuxième génération ont été signés en 2006 avec le Laos, le Nicaragua et le Salvador, alors que les programmes pluriannuels à signer avec le Mali, la Namibie et le Sénégal ont été finalisés au cours de l'année pour une signature au début de l'année 2007. Tous ces programmes portent sur la période 2007-2010, respectivement 2007-2011.

Ces programmes, élaborés conjointement avec les autorités des pays bénéficiaires sur base de leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement, mettent des moyens financiers considérablement revus à la hausse à la disposition de la coopération avec les pays en question. Les nouveaux PIC tiennent également compte des résultats et des recommandations des évaluations à mi-parcours des PIC de première génération.

Les secteurs d'intervention prioritaires de la coopération bilatérale restent la santé, l'éducation et le développement local intégré, avec un accent sur l'eau et l'assainissement. Il convient de signaler que le domaine de l'éducation est étoffé par un volet de formation et d'insertion professionnelles. Les instruments de microfinance sont mis à profit comme complément aux activités dans les autres domaines chaque fois qu'ils peuvent fournir une plus value. De manière générale, la création des secteurs financiers inclusifs est encouragée.

L'année 2006 a également vu se poursuivre le processus de rapprochement du terrain de la Coopération luxembourgeoise, avec l'ouverture de bureaux de la Coopération à Managua et à Ouagadougou. Les procédures d'accréditation de ces bureaux comme missions diplomatiques

avec un ambassadeur non résident ont été engagées.

b) Les relations avec Lux-Development S.A.

En 2006, Lux-Development, l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, a connu un certain nombre de changements, notamment au niveau des ressources humaines. La nouvelle programmation financière pluriannuelle de la coopération bilatérale communiquée par le Ministère impliquera Lux-Development encore plus étroitement dans la gestion d'un volume de projets et programmes en forte croissance.

Pour être prête à relever ce défi, l'agence a procédé par exemple au renforcement de la Direction de la formulation ou encore à l'ouverture d'un nouveau Bureau régional à Dakar, qui couvre le Sénégal et le Mali. Les bureaux de Lux-Development et les bureaux de la Coopération luxembourgeoise sont désormais co-localisés dans les pays partenaires pour assurer une visibilité et une efficacité accrues.

Au niveau du siège, il convient de signaler la démission du Directeur général de Lux-Development fin 2006. La nomination de son remplaçant est intervenue en janvier 2007.

En 2006, plus de 30 % de l'Aide Publique au Développement Luxembourgeoise, pour un montant de quelque EUR 71 millions, ont transité par Lux-Development pour la mise en œuvre de la coopération bilatérale.

c) L'évaluation

L'effort d'évaluation 2006 s'est surtout concentré sur le secteur de la santé. L'évaluation doit permettre entre autres de mieux orienter les activités futures de la Coopération luxembourgeoise.

Ainsi ont été évalués en 2006 les secteurs de la santé au Laos, en El Salvador et au Kosovo. Toutes ces évaluations ont résulté sur des recommandations concrètes que la Direction de la Coopération au développement s'apprête à mettre en œuvre dans le cadre de ses travaux futurs.

La Coopération luxembourgeoise a aussi fait réaliser pour la première fois une évaluation externe de cinq accords cadres conclus avec des ONG luxembourgeoises (Handicap International, SOS Faim, Médecins sans Frontières, Chrétiens pour le Sahel, et la Fondation Raoul Follereau). Ce type d'évaluation sera reconduit annuellement afin de couvrir tous les quinze accords cadres actuellement en exécution.

4. La Coopération multilatérale

a) Union Européenne

Les travaux du Conseil des ministres de l'UE dans le domaine de la coopération au développement se sont concentrés sur deux instruments financiers dans le domaine des relations extérieures pour la durée des perspectives financières 2007-2013, l'instrument de coopération au développement (ICD) et l'instrument pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde.

Doté de 16.897 milliards d'euros, l'ICD regroupe en un seul instrument l'ensemble des 12 instruments disponibles précédemment pour financer des activités dans le domaine de la coopération au développement. Son objectif primordial est la lutte contre la pauvreté. L'ICD est divisé en cinq programmes géographiques (Amérique latine, Asie, Asie centrale, Moyen Orient, Afrique du Sud) et cinq programmes thématiques (Investir dans les ressources humaines, Environnement et gestion durable des ressources naturelles, Acteurs non étatiques et autorités locales, Sécurité alimentaire, Migration et Asile).

Le Conseil des ministres a également poursuivi ses travaux dans les domaines de l'efficacité de l'aide (adoption d'un cadre de programmation pluriannuelle conjointe et mise en place des premiers jalons pour renforcer la complémentarité et la division de travail entre donateurs au sein de l'UE) et de la cohérence des politiques (adoption d'un programme annuel glissant pour les années 2006-2007 sur les 12 domaines prioritaires identifiés par le Conseil).

Dans le domaine des relations avec les pays ACP, le Conseil ministériel conjoint ACP-UE qui s'est réuni les 1 et 2 juin à Port - Moresby en Papouasie Nouvelle Guinée a adopté, suite à des négociations difficiles, le protocole financier du 10e FED qui sera doté de 22.682 milliards d'euros pour la période 2008-2013, auxquels viendront s'ajouter 2 milliards qui seront gérés par la BEI sur fonds propres. Le suivi des négociations des Accords de partenariat économique a constitué l'autre axe de travail du Conseil au cours de l'année. La manière dont se déroulera la finalisation de ces négociations, prévue en 2007, constitue un test pour l'avenir du partenariat.

b) Nations Unies et agences multilatérales

Au début de l'année 2006, un accord-cadre avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a été signé. La santé, surtout l'accès aux soins sanitaires (infrastructures, traitements, médicaments) est l'une des priorités de la Coopération luxembourgeoise, la santé étant reconnue comme un élément clé du développement. L'accord cadre signé avec l'OMS identifie sept aires de coopération prioritaires et permet d'un côté une approche plus cohérente dans le soutien accordé à cette organisation et de l'autre une planification pluriannuelle des

ressources prévisibles, condition préalable pour une action efficace en faveur de la santé dans le monde.

La signature de cet accord cadre porte au nombre de quatre les organisations multilatérales avec lesquelles la Coopération luxembourgeoise entretient des liens privilégiés, à savoir le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), l'UNICEF et l'OMS. Les accords cadres signés avec ces acteurs clés du système onusien prévoient notamment des consultations annuelles récapitulatives et prospectives, les premières consultations de ce genre avec le PNUD, UNFPA et UNICEF ayant eu lieu en 2006.

Sous l'impulsion notamment des recommandations de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (mars 2005), une réflexion sur un changement dans l'approche de la planification de la coopération dans nos pays partenaires a abouti en 2006 à un rapprochement plus poussé de la coopération multilatérale avec la programmation bilatérale dans le cadre des Programmes Indicatif de Coopération de deuxième génération (PIC). La mise en œuvre de cette nouvelle approche a été entamée en 2006 et se poursuivra tout au long de l'année 2007.

Pour les Nations Unies, l'année 2006 a également été marquée par la publication du rapport du groupe des experts à haut niveau sur la cohérence du système dans le domaine du développement (« *Delivering as One: High Level Panel report on System Wide Coherence* »). Mis en place à l'initiative du Secrétaire général sortant M. Kofi Annan, le panel a fait une multitude de recommandations concernant la réforme du secteur du développement qui visent notamment la bonne gouvernance du système onusien au niveau des sièges aussi bien qu'au niveau du terrain. La discussion de ce rapport devra se faire sous le nouveau Secrétaire général, Ban Ki Moon et s'annonce d'ores et déjà difficile. Malgré cela, huit pays pilotes ont marqué leur intérêt pour tester les recommandations du panel sur le terrain (dont deux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, le Cap Vert et le Vietnam) ce qui offre de nouvelles opportunités pour soutenir la réforme des Nations Unies de manière concrète.

Le Ministre de la Coopération au Développement et de l'Action humanitaire, M. Jean-Louis Schiltz, a représenté le Luxembourg lors de la réunion de haut niveau sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés en 2001 dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA fin mai à New York.

En 2006 le Luxembourg a donc continué son soutien à des programmes et projets de plusieurs organisations internationales, dont nos quatre partenaires privilégiés, et ceci à hauteur de plus de EUR 23 millions.

5. Action humanitaire

L'année 2006 était marquée par de nombreuses catastrophes naturelles régionales, telles les inondations dans la Corne de l'Afrique et le typhon Xangsane en Asie du Sud-Est, et locaux, tels les tremblements de terre à Pandangaran et à Yogyakarta en Indonésie. Outre les contributions au financement de 35 programmes d'intervention d'urgence, le Ministère a suivi sa politique d'assistance humanitaire aux populations affectées par les « crises oubliées », notamment sur le continent africain.

Le Ministère a également respecté ses engagements en faveur des victimes du tsunami du 26 décembre 2004 en déboursant l'intégralité de l'enveloppe de EUR 1,5 millions budgétisés à cet effet pour l'année 2006.

Par ailleurs, le Ministère a décidé pour la première fois d'allouer cinq pour cent de son budget annuel d'aide humanitaire à des projets et programmes en matière de prévention de crises. Cette approche s'est concrétisée par des contributions au Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix et à la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (SIPC).

Le Luxembourg a également reconduit les trois mémorandums signés chaque année avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR).

Au total, le Ministère a déboursé quelque 34 millions d'euros pour financer 91 programmes dans près de 40 pays différents, 8 programmes régionaux, 1 programme thématique (VIH/Sida) et une contribution générale au budget du Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA).

Le Ministre Jean-Louis Schiltz a représenté le Luxembourg lors du lancement du CERF (Fonds d'intervention d'urgence) en mars 2006 à New York où il a annoncé une première contribution luxembourgeoise de 4 millions de dollars.

En 2006, la Coopération luxembourgeoise a également contribué à hauteur de 200.000 euros au Fonds pour la Consolidation de la paix dans le cadre de la mise en place de la Commission de consolidation de la paix décidée par le Sommet des Nations Unies de septembre 2005.

6. Coopération avec les ONG

L'importance attribuée à la coopération avec les ONG se traduit entre autres par l'ampleur de la part budgétaire réservée au cofinancement des activités menées par les 82 ONG de développement agréées par le Ministère. En 2006, des engagements ont été effectués à hauteur de plus de 23 millions d'euros sur le Fonds de la coopération (activités de coopération des ONG sous accord-cadre et cofinancement).

Concernant les outils de financement, cinq accords cadres ont été renouvelés en 2006. Les accords cadres sont des programmes pluriannuels comptant un certain nombre d'activités de coopération avec une approche stratégique clairement définie, qui se traduit en pratique par une concentration géographique ou sectorielle des interventions. Le taux de la participation du Ministère aux budgets de ces activités s'élève à 80%.

Les ONG de développement n'évoluant pas sous accord cadre peuvent soumettre des demandes de cofinancement au Ministère, qui peut, après analyse des dossiers, accorder un cofinancement à hauteur de 75% pour des projets mis en œuvre dans un des dix pays partenaires privilégiés, ou à hauteur de 66,67% pour des projets réalisés dans d'autres pays en développement. Le taux de cofinancement préférentiel de 75% vise à inciter les ONG à identifier prioritairement des projets de coopération dans les pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise, sans empiéter sur leur liberté du choix de leurs interventions.

L'important travail de conception et de suivi des projets et programmes des ONGD luxembourgeoises est appuyé par le Ministère qui prend en charge une partie de leurs frais administratifs générés au Luxembourg. Ainsi, le Ministère y a contribué à hauteur de 2,3 millions d'euros en 2006.

Partageant le souci des ONG d'assurer dans l'opinion publique luxembourgeoise une bonne compréhension des problèmes des pays en développement, le Ministère a appuyé les actions de sensibilisation et d'éducation au développement des ONG luxembourgeoises à concurrence de 1,1 millions d'euros en 2006.

Le Ministère appuie également l'action du Service d'Education Nord-Sud (SENS), chargé d'organiser des formations en matière d'éducation au développement à l'attention d'enseignants et d'élèves de l'enseignement secondaire et de soutenir les ONG pour la formulation de demandes de subside-sensibilisation. En 2006, la contribution publique au fonctionnement du SENS était de 108.100 euros.

En 2006, le Ministère a par ailleurs contribué au fonctionnement du Cercle de coopération des ONG de développement, à savoir par une contribution financière de 231 158,- euros au Secrétariat du Cercle et au Bureau d'Assistance Technique (BAT).

Soucieux de garantir l'interactivité, le Ministère et des représentants des ONG de développement et du Cercle de coopération se réunissent régulièrement au sein d'un groupe de travail pour discuter de questions d'intérêt commun, tant au niveau technique qu'au niveau stratégique. Trois réunions de ce groupe de travail ont été tenues en 2006, permettant ainsi un échange régulier d'informations.

7. Assistance technique

L'assistance technique déployée dans le cadre de la politique de coopération au développement du Luxembourg la mise à disposition de « Junior Professional Officers » aux Nations Unies (JPO), des Jeunes Experts à des délégations de la Commission Européenne (JED), de Volontaires des Nations Unies (UNV), des coopérants, de stagiaires et de boursiers.

En 2006, cinq JPO, six JED et quatre stagiaires Lux-Development ont été recrutés.

4. L'IMMIGRATION

A. Cadre politique et légal

Depuis la formation du Gouvernement en date du 31 juillet 2004 et l'arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des Ministères, le Service des étrangers, y inclus le Bureau d'accueil pour demandeurs d'asile du Ministère de la Justice est devenu la **Direction de l'Immigration** du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration. En outre, la Direction de l'Immigration s'est vue attribuer le Service des permis de travail du Ministère du Travail et de l'Emploi.

Etablie 12-16, avenue Monterey à Luxembourg, la Direction de l'Immigration comporte quelque 60 agents.

B. Activités de la Direction

La Direction de l'Immigration est en charge du traitement des demandes en relation avec le séjour des étrangers. A ce titre, elle délivre les cartes et les permis de séjour, de même que les permis de travail. Elle traite par ailleurs les demandes d'asile déposées au Luxembourg et octroie le statut de réfugié.

Sont regroupés à ce titre au 12-16, avenue Monterey, tous les services impliqués dans la procédure d'asile en vue de la tenue d'un « guichet unique » (Service des Réfugiés, Service de Police judiciaire, Commissariat du Gouvernement aux étrangers du Ministère de la Famille et de l'Intégration).

Enfin, la Direction de l'Immigration est en charge des dossiers en matière d'immigration et d'asile traités au niveau européen et international.

Après l'adoption en deuxième lecture de la nouvelle loi en matière d'asile par la Chambre des Députés le 5 avril 2006 (Loi du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection. - Mémorial A-N°78 du 9 mai 2006), la Direction de

L'Immigration a entamé au cours de l'exercice écoulé les travaux préparatoires à l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'immigration, appelée à remplacer la loi du 28 mars 1972 concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers ; 2. le contrôle médical des étrangers ; 3. l'emploi de la main d'œuvre étrangère, telle que modifiée par la suite.

Cette loi a d'ailleurs connu une nouvelle modification en 2006, notamment par la transposition en droit national de quatre directives européennes en matière d'immigration (Loi du 21 décembre 2006 portant 1. transposition - de la directive 2001/40/CE du Conseil du 28 mai 2001 relative à la reconnaissance mutuelle des décisions d'éloignement des ressortissants de pays tiers ; - de la directive 2001/51/CE du Conseil du 28 juin 2001 visant à compléter les dispositions de l'article 26 de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 ; - de la directive 2002/90/CE du Conseil du 28 novembre 2002 définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers ; - de la directive 2004/82/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant l'obligation pour les transporteurs de communiquer les données relatives aux passagers ; 2. modification de la loi modifiée du 28 mars 1972 concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers ; 2. le contrôle médical des étrangers ; 3. l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. - Mémorial A-N°230 du 27 décembre 2006).

Une cinquième directive européenne en la matière a été incorporée dans le droit national moyennant le Règlement grand-ducal portant transposition de la directive 2003/110/CE du Conseil du 25 novembre 2003 concernant l'assistance au transit dans le cadre de mesures d'éloignement par voie aérienne (Mémorial A-N°230 du 27 décembre 2006).

Finalement la Direction de l'Immigration a collaboré à l'élaboration du projet de loi relatif à la construction d'un Centre de rétention (5654) déposé par le ministre des Travaux publics à la Chambre des Députés le 19 décembre 2006.

C. Statistiques

C.1. en matière d'immigration

- Nombre de cartes de séjour établies (premières cartes + renouvellements) : 22.033
 1. ressortissants communautaires salariés : 15.790
 2. ressortissants communautaires étudiants, indépendants ou retraités : 4.609
 3. membres de famille d'un ressortissant communautaire⁶ : 1.418
 4. ressortissants des Etats membres de l'EEE et suisses : 167
 5. ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE soumis à l'obligation du permis de travail : 49
- Nombre de permis de séjour (ressortissants de pays tiers) établis (premiers permis + renouvellements) : 6.957
- Nombre des titres de légitimation (fonctionnaires des institutions européennes) visés : 2.279
- Nombre d'arrêtés de refus d'entrée et de séjour : 267
- Nombre d'arrêtés d'expulsion : 8

⁶ Il s'agit de ressortissants d'Etats tiers (ressortissants autres que ceux originaires des Etats membres de l'Union européenne et de l'EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège) de même que de la Suisse)

- Nombre de personnes mises à la disposition du Gouvernement : 308
- Nombre d'éloignements de personnes en séjour irrégulier (non demandeurs d'asile déboutés) : 54

C.2. en matière de permis de travail

Décisions en matière de permis de travail

Région continentale	Type du permis											TOTAL
	APPRENTIS	DISPENSES	ETUDIANTS	INSERTIONS	PERMIS A validité : max. 1 an	PERMIS B validité : 4 ans	PERMIS C validité : illimitée	REFUS	STAGIAIRES	DISPENSES REFUGIES	AOT ⁷	
UE (8EM)	2	8	1	3	179	1	4	79	120			397
EUROPE					1	1						2
EUROPE DE L'EST	115	55	8	52	793	361	468	104	69		31	2056
AFRIQUE	40	41	5	18	251	111	112	70	21		30	699
ASIE OCCIDENTALE	4	10	1	1	41	9	12	14	9	4	5	110
ASIE MERIDIONNALE	2	4	6		78	15	16	4	7			132
ASIE ORIENTALE	4	14	1	1	160	79	70	12	29		1	371
AMERIQUE DU NORD	1	15	3		180	34	20	1	5			259
AMERIQUE LATINE	1	21	1		73	22	15	12	2			147
ANTILLES	1	5			10	8	4	2				30
OCEANIE		4			14	2	3	1	1			25
NATIONALITE INCONNUE		1		2	11	4	11		1	7		37
TOTAL	170	178	26	77	1791	647	735	299	264	11	67	4265

⁷ Autorisation d'occupation temporaire délivrée sous certaines conditions aux demandeurs d'asile et aux personnes bénéficiant du statut de tolérance

Décisions en matière de permis de travail UE (8EM)

<u>UE (8EM)</u>	Type du permis							TOTAL	
	APPRENTIS	DISPENSES	INSERTIONS	PERMIS A validité : max. 1 an	PERMIS B validité : 4 ans	PERMIS C validité : illimitée	REFUS		STAGIAIRES
POLOGNE	1	14	2	70	16	22	52	46	223
SLOVAQUIE		1		23	3	1	6	21	55
REPUBLIQUE TCHEQUE		5		16	3	2	6	20	52
HONGRIE	1	2		20	1	1	6	11	42
LITUANIE				4	1		2	10	17
SLOVENIE				5	4	1		5	15
ESTONIE				3			2	7	12
LETTONIE		1		3			1	7	12
TOTAL	2	23	2	144	28	27	75	127	428

Remarques:

Il résulte des tableaux ci-dessus que durant la période du 1er janvier au 31 décembre 2006, 4.265 décisions ont été prises en matière de permis de travail.

Parmi ces décisions, 428 concernent les ressortissants des huit nouveaux Etats membres de l'Europe centrale et orientale, étant entendu que les ressortissants de Malte et de Chypre ne font pas l'objet d'une restriction à la libre circulation des travailleurs.

Par ailleurs, l'analyse du cas de certains travailleurs titulaires de permis A, B et C a fait ressortir que d'aucuns bénéficient du libre accès au marché de l'emploi, alors qu'ils remplissent les conditions d'emploi régulier et continu telles que prévues par les annexes des Traités d'adhésion. Il est toutefois difficile d'évaluer le nombre exact des cas en question et l'impact sur le marché de l'emploi, alors que leur conjoint bénéficie du même libre accès au marché de l'emploi.

Explications :	Nombre de décisions prises Nombre de personnes concernées	Durant la période d'observation, une même personne a pu avoir obtenu plusieurs autorisations/refus soit en raison de changements successifs d'employeur, soit en raison de l'existence de multiples relations de travail à temps partiel.
	Nationalité inconnue	Soit il s'agit de travailleurs sans nationalité, soit après la prise de décision, les informations sur la nationalité du travailleur ont été modifiées et la nationalité actuelle est inconnue.
	Dispenses	Après la prise de décision, le travailleur a obtenu la nationalité d'un des 18 Etats de l'Espace Economique Européen. <u>Nota</u> : les travailleurs originaires de huit nouveaux Etats membres et détenteurs d'un permis de travail B ou C sont de facto à considérer comme dispensés de l'obligation du permis de travail du moment qu'ils ont été occupés de manière légale, régulière et ininterrompue pendant au moins douze mois dès l'entrée en vigueur des dispositions transitoires et qu'ils n'ont pas quitté le marché de l'emploi luxembourgeois de manière volontaire depuis. Certains détenteurs de permis de travail de catégorie A peuvent également bénéficier du libre accès sous les mêmes conditions.

Classification des pays par grandes régions	AFRIQUE	AFRIQUE DU SUD, ALGERIE, ANGOLA, BENIN, BOTSWANA, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CAP VERT, COTE D'IVOIRE, CONGO (République du), CONGO (République démocratique du), EGYPTE, ETHIOPIE, GABON, GAMBIE, GHANA, GUINEE, GUINEE-BISSAU, KENYA, LESOTHO, LIBERIA, LIBYE, MALI, MALIGASIE {MADAGASKAR}, MAROC, MAURICE (ILE), MAURITANIE, MOZAMBIQUE, NIGER, NIGERIA, OUGANDA, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RWANDA, SENEGAL, SEYCHELLES, SIERRA LEONE, SOMALIE, SUDAN, SWAZILAND, TANZANIE, TCHAD, TOGO, TUNESIE, ZAMBIE, ZIMBABWE
	AMERIQUE LATINE	ARGENTINE, BOLIVIE, BRESIL, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, EQUATEUR, GUATEMALA, GUYANE, HONDURAS, MEXIQUE, NICARAGUA, PANAMA, PARAGUAY, PEROU, EL SALVADOR, , SURINAM, URUGAY, VENEZUELA
	AMERIQUE DU NORD	CANADA, ETATS-UNIS
	ANTILLES	BAHAMAS, BARBADE, CUBA, DOMINICA, HAITI, JAMAIQUE, REPUBLIQUE DOMINICAINE, TRINITE TOBAGO,
	ASIE MERIDIONALE	BANGLADESH, INDE, NEPAL, PAKISTAN, SRI LANKA
	ASIE OCCIDENTALE	AFGHANISTAN, ARABIE SAOUDITE, AZERBAIDJAN, BAHREIN, IRAK, IRAN, ISRAEL, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KOWEIT, LIBAN, OMAN, OUZBEKISTAN, QATAR, SYRIE, YEMEN
	ASIE ORIENTALE	CAMBODGE, CHINE, COREE DU NORD, COREE DU SUD, HONG KONG, INDONESIE, JAPON, MALAISIE, PHILIPPINES, SINGAPUR, TAIWAN, THAILANDE, VIETNAM
	EUROPE DE L'EST	ALBANIE, ARMENIE, ARYM (MACEDOINE), BULGARIE, BOSNIE-HERZEGOVINE, BELARUS, CROATIE, GEORGIE, MOLDAVA, ROUMANIE, RUSSIE, SERBIE ET MONTENEGRO, TURQUIE, UKRAINE
	EUROPE	PRINCIPAUTE DE MONACO
	EU (8EM)	ESTONIE, HONGRIE, LETTONIE, LITUANIE, POLOGNE, REPUBLIQUE TCHEQUE, SLOVAQUIE, SLOVENIE
	OCEANIE	AUSTRALIE, ILES FIJI, NOUVELLE ZELANDE, TONGA

C.3. en matière d'asile

1. Nouvelles demandes : 380, représentant 523 personnes

Répartition par continent

EUROPE

<u>rang</u>	<u>pays d'origine</u>	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
1.	Serbie-Monténégro	122	207
	dont :		
	Kosovo/Albanais	35	36
	Kosovo/Serbes	23	62
	Kosovo/Roms	4	4
	Kosovo/Bosniaques	23	43
	Kosovo/Gorani	7	17
	Kosovo/Ashkali	4	7
	Monténégro	13	14
	Serbie	13	24
2.	Russie	28	43
3.	Albanie	11	20
5.	Bosnie-Herzégovine	11	17
4.	Ukraine	10	19
	Biélorussie	5	5
6.	Arménie	4	4
7.	Macédonie	3	3
	Turquie	3	3
9.	Géorgie	1	1
	Hongrie	1	1
	République Tchèque	1	1
Total Europe		200	324
%		52,63	61,95

AMERIQUES

	<u>pays d'origine</u>	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
	Brésil	2	2
Total Amérique		2	2
%		0,53	0,38

AFRIQUE

<u>rang</u>	<u>pays d'origine</u>	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
1.	Congo (R.D.C.)	16	20
2.	Nigéria	13	14
3.	Guinée/Conakry	9	9
4.	Algérie	8	8
5.	Côte d'Ivoire	7	7
6.	Somalie	6	7
7.	Angola	5	5
	Sierra Leone	5	5
9.	Ethiopie	4	4
	Guinée-Bissau	4	4
	Maroc	4	4
	Togo	4	4
13.	Erythrée	3	6
14.	Burundi	3	3
	Cameroun	3	3
	Liberia	3	3
	Tunisie	3	3
18.	Congo-Brazzaville	2	2
	Gambie	2	2
	Mauritanie	2	2
	Soudan	2	2
	Zimbabwe	2	2
23.	Benin	1	1
	Burkina Faso	1	1
	Djibouti	1	1
	Ghana	1	1
	Mali	1	1
	Niger	1	1
	Rwanda	1	1
Total Afrique		117	126
%		30,79	24,09

ASIE

<u>rang</u>	<u>pays d'origine</u>	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
-------------	-----------------------	-----------------	------------------

1.	Iran	28	31
2.	Israël/Palestine	10	10
3.	Irak	9	16
4.	Afghanistan	8	8
5.	Chine	2	2
6.	Azerbaïdjan	1	1
	Israël	1	1
	Libye	1	1
	Pakistan	1	1
<hr/>			
Total Asie		61	71
%		16,05	13,58

2. Décisions

a) en matière de réfugié

	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
Accords	30	37
Refus (non fondé)	395	496
Dont en procédure accélérée	21	21
Refus manifestement infondé (ancienne loi)	11	11
Irrecevabilité (2 ^e demande)	26	35
Irrecevabilité (ressortissant UE)	2	2
Irrecevabilité (1 ^{er} pays d'asile)	2	4
Incompétences Dublin	140	184
Retrait	3	3
Exclusion article 1F	1	1
<hr/>		
Total*	609	772

b) autres

	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
Tolérances	87	230
ASP ⁸ humanitaires	31	121

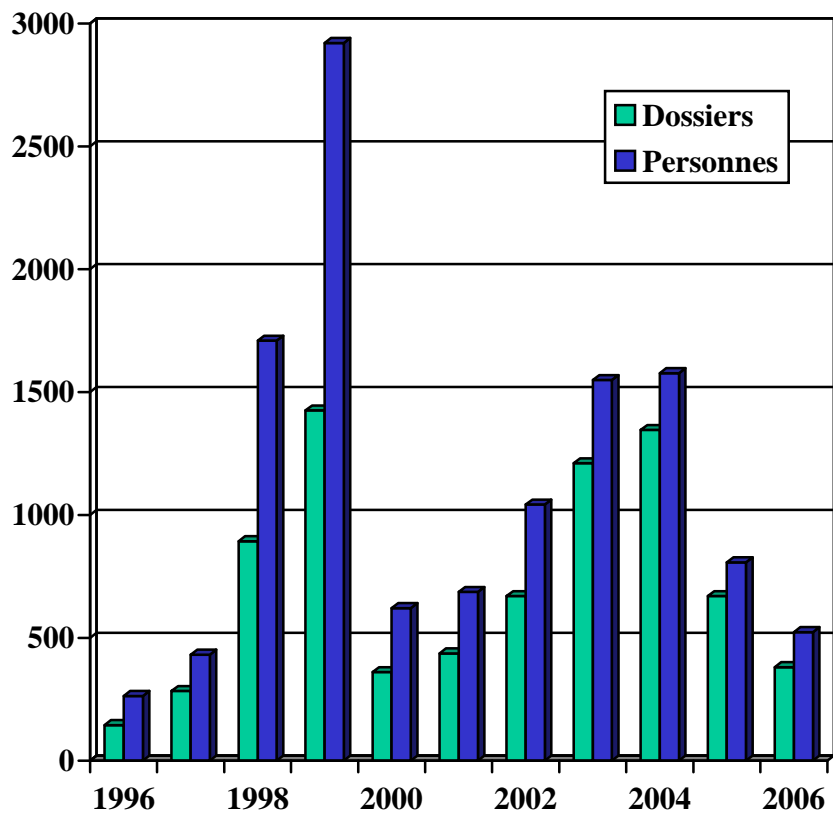
⁸ Autorisation de séjour provisoire délivrée pour raisons humanitaires

3. Retours de demandeurs d'asile déboutés

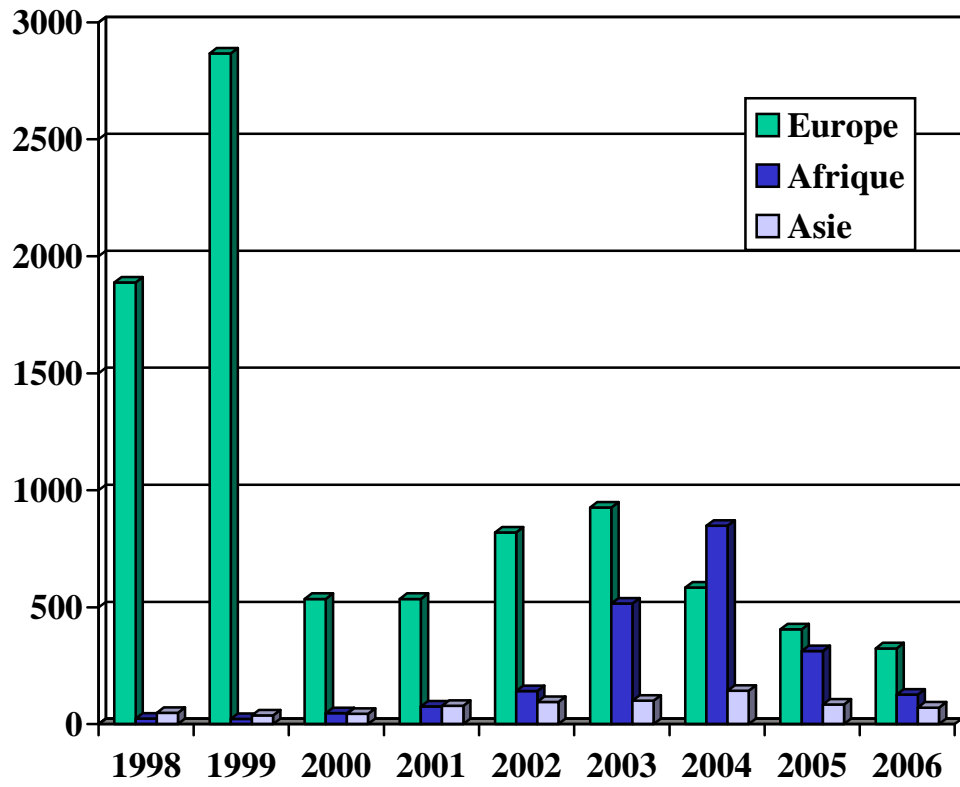
<u>pays</u>	<u>retour forcé</u>	<u>retour volontaire</u>	<u>total</u>
KOSOVO	39	36	75
MONTENEGRO	40	15	55
ALBANIE	28	14	42
SERBIE	26	10	36
BOSNIE	10	25	35
NIGERIA	3	6	9
MACEDOINE	4	3	7
GUINEE	5	1	6
RUSSIE	1	3	4
LITUANIE	4		4
MOLDAVIE	1	3	4
UKRAINE		3	3
ARMENIE	1	1	2
BIELORUSSIE	1	1	2
BENIN	1	1	2
COLOMBIE	1		1
FINLANDE		1	1
GEORGIE		1	1
MAROC	1		1

TURQUIE	1		1
TANZANIE		1	1
MALI	1		1
CAMEROUN	1		1
ISRAEL	1		1
TOTAL	170	125	295
Familles	89	56	145
Célibataires	81	69	150

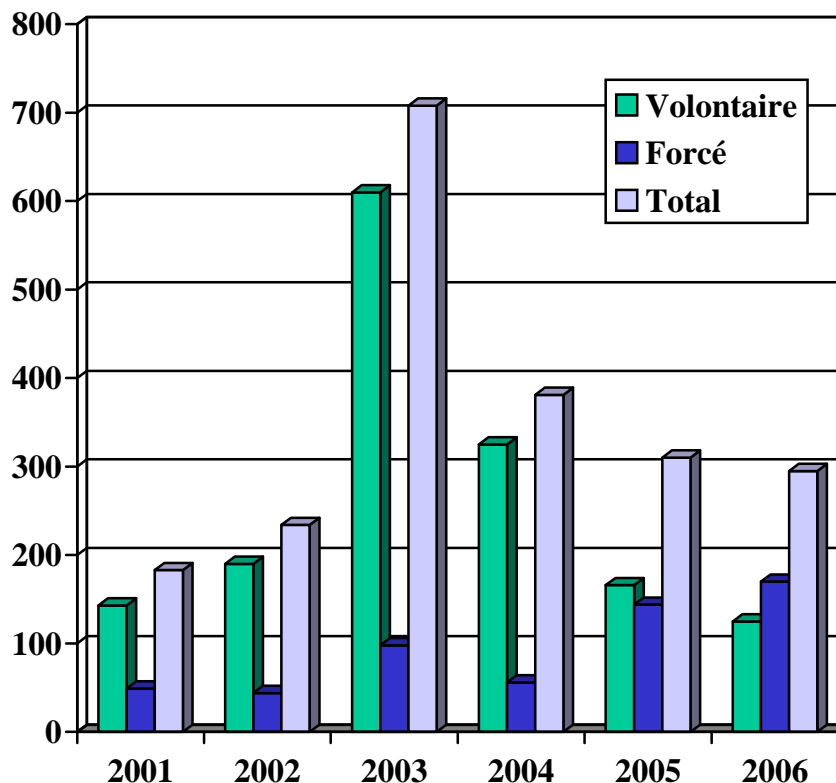
Evolution de demandes d'asile de 1996-2006



Evolution de demandes d'asile par continent de 1996-2006



Retours de 2001 – 2006



5. LA DEFENSE

Introduction

Le 22 février 2006 suite à un remaniement au sein du gouvernement, Monsieur Jean-Louis Schiltz a pris ses fonctions en temps que ministre de la défense en remplacement de Monsieur Luc Frieden.

Le programme du gouvernement place la politique de défense dans le contexte des engagements luxembourgeois en tant qu'allié à l'OTAN et dans le cadre du développement de la politique de sécurité et de défense de l'Union européenne.

Depuis le sommet de l'OTAN à Prague en 2002, l'Alliance s'est transformée pour agir en réponse aux nouvelles menaces et ce aussi en dehors de la zone euro-atlantique. Cette direction a été confirmée par le sommet d'Istanbul de juin 2004. L'Union européenne a défini

des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour agir dans des missions militaires soit avec les moyens de l'OTAN, comme c'est le cas en Bosnie-Herzégovine, soit de façon autonome comme ce fut le cas en République Démocratique du Congo.

Face à ces nouvelles responsabilités de l'OTAN et de l'Union européenne, le Luxembourg doit apporter une réponse à sa mesure en prenant les responsabilités qui lui incombent en tant qu'allié et membre de l'UE. Suivant le programme gouvernemental, le Luxembourg développera des capacités nationales proportionnées et crédibles dans le domaine de gestion de crise et de maintien de la paix, afin de contribuer à la sécurité territoriale et de réaliser les engagements pris au sein de l'OTAN et de l'Union européenne.

Par ailleurs, le Luxembourg renforcera les efforts de formation de son armée et augmentera les crédits budgétaires de manière à se doter ainsi des moyens de son action. A noter que le gouvernement a comme objectif d'augmenter progressivement les moyens budgétaires en matière de défense pour arriver à terme à 1,2% du PIB. Cet effort portera aussi sur l'amélioration urgente des infrastructures militaires. Les efforts du gouvernement se sont poursuivis pendant l'année 2006.

A. Le volet international

La politique de défense, tout comme par le passé, reste ancrée dans le cadre de l'Alliance atlantique. Le Luxembourg est prêt à assumer le rôle qui lui revient au sein de cette Alliance. Depuis toujours les relations transatlantiques ont été plus qu'une simple alliance d'intérêts. Elles relient une communauté d'États qui souscrivent à des valeurs et des intérêts communs.

Le Luxembourg soutient la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) de l'Union européenne. L'Union a pris la décision de combiner les approches quantitative et qualitative et adaptera, à l'horizon 2010, le processus de Helsinki aux objectifs définis par la stratégie de sécurité européenne et à la dimension plus vaste de la défense européenne. La mise en œuvre du concept des groupements tactiques est importante pour permettre à l'Union de réagir rapidement en cas de besoin.

En conséquence, il a été décidé d'améliorer l'effort de défense luxembourgeois afin de mieux pouvoir participer aux missions de gestion de crise de l'OTAN et de l'UE, y compris les opérations de réaction rapide dans le cadre de la NRF (NATO Response Force) et des groupements tactiques de l'Union européenne. Le Luxembourg veille à orienter ses capacités militaires de manière à tenir compte d'un certain nombre de critères précis et mesurables comme la mobilité stratégique, la déployabilité, l'interopérabilité avec les partenaires.

Comme par le passé, le Luxembourg a participé activement en 2006 à des missions de maintien de la paix et de gestion de crise menées par l'OTAN et l'Union européenne.

Dans le cadre de l'OTAN, l'armée luxembourgeoise est présente au KOSOVO avec un

détachement militaire et ce depuis avril 2000. Au sein de l'Union européenne, le Luxembourg participe à la mission ALTHEA en Bosnie-Herzégovine.

Par ailleurs, le Luxembourg participe depuis mai 2003 à la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité (ISAF) en Afghanistan sous l'égide des Nations Unies. Les militaires luxembourgeois contribuent notamment à la sécurisation de l'aéroport international de Kaboul et celle des vols effectués par l'Armée belge à destination d'aéroports situés en province dont les pistes ne sont pas sécurisées en permanence. En 2006, 3 militaires luxembourgeois ont de même participé aux missions de l'Union européenne en République démocratique du Congo (EUSEC et EUFOR) dans le cadre du processus électoral dans ce pays et de la réforme du secteur de sécurité. Enfin le Luxembourg est présent depuis le 15 septembre 2006 au sein de la mission des Nations-Unies au Liban (FINUL) avec deux militaires.

B. Le volet national

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme gouvernemental, les premières mesures ont été prises :

- une nouvelle approche budgétaire a été mise en place : en 2006, le fonds d'équipement militaire a été doté d'un montant de 53 M€. Les travaux pour définir un programme d'investissement pluriannuel ont largement progressé ;
- l'Etat-major de l'Armée a présenté ses vues sur le développement futur de l'armée. Il a été mandaté d'examiner plus en avant les options pour la réorganisation de l'Armée, y compris le développement de niches capacitaires ;
- les réflexions concernant l'adaptation de l'organisation militaire ont aussi été entamées avec les organisations syndicales des officiers et des sous-officiers, y compris la mise à jour de la législation et l'introduction de nouvelles formules permettant de garantir la participation du Grand-Duché aux missions de gestion de crise et de maintien de la paix.

- Recrutement et formation des volontaires

La Direction de la Défense est chargée du recrutement des jeunes qui désirent s'engager comme soldats volontaires à l'armée luxembourgeoise.

Grâce à l'ouverture du volontariat aux citoyens européens (loi du 20 décembre 2002 modifiant la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire) et aux campagnes publicitaires des dernières années, le nombre de jeunes ayant introduit une demande auprès du service de recrutement des volontaires de la Direction de la Défense se maintient à un niveau élevé.

En 2006, 723 candidats volontaires ont été convoqués aux épreuves de sélection, soit 42

candidats en plus par rapport à 2005.

558 candidats (562 en 2005) ont effectivement participé aux épreuves précitées. En tout 124 candidats ont été admis, soit 30 admissions en moins par rapport à 2005.

Les causes principales des échecs ont été des déficiences en connaissances générales souvent associées à une mauvaise condition physique. Aussi, est-il à relever que le nombre des candidats-volontaires déclarés inapte au service militaire par le service médical de l'armée suite aux examens médicaux et aux tests psychotechniques est élevé. Un nombre élevé des demandeurs sont des candidats ayant déjà échoué par le passé.

Depuis janvier 2006, la sélection de candidats-volontaires se fait par examen-concours. Cet examen comporte une partie « connaissances générales » éliminatoire, ainsi qu'une deuxième partie comprenant des examens médicaux, des tests psychotechniques et un « test militaire d'aptitude physique ». A la fin des opérations de sélection un classement général est établi, et les candidats sont incorporés dans la limite des postes vacants dans le contingent des volontaires.

La décision de recourir au mode de recrutement par examen-concours a été motivée par le fait que, d'une part le nombre de candidats-volontaires est en constante augmentation, et que d'autre part le nombre des vacances de poste dans le contingent des volontaires, tel que fixé par règlement grand-ducal du 24 mai 1998 portant fixation du contingent des volontaires est en diminution, les volontaires ayant tendance à prolonger leur engagement au sein de l'armée.

Du 14 au 19 juillet 2006 a eu lieu un examen-concours pour candidats-officiers de carrière. 22 candidats étaient présents lors de l'examen et 5 candidats ont été admis à la formation d'officier de l'armée luxembourgeoise, dont 4 candidats à la filière terrestre et un candidat à la filière aérienne.

- Dépôts militaires américains implantés au Grand-Duché

Comme par le passé, une attention soutenue a été accordée au dossier des dépôts militaires américains établis à Bettembourg-Dudelange et Sanem.

Suite à la décision des autorités américaines du 17 mars 2006 de cesser les activités sur le site de Bettembourg-Dudelange, le nombre total de personnes concernées par cette fermeture s'est élevé à 203 personnes.

Les autorités américaines ont souligné dans ce contexte qu'elles respecteraient pleinement l'ensemble de leurs obligations et qu'elles offriraient des compensations généreuses dans le cadre de cette fermeture.

Un plan social a été conclu le 18 septembre avec les partenaires sociaux.

Les activités de la US Air Force sur le site de Sanem n'ont pas été affectées par cette mesure et se sont poursuivies normalement.

En plus du personnel régulièrement occupé dans l'entrepôt subsistant, l'armée américaine y entretient un détachement chargé de superviser l'exécution des travaux. La fermeture des installations de Bettembourg-Dudelange a amené la réduction du nombre de ces employés de 11 à 3 unités. Ces personnes sont embauchées par la Direction de la Défense pour compte de l'armée américaine, qui assure également leur rémunération.

- Questions parlementaires

Au cours de l'année 2006, le Ministre de la Défense a répondu à la question parlementaire suivante :

Question parlementaire de Monsieur le député Xavier Bettel concernant les missions à l'étranger de l'armée luxembourgeoise.

6. LES RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

A. Relations culturelles bilatérales

Les *accords-cadre de coopération culturelle* conclus avec:

- le Cap-Vert (Praïa, le 20 novembre 1998) et
- le Mexique (Mexico City, le 16 février 2006)

ont été ratifiés par lois d'approbation du 6 juillet 2006 (pour le Cap-Vert) et du 22 décembre 2006 (pour le Mexique). L'Accord avec le Mexique est entré en vigueur le 7 février 2007, alors que celui avec le Cap-Vert n'est appliqué qu'à titre provisoire, ceci avec effet à partir de sa date de signature.

Le texte d'un Accord culturel avec le Pérou est toujours en procédure d'échange.

En 2006, aucune des Commissions mixtes d'experts chargées de s'accorder sur les *programmes pluriannuels* en exécution d'accords-cadre culturels en vigueur ne s'est réunie.

Qu'il soit à cet endroit permis de faire une remarque sur les approches très différenciées en matière de conclusion de programmes exécutifs pluriannuels. Certains Etats en effet, et plus particulièrement les (anciens) membres de l'Union européenne, tendent à considérer ce type de document comme un instrument par trop formaliste, devenu obsolète par rapport aux

bonnes pratiques contemporaines plus innovatrices qui se dessinent dans le cadre des relations culturelles bilatérales, étant donné que beaucoup d'activités ne se planifient pas nécessairement sur des années ou encore se font de plus en plus au contact direct, plus spontané, voire plus pragmatique entre acteurs publics et privés concernés (cf. aussi part croissante de PPP) . S'y ajoute que la mise en œuvre d'activités culturelles bilatérales et les engagements principaux budgétaires tels que définis et cadrés dans des accords culturels bilatéraux ne se trouveront que rarement compromis par l'absence de programmes exécutifs. Il est vrai également que dans les relations avec certains Etats (tels la Russie, la Chine...) un tel instrument s'avère plus incontournable dans la mesure où en tant que cadre formel, politiquement et juridiquement contraignant, il peut fonder ou justifier des démarches, faciliter des contacts ou même accélérer les procédures.

Il devient de plus en plus manifeste que les accords culturels bilatéraux tels que définis par le passé ne sont plus tellement à la mode. Il est à cet égard judicieux de s'abstenir d'en convenir par simple manque d'autres accords à conclure lors de rencontres bilatérales et de seulement franchir un tel pas lorsque la pertinence de l'acte est avérée, sur la base de contacts dans les milieux concernés par les grands chapitres d'un tel instrument.

Etant donné que la gestion de la mise en œuvre de tels « accords classiques » mobilise des ressources humaines importantes, il convient de s'avancer en fonction de la demande réelle, sachant que de nombreux réseaux privés ou publics/privés existent, dans les domaines de la culture, de l'enseignement, des sciences, du sport, qui s'échangent et qui procèdent d'une planification essentiellement « demand driven ».

Enfin, en 2006, le MAE a assuré une participation financière de l'ordre de 39.750 euros au profit de ressortissants de pays d'Europe centrale et orientale, dans le cadre du programme *d'accueil d'étudiants-boursiers de longue durée* géré par le Ministère de la Culture en exécution d'Accords culturels en vigueur.

En matière de ***promotion culturelle par les missions à l'étranger***, le MAE a géré en 2006, à l'instar des années précédentes, un budget doté de 50.000 euros destiné à des activités culturelles co-organisées respectivement co-financées par le biais de nos postes diplomatiques à l'étranger, imputables à l'article budgétaire 01.1.12.301. Dix-neuf (19) projets culturels d'envergures diverses ont ainsi pu être réalisés en 2006. Ceci représente une constante dans la mesure où les activités réalisées en 2005 étaient au nombre de vingt (20) exactement, sur un budget de grandeur égale. Cette manière de gérer les projets soumis pour examen et accord par les missions diplomatiques aux Directions concernées (D VI et IV) et arrêtées en consultation avec le Secrétaire Général constitue donc une approche au profil stable et au rapport coût / efficacité réel et plus que satisfaisant. L'ambition devra être de maintenir ce cap, avec des ressources budgétaires tout au plus stables et identiques, étant donné les contraintes budgétaires et la politique de rigueur et de redressement des finances publiques décrétée par le Gouvernement.

Il s'agit à cet égard de mettre en exergue l'appui régulier, collégial et orienté vers les résultats qui est fourni par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en particulier. Ces ressources s'ajoutent à celles, modestes donc, dont dispose le Département. Au-delà des 50.000 euros inscrits dans les crédits du MAEI, les activités réalisées par nos missions diplomatiques ont été fort opportunément complétées par des co-financements conséquents sur certains projets, des aides d'appoint sur d'autres, de la part du Ministère de la Culture qui avoisinent chaque année nos ressources propres. Le Ministère du Tourisme quant à lui n'a pas véritablement été en mesure de participer à des activités conjointes de promotion touristique-culturelles en 2006.

Les activités des missions diplomatiques dans ce cadre sont multiples, passant de l'exposition au concert (musique classique, moderne, jazz, autres...), de la lecture d'auteur au spectacle de danse ou à des combinaisons de tels volets. Il est tenté dans toute la mesure du possible d'offrir aux artistes luxembourgeois ou résidant au pays des opportunités équitables de se produire à l'étranger, d'élargir leur rayon d'action ainsi que leur renommée et de nouer des contacts avec les milieux professionnels ou la scène artistique des capitales et villes où le Grand-Duché est représenté.

Dans un autre ordre de grandeur, le **réseau des Maisons du Grand-Duché de Luxembourg** (Bruxelles, Berlin, Tokyo, New York et, de manière liminaire, Madrid) met en vitrine la dimension culturelle du pays « in loco ». Les MGDL sont gérées sur place par les missions diplomatiques respectives ; en 2006 elles se partageaient un budget annuel commun de 155.000 € distinct de l'article budgétaire 01.1.12.301 susmentionné, ce dernier étant réservé en principe aux missions qui ne sont pas intégrées dans le réseau MGDL.

Il convient de préciser que suite à une décision en 2005 d'élargir le cercle des MGDL de quatre à cinq unités, la mission diplomatique à Madrid participe au réseau à partir de 2006 et a donc entamé de premières activités sous ce label. Une future inclusion de l'Ambassade à Paris dans le concept général est également à l'examen. Il est songé à cet égard à une co-gestion des intérêts promotionnels du MAE, des Ministères de la Culture, du Tourisme et de l'Economie (et/ou autres partenaires des secteurs public et privé) par l'intermédiaire du bureau que détient jusqu'ici le Ministère du Tourisme au Boulevard des Capucines, voire dans d'autres locaux, plus appropriés, le moment venu.

A l'initiative de l'Ambassade à Paris, des consultations sont en cours entre les départements ministériels concernés afin de dégager le cas échéant la forme de coopération la plus appropriée, y compris sur le plan de la gestion et de la budgétisation.

Toujours dans le contexte des MGDL, il importe de souligner que dans une très large mesure le succès de ces manifestations repose sur l'excellente collaboration entre le secteur public, Ministères (MAE, Culture, Tourisme), Ville de Luxembourg et institutions (Agence

luxembourgeoise d'Action culturelle, CCR Neumünster e.a.) concernés, d'une part, et avec les acteurs culturels privés, de l'autre.

Les activités culturelles luxembourgeoises à l'étranger, en collaboration avec nos postes diplomatiques, font l'objet d'une rubrique à part dans le rapport annuel du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

A signaler toutefois qu'en 2006 le MAEI a assisté à diverses reprises les dirigeants de la structure Luxembourg 2007 à se présenter à l'étranger en vue de faire la promotion de « Luxembourg et Grande Région, capitale culturelle ». A cette fin, les Ambassades et MGDL dans les pays voisins, recelant de publics cibles, ont fourni leur appui au Coordinateur Général et à son équipe (organisation de conférences de presse, déjeuners de travail, réceptions)

Le « *Prix Edward Steichen* », doté de 50.000.- €, fut décerné pour la première fois en décembre 2005, à Mlle Su Mei-Tse. Il a consisté en une bourse avec résidence d'artistes de six mois à New York en 2006 et une présentation d'œuvres au public par la suite. Ce prix, qui sera alloué tous les deux ans, a comme vocation la promotion de jeunes artistes du Grand-Duché, voire de la Grande Région, à Luxembourg et à New York. Le budget qui provient du MCESR, du MAEI et de sponsors du secteur privé est géré par l'asbl de droit luxembourgeois « Edward Steichen Award ». Le MAEI contribue à hauteur de 5.000.- € annuellement, sur son article des subsides.

B. Relations culturelles multilatérales

Comme chaque année, au niveau de l'UE, deux *réunions informelles des Directeurs Généraux des relations culturelles internationales* des Etats membres se sont tenues en 2006. La première a eu lieu sous Présidence autrichienne, à Vienne, du 3 au 5 mai et la seconde, sous Présidence finlandaise, à Helsinki, du 13 au 15 septembre 2006. Le Luxembourg y a été comme à l'accoutumée représenté conjointement par le Ministère de la Culture et le MAEI.

Le projet de création d'un « *itinéraire culturel sur les pères de l'Europe* », d'abord parti d'une initiative commune franco-luxembourgeoise dès 2004, puis soumis pour avis par les deux Ministres des affaires étrangères à leurs homologues des quatre autres Etats fondateurs des Communautés européennes, avait reçu un accueil favorable en 2005, de sorte qu'il aurait pu entrer dans un stade plus concret en 2006, à travers la mise en place d'un comité scientifique intergouvernemental notamment. Ce projet, qui comprendrait aussi bien des bases documentaires que des lieux de mémoire ou de visite (ex. maison natale de R. Schuman à Luxembourg), bénéficierait de l'assistance indispensable de l'Institut européen des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (IEIC) implanté depuis 1997 à Luxembourg. L'itinéraire en question, de portée véritablement européenne, correspond en effet aux définitions du Conseil

de l'Europe en la matière. A signaler que dans le courant de 2006, le projet a connu un net ralentissement et qu'il a été mis en sourdine, au plan transnational, en raison d'autres priorités dans le chef de certains partenaires. Le volet luxembourgeois est néanmoins déjà assez avancé et pourra s'articuler autour des circuits « Robert Schuman » (existant) et « Europe » (en création, pour mai 2007) mis en place entre la Ville de Luxembourg, le MAEI et la Représentation de la Commission européenne à Luxembourg, respectivement.

Un autre projet d'*itinéraire culturel et touristique* appelé à mettre en réseau des lieux de mémoire liés à *Jean l'Aveugle* (Crécy, Le Touquet, Soissons, Droizy, Coucy-le Château, Luxembourg, Prague, et extensions vers Canterbury du côté britannique et vers le Palatinat et la Bavière en RFA) est en phase de réalisation. Au printemps de 2006, le Conseil d'orientation des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, puis son Comité de la Culture, ont retenu l'éligibilité du projet et chargé l'Institut européen des Itinéraires culturels de le suivre et le cas échéant de conseiller les porteurs de projet. Un descriptif du projet est entre les mains des collectivités territoriales potentiellement intéressées situées le long de ce trajet virtuel, sur la base de contacts et sondages. Un projet de lettre d'intention en vue de constituer une association de gestion des activités de coopération leur a également été transmis. Au rythme actuel de ce dossier, il est vraisemblable qu'une réunion de lancement de la coopération concrète entre villes intéressées puisse se tenir en automne 2007. La Banque Degroof, installée à Luxembourg, a été rendue attentive au projet ; elle a déjà eu des consultations avec certains porteurs du projet et se tient prête, en principe, à sponsoriser certains pans des activités, à déterminer en fonction des actions et activités concrètes qui émergeront.

7. PROTOCOLE ET CHANCELLERIE

Les manifestations traditionnellement organisées à l'occasion de la Fête Nationale ont connu quelques changements en 2006. Ainsi, sur ordre de Leurs Altesses Royales et en Leur présence, le Maréchal de la Cour et Monsieur le Ministre des Affaires étrangères au nom du Gouvernement ont invité le Corps diplomatique, les hauts représentants des Institutions européennes et des autorités nationales (quelques 300 personnes), à la Réception-Bufferet au Palais grand-ducal.

249 Ambassadeurs, Chargés d'affaires a.i., membres des Institutions européennes et Consuls étrangers à Luxembourg ont participé au Te Deum, tandis que 123 Ambassadeurs et Chargés d'affaires a.i. ont assisté à la Parade militaire. Le programme culturel pour les conjoints a connu 58 participants.

En décembre 2006, le Corps diplomatique accrédité au Grand-Duché de Luxembourg représente 164 Etats dont 25 ont une Ambassade résidente au Grand-Duché de Luxembourg.

Au courant de l'année 2006, 44 nouvelles demandes d'agrément ont été introduites et se trouvent à différents stades de la procédure d'accréditation. Pendant cette même période, 39 Ambassadeurs bilatéraux ont remis leurs lettres de créances à Son Altesse Royale le Grand-Duc, dont 10 Ambassadeurs résidents.

40 Ambassadeurs ont fait part de leur fin de mission dont 25 ont été reçus en audience de congé par Son Altesse Royale le Grand-Duc (8 Ambassadeurs résidents : Allemagne, Belgique, Danemark, Grèce, Irlande, Italie, Japon, République tchèque).

La Direction du Protocole est intervenue dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique :

- établissement de cartes diplomatiques et titres de légitimation : 312
- prolongation de cartes diplomatiques et titres de légitimation : 153
- immatriculation des plaques CD : 125
- traitement de milliers de demandes en exonération de la TVA introduites par les ambassades, les Institutions et les fonctionnaires européens
- traitement des propositions de distinctions honorifiques

A. Au service des Luxembourgeois à l'étranger

1. Rapatriements

Durant l'année 2006, la Direction du Protocole et de la Chancellerie, en liaison étroite avec les proches ou avec le Ministère de la Famille, est intervenue pour prêter assistance à une dizaine de ressortissants luxembourgeois en détresse à l'étranger.

Durant la crise au Liban aux mois de juillet et août 2006, vingt-cinq ressortissants luxembourgeois et membres de leurs familles ont quitté le Liban, soit par leurs propres moyens, soit avec l'aide de la Direction du Protocole et de la Chancellerie qui était en contact avec l'ambassade belge à Beyrouth et le centre de crise à Bruxelles.

2. Etat Civil, nationalité

Dans le cours de l'année 2006, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a répondu à plus de cents appels, demandant des renseignements sur la nationalité luxembourgeoise ou la double nationalité. Elle a transmis une trentaine de demandes de nationalité et une vingtaine d'annotations marginales aux administrations concernées.

3. Extraditions

La Chancellerie a transmis vingt-cinq demandes d'extraditions aux autorités compétentes.

4. Affaires judiciaires

Dans le domaine de la transmission d'affaires judiciaires, la Chancellerie a transmis quelques 123 commissions rogatoires et cinq demandes d'entraide judiciaire aux autorités ou institutions concernées.

5. Objets trouvés

La Direction du Protocole et de la Chancellerie s'est également chargée de la collecte et de l'envoi vers les commissariats de proximité des 430 objets de toute nature, perdus ou volés à des ressortissants luxembourgeois à l'étranger.

B. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger

1) Le réseau consulaire luxembourgeois comprend en 2006 :

- **6** Consulats de carrière
- **18** sections consulaires
- **14** Consulats généraux honoraires
- **109** Consulats honoraires

2) Consuls de carrière nommés en 2006

M. Pierre FERRING, Consul général à Shanghai

3) Vice – Consuls de carrière nommés en 2006

Mme Johanna BOUDART, Vice -Consul à Shanghai

M. Marc GODEFROID, Vice -Consul à Washington

M. Jean-Marc REDING, Vice -Consul à Athènes

Mme Monique THILL, Vice -Consul à Berlin

Mme Sarah ANJO, Vice -Consul à Madrid

M. François BERG, Vice -Consul à Vienne

4) Corps consulaire honoraire

a) en vertu du principe selon lequel les Consuls généraux honoraires et les Consuls honoraires sont nommés pour une période renouvelable de cinq ans, les mandats suivants ont été prorogés en 2006 :

M. Paul W.L.RUSSELL, Consul général honoraire à Amsterdam (5 ans)

M. Zdenek Geoffrey HAVLENA, Consul général honoraire à Calgary (5 ans)

M. Fred R. CERF, Consul honoraire à Seattle (5 ans)
M. Hong YOUNG-CHUL, Consul honoraire à Seoul (5ans)
M. Georges A. HOFFMAN, Consul honoraire à Atlanta (5 ans)
M. Juan de DIOS DEXEUS, Consul honoraire à Barcelone (5 ans)
Mme Susan C. LIVINGSTON, Consul honoraire à Boston (5 ans)
M. James R. BRIGHT, Consul honoraire à Cleveland (5 ans)
M. Timothy NOBLE, Consul honoraire à Edimbourg (5 ans)
M. Francesco OLIVIERI, Consul honoraire à Florence (5 ans)
Comte Cesare di Castelbarco Albani, Consul honoraire à Gênes (5ans)
M. Juan Andres MELIAN, Consul honoraire à Las Palmas (5ans)
M. Joze Gaspar FILIPLIC, Consul honoraire à Lubljana (5 ans)
M. Kokou Kape SEDDOH, Consul honoraire à Lome (5 ans)
M. Jode L. Ponce GARCIA, Consul honoraire à Merida (5 ans)
M. Jean-Claude SCHWARTZ, Consul honoraire à Metz (5 ans)
M. Christos TRIANTAFYLLIDES, Consul honoraire à Nicosie (5 ans)
M. August Evarista Simons CHAMORRO, Consul honoraire à Panama City (5 ans)
M. Bjarni ARMANNSSON, Consul honoraire à Reykjavik (5 ans)

b) Par dérogation au principe énoncé ci avant, le mandat du Consul honoraire suivant a été prorogé pour une période inférieure à cinq ans, à savoir :

M. Michel OBERTIN, Consul honoraire à Sarrebruck (2ans)

c) les nominations suivantes de nouveaux Consuls honoraires sont intervenues en 2006 :

M. Fernand JADOUL, Consul honoraire à Maastricht (19/04/2006)
M. Hans-Jürgen BLÖCKER, Consul honoraire à Brême (25/05/2006)
Mme Ursula BREMME-DE SCHORLEMER, Consul honoraire à Potsdam (23/06/2006)
M. Cesare di CASTELBARCO ALBANI, Consul honoraire à Gênes (10/07/2006)
M. Alexei MORDACHOV, Consul honoraire à Tcherpovets (10/07/2006)
Mme Kristiana LIBANE-SKELE, Consul honoraire à Riga (17/11/2006)

d) démission honorable été accordée au Consul honoraire suivant en 2006

M. Claus-Gunther BUDELMANN, Consul honoraire à Hambourg (22/12/2006)

e) deux Exequaturs ont été accordés par SAR le Grand - Duc à la nomination de Consuls honoraires étrangers à Luxembourg. A savoir :

M. Frank ENGEL, Consul honoraire d'Arménie (exequatur donné le 03/02/2006)

M. Lorenzo SASSO, Consul honoraire de San Marino (exequatur donné le 26/05/2007)

f) deux démissions (sans remplacement) de Consuls honoraires étrangers sont intervenues en 2006. A savoir

M. Michal WITTMANN, Consul honoraire de la République Tchèque

M. Emile WEITZEL, Consul honoraire d'Irlande

IV. ANNEXES

1. Visites et manifestations à Luxembourg en 2006

JANVIER

- 9 janvier Visite de travail de Monsieur Pierre DE BOISSIEU, Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Union européenne
- 10 janvier Messe solennelle à l'occasion du premier anniversaire du décès de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte

FEVRIER

- 13-16 février Visite officielle d'une délégation de la Commission des lois constitutionnelles et de la législation de la Chambre des Députés de la République tchèque
- 17 février Monsieur Anton BUTEIKO, Premier Vice-Ministre des Affaires étrangères d'Ukraine
- 20 février Réunion de la CISIR

MARS

- 6-8 mars Commission de partenariat avec le Vietnam
- 6-10 mars Conférence diplomatique
- 8-9 mars Visite de S.E. Monsieur le Président de la République tchèque et de Madame Vaclav KLAUS
- 9 mars Visite de travail de S.E. Monsieur Sulejman TIHIC, Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine
- 15-16 mars Visite officielle de S.E. Monsieur Sali BERISHA, Premier Ministre de la République d'Albanie
- 22 mars Visite de travail de Monsieur Rudi VEESTRAETEN, Directeur Général des Affaires consulaires
- 24 mars Réunion de la CISIR
- 26-27 mars Visite de travail de S.E. Monsieur Fabio BERARDI, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et politiques de la République de Saint-Marin
- 28-29 mars Visite de travail de S.E. Monsieur Oluoyemi ADENIJI, Ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale du Nigeria

AVRIL

- Avril Réunions des Conseils formels de l'Union européenne à Luxembourg
- 6 avril Dîner régional informel des ministres de la Justice
- 10 avril Visite de travail de S.E. Monsieur Vasile TARLEV, Premier Ministre de la République de Moldova
- 10 avril Visite de S.E. Monsieur Frank-Walter STEINMEIER, Ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne
- 11 avril Visite de S.E. Monsieur Fawzi SALLOUKH, Ministre des Affaires étrangères et des Emigrés de la République du Liban
- 27 avril Visite de Madame Maria Kaczynska, épouse du Président de la République de Pologne
Inauguration de l'Ambassade de Pologne

MAI

- 7 mai Dîner informel de Monsieur Otto SCHILY, ancien Ministre de l'Intérieur d'Allemagne avec Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre
- 10 mai Visite de travail de S.E. Monsieur Andrus ANSIP, Premier Ministre de la République d'Estonie
- 15-16 mai Réunion plénière de la CISIR
- 15-16 mai Visite de travail de S.E. Monsieur Hifikepunye POHAMBA, Président de la République de Namibie
- 19-21 mai Visite privée du Cardinal Christoph SCHONBORN, Archevêque de Vienne
- 26 mai Visite privée de Monsieur Pascal LAMY, Directeur général de l'OMC
- 31 mai Réunion des Ambassadeurs d'Amérique latine avec Monsieur Jean ASSELBORN, Vice Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères

JUIN

- Juin Conseils formels de l'Union européenne à Luxembourg
- 12 juin Visite de travail de Monsieur Günter GLOSER, Ministre délégué aux Affaires européennes de la République fédérale d'Allemagne

12 juin	Visite de travail de Madame Catherine COLONNA, Ministre déléguée aux Affaires européennes de la République française
13 juin	Visite de travail de S.E. Monsieur Artis PABRIKS, Ministre des Affaires étrangères de la République de Lettonie
14-16 juin	Visite de travail du Conseil économique et social de la République de Guinée
23 juin	Cérémonies de la Fête Nationale
28-29 juin	Visite de Monsieur Sergueï MIRONOV, Président du Conseil de Fédération de la Fédération de Russie
29 juin	Visite de travail de Monsieur Aldo AJELLO, Représentant Spécial de l'Union Européenne pour la Région des Grands Lacs
<u>JUILLET</u>	
1 ^{er} juillet	Inauguration solennelle du MUDAM
1 ^{er} juillet	Noces d'argent de Leurs Altesses Royales, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
1 ^{er} juillet	Visite de travail de S.E. Monsieur Juli MINOVES, Ministre des Affaires étrangères, Culture et Coopération de la Principauté d'Andorre
2-3 juillet	Visite de travail de S.E. Monsieur Bernard R. BOT, Ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas
10 juillet	Visite de travail de Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)
13-14 juillet	Visite de S.E. Monsieur László SÓLYOM, Président de la République de Hongrie
19 juillet	Réunion commune des Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume de Belgique
20 juillet	Visite de travail de S.E. Monsieur Armando Emilio GUEBUZA, Président de la République du Mozambique
<u>AOUT</u>	
1-2 août	Visite de travail de Monsieur Mohamed Dhaif-Allah SHARAR, Conseiller au Diwan de l'Emir du Koweït

30 août Visite de travail de S.E. Monsieur Ferenc GYURCSANY, Premier Ministre de la République de Hongrie

SEPTEMBRE

7 septembre Visite de travail de Madame Arenca TRASHANI, Ministre de l'Intégration européenne de la République d'Albanie

13-15 septembre Visite de travail de Monsieur Ram Vilas PASWAN, Ministre de l'Acier de la République de l'Inde

OCTOBRE

Octobre Réunions des Conseils formels de l'Union européenne à Luxembourg

8 octobre Journée de Commémoration Nationale

8-9 octobre Visite de travail de Monsieur James T. MORRIS, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM)

9 octobre Visite de Monsieur Nicolas SARKOZY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur de la République française

13-15 octobre Visite privée de Monsieur et Madame WILDERS, Membres du Parlement du Royaume des Pays-Bas

16 octobre Dîner des ministres des affaires étrangères du parti socialiste européen

16-17 octobre Visite de travail de Monsieur Martti AHTISAARI, ancien président de Finlande, envoyé spécial de l'ONU au Kosovo

18 octobre Visite de travail de S.E. Madame Rita KIEBER-BECK, Ministre des Affaires étrangères, de la Culture, de la Famille et de l'Egalité des Chances de la Principauté de Liechtenstein

18 octobre Visite de travail de S.E. Monsieur Mihai-Razvan UNGUREANU, Ministre des Affaires étrangères de la Roumanie

19-23 octobre Visite de travail de S.E. Monsieur Thomas Boni YAYI, Président de la République du Bénin

NOVEMBRE

3 novembre Réunion de travail de Monsieur Jean-Louis SCHILTZ avec les pays ACP

9-10 novembre	Visite officielle de Monsieur Angel GURRÍA, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
14 novembre	Visite de S.E. Madame Angela MERKEL, Chancelière fédérale de la République Fédérale d'Allemagne
14 novembre	Visite de travail de Monsieur Ali BABACAN, Ministre d'Etat et Chef Négociateur pour les Affaires européennes de la Turquie
16-17 novembre	Visite de travail de S.E. Monsieur Heinz FISCHER, Président de la République fédérale d'Autriche
20 novembre	Visite privée de Madame KOCHARIAN, Première Dame de la République d'Arménie
24 novembre	Visite de travail de S.E. Monsieur Absalom Themba DLAMINI, Premier Ministre du Royaume de Swaziland
27 novembre	4 ^{ème} Commission de Partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'El Salvador
26-28 novembre	Festivités pour le 150 ^e anniversaire du Conseil d'Etat
30 novembre	Visite de travail de Monsieur Louis MICHEL, Commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire (Prix de la Microfinance)

DECEMBRE

4 décembre	3 ^{ème} Commission de Partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Nicaragua
5-7 décembre	Visite d'Etat de Son Excellence Madame le Président de la République de Lettonie et de Monsieur Imants Freibergs
7 décembre	Visite de travail de S.E. Monsieur Nikola GRUEVSKI, Premier Ministre de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine

2. Visites à l'étranger

AVRIL

24-26 avril	Visite d'Etat de Leurs Altesses Royales aux Pays-Bas
-------------	--

MAI

8 mai	Visite de Leurs Altesses Royales à Sa Sainteté le Pape Benoît XVI
-------	---

SEPTEMBRE

4-9 septembre Visite d'Etat de Leurs Altesses Royales en Chine

3. Déjeuners de départ en l'honneur des Ambassadeurs accrédités et résidents à Luxembourg

MARS

13 mars Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur Mitsuaki KOJIMA, Ambassadeur du Japon

JUIN

30 juin Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur Michael HOEY, Ambassadeur d'Irlande, Doyen du Corps diplomatique

JUILLET

7 juillet Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur Ib R. ANDREASEN, Ambassadeur du Royaume de Danemark, Vice-Doyen du Corps diplomatique

24 juillet Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Madame Ingeborg KRISTOFFERSEN, Ambassadeur du Royaume de Belgique

OCTOBRE

23 octobre Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur Ermanno SQUADRILLI, Ambassadeur de la République Italienne

NOVEMBRE

7 novembre Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur Pavol SEPELAK, Ambassadeur de la République tchèque

4. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre des Affaires Etrangères

JANVIER

- 17 janvier Visite de travail auprès du Ministre des Affaires étrangères italien M. Gianfranco FINI à Rome
- 21 – 27 janvier Visite de travail en Chine, en Thaïlande et au Lao
- 30 janvier Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
- 31 janvier Conférence sur l’Afghanistan à Londres

FEVRIER

- 8 février Cérémonie en la mémoire de feu le Président RAU à Berlin
- 13 – 17 février Visite de travail en Pérou et en Mexique
- 22 février Visite de travail en Croatie
- 23 février Visite de travail en Hongrie
- 27 février Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles

MARS

- 10 – 11 mars GYMNICH – réunion informelle des Ministre des Affaires Etrangères à Salzburg
- 20 mars Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
- 23 – 24 mars Conseil européen à Bruxelles

AVRIL

- 1^{er} – 4 avril Visite de travail au Kuwait et au Qatar
- 24 – 26 avril Visite d’Etat avec LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grand-Duchesse aux Pays-Bas
- 27 – 28 avril Réunion informelle OTAN à Sofia

MAI

- 8 mai Visite avec LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grand-Duchesse au Saint-Siège
- 11 – 12 mai Sommet UE-Amérique latine à Vienne
- 13 mai Congrès CSSD à Prague
- 15 mai Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles

19 mai	117 ^e Réunion ministérielle du Conseil de l'Europe à Strasbourg
23 mai	Visite de travail à Tallinn
25 mai	Remise du Karlspreis à Mr le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER à Aix-la-Chapelle
27 – 28 mai	Réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères à Vienne
29 – 30 mai	PES Conference on the Balkans à Sofia
<u>JUIN</u>	
7 – 8 juin	Visite de travail à Washington
15 – 16 juin	Conseil européen à Bruxelles
19 juin	1 ^{re} Réunion du Conseil des Droits de l'Homme à Genève
16 – 17 juin	Conseil Européen à Bruxelles
27 – 28 juin	Ministerial Conference on drug trafficking routes from Afghanistan à Moscou
<u>JUILLET</u>	
11 – 14 juillet	Visite de travail en Russie
17 juillet	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
20 juillet	Visite de travail à Genève
26 – 30 juillet	Visite de travail au Pérou
<u>SEPTEMBRE</u>	
1er – 2 septembre	GYMNICH – réunion informelle des Ministre des Affaires Etrangères à Lapeenranta
3 – 8 septembre	Visite d'Etat en République populaire de Chine
10 – 11 septembre	Sommet UE-ASEM à Helsinki
12 – 14 septembre	Visite de travail au Proche-Orient (Beyrouth et Tel Aviv)
15 septembre	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
17 – 22 septembre	Assemblée Générale des Nations Unis à New York

27 septembre Assermentation du Consul honoraire à Moscou

OCTOBRE

5 – 6 octobre Forum "Global Risks and Investor Confidence" à Vaduz

10 octobre Visite de travail en Slovénie

11 octobre Visite de travail en Albanie

NOVEMBRE

10 novembre Séminaire "10 years in the Union" à Helsinki

13 novembre Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles

14 novembre Symposium "La Belgique sur la scène internationale" (175^e anniversaire de la Belgique) à Bruxelles

23 novembre Visite de travail à Berlin

27 – 28 novembre Réunion ministérielle EUROMED à Tampere (FIN)

28 – 29 novembre Sommet OTAN à Riga

DECEMBRE

1er décembre Séminaire PSE (Parti Socialiste Européen) à Berne

4 décembre Réunion ministérielle OSCE à Bruxelles

7 – 8 décembre Congrès PSE (Parti Socialiste Européen) à Porto

11 décembre Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles

14 – 15 décembre Conseil européen à Bruxelles

5. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre délégué aux Affaires Etrangères

JANVIER

12 – 15 janvier Informelle JAI à Vienne

29 – 30 janvier CAGRE à Bruxelles

FEVRIER

8 – 9 février Visite de travail à Berlin
14 février Parlement européen à Strasbourg
21 février Conseil JAI à Bruxelles

MARS

9 – 10 mars Visite de travail à Vienne
20 mars CAGRE à Bruxelles
23 – 24 mars Conseil européen à Bruxelles

AVRIL

3 – 4 avril Visite de travail à Helsinki
18 – 19 avril Conférence sur la subsidiarité à St. Pölten

MAI

14 – 15 mai CAGRE à Bruxelles
22 – 23 mai OCDE à Paris

JUIN

7 – 9 juin Visite de travail à Andorre
15 – 16 juin Conseil européen à Bruxelles
20 juin Visite de travail à Genève
29 juin OIM à Genève

JUILLET

4 – 5 juillet Visite de travail à Rome
10 – 12 juillet Conférence sur la migration et le développement à Rabat
16 – 17 juillet CAGRE à Bruxelles
23 – 24 juillet Conseil JAI à Bruxelles

SEPTEMBRE

- 12 – 16 septembre Conférence sur la migration et le développement auprès de l'ONU à New York
- 20 – 22 septembre Informelle JAI à Tampere
- 27 septembre Parlement européen à Strasbourg

OCTOBRE

- 12 octobre Visite de travail à Londres

NOVEMBRE

- 8 novembre Visite de travail à Stockholm
- 13 novembre CAGRE à Bruxelles
- 15 novembre Visite de travail auprès de M. Navarro, Secrétaire d'Etat aux affaires européennes, à Madrid
- 18 novembre Visite de travail à Berlin
- 22 – 23 novembre Conférence sur la migration et le développement à Tripoli
- 29 novembre OIM à Genève

DECEMBRE

- 11 décembre CAGRE à Bruxelles
- 14 – 15 décembre Conseil européen à Bruxelles

6. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

JANVIER

- 24 - 28 janvier Visite du PM Juncker au Niger et au Mali

FEVRIER

- 10 - 14 février Visite au Rwanda

MARS

9 - 10 mars Lancement du CERF à New York

20 - 23 mars Visite au Burkina Faso

AVRIL

3 - 4 avril Réunion du Comité d'aide au développement (CAD) à Paris

5 avril Réunion avec le G13 à Paris

10 - 11 avril CAGRE avec les Ministres du Développement à Bruxelles

MAI-JUIN

31 mai - 2 juin Session spéciale de l'AG sur le SIDA à New York

SEPTEMBRE

17 - 23 septembre Visite du PM Juncker au Laos et au Cambodge

OCTOBRE

19 - 20 octobre Réunion sur la microfinance à Paris

20 octobre Entrevue avec la Ministre de la Coopération Mme Girardin à Paris

NOVEMBRE

5 - 6 novembre Entrevue avec la Ministre de la Coopération Mme Wieszorek-Zeul à Berlin

15 - 16 novembre Development days à Bruxelles

20 - 22 novembre Visite en Ethiopie

7. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Défense

MARS

6 - 7 mars Réunion informelle UE Défense à Innsbruck

AVRIL

4 avril Entrevue avec la Ministre de la Défense Mme Alliot-Marie à Paris

MAI

15 mai CAGRE avec les Ministres de la Défense à Bruxelles

15 mai Entrevue avec le Secrétaire général de l'OTAN à Bruxelles

JUIN

7 - 8 juin Réunion ministérielle OTAN à Bruxelles

8 juin Entrevue avec le Ministre de la Défense M. Flahaut à Bruxelles

SEPTEMBRE

27 septembre Visite au Kosovo

28 - 29 septembre Réunion informelle OTAN en Slovénie

NOVEMBRE

5 - 6 novembre Visite de travail auprès du Ministre de la Défense M. Jung à Berlin

13 novembre CAGRE avec les Ministres de la Défense

28 - 29 novembre Sommet OTAN à Riga

8. Relevé des Traités

Traités signés au nom du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 44
(y sont inclus 13 Accords, Protocoles et Programmes indicatifs de coopération au développement)

Traités soumis à l'avis du Conseil d'Etat au cours de la même période 46

Traités au sujet desquels le Conseil d'Etat a pris position au cours de la même période (avis et avis complémentaires) 47

Traités déposés à la Chambre des Députés au cours de la même période	50
Traités votés par la Chambre des Députés au cours de la même période	57
Traités entrés en vigueur à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la même période (non inclus les Accords et Protocoles de coopération au développement entrés en vigueur au cours de cette période)	31

.....

Les avis concernant les ratifications, adhésions, entrées en vigueur etc. des traités internationaux publiés au Mémorial A de 2006 par le Service des Traités se sont élevés à quatre cent vingt et un (421). Y sont inclus les lois d'approbation et les textes des Accords et Conventions publiés à la suite des lois d'approbation.

9. Activités du Bureau des Passeports, Visas et Légalisations du 01.01.2006 au 31.12.2006

Délivrance de passeports et titres de voyage	2005	2006
passports ordinaires pour résidents à Luxembourg	19308	20523
passports ordinaires pour résidents lux. à l'étranger	2	0
passports diplomatiques	265	162
passports de service	94	131
passports collectifs	22	23
titres de voyage pour réfugiés	76	337
titres de voyage pour apatrides	79	79
titres de voyage pour étrangers (règl. grand-ducal 26/01/05)	81	71
total	19927	21326

(2)

Prolongations de passeports et titres de voyage		
passports ordinaires	8347	6151
pp. prolongés par nos missions après autorisation du service à Lux.	152	0
passports diplomatiques	44	0
passports de service	57	0
titres de voyage pour réfugiés	108	0
titres de voyage pour apatrides		
total	8788	6151

(1)

Déclarations de perte/vol	511	868
----------------------------------	------------	------------

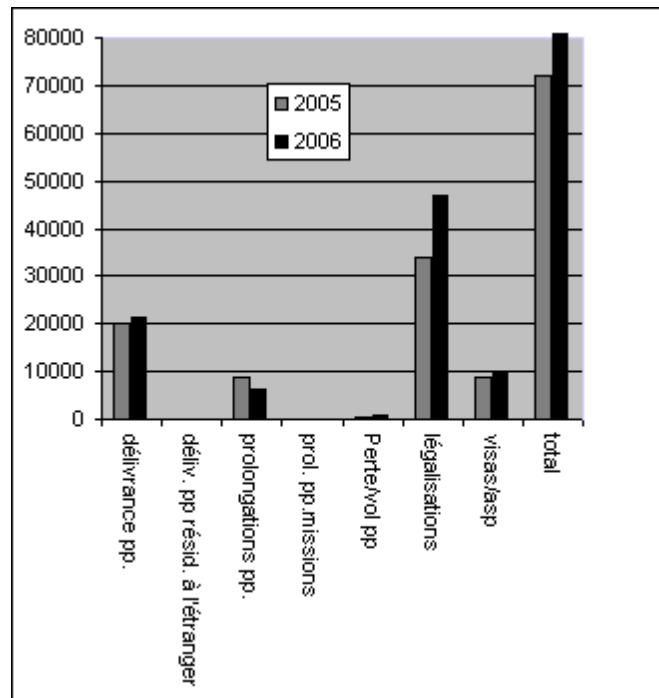
Demandes de visas et autorisations de séjour		
introduites à Luxembourg	255	131
soumises par les postes pour consultation du service à Luxembourg	8579	9311
total	8834	9442

(3)

Légalisations	33951	46890
----------------------	--------------	--------------

(4)

total des opérations	72011	84677
-----------------------------	--------------	--------------

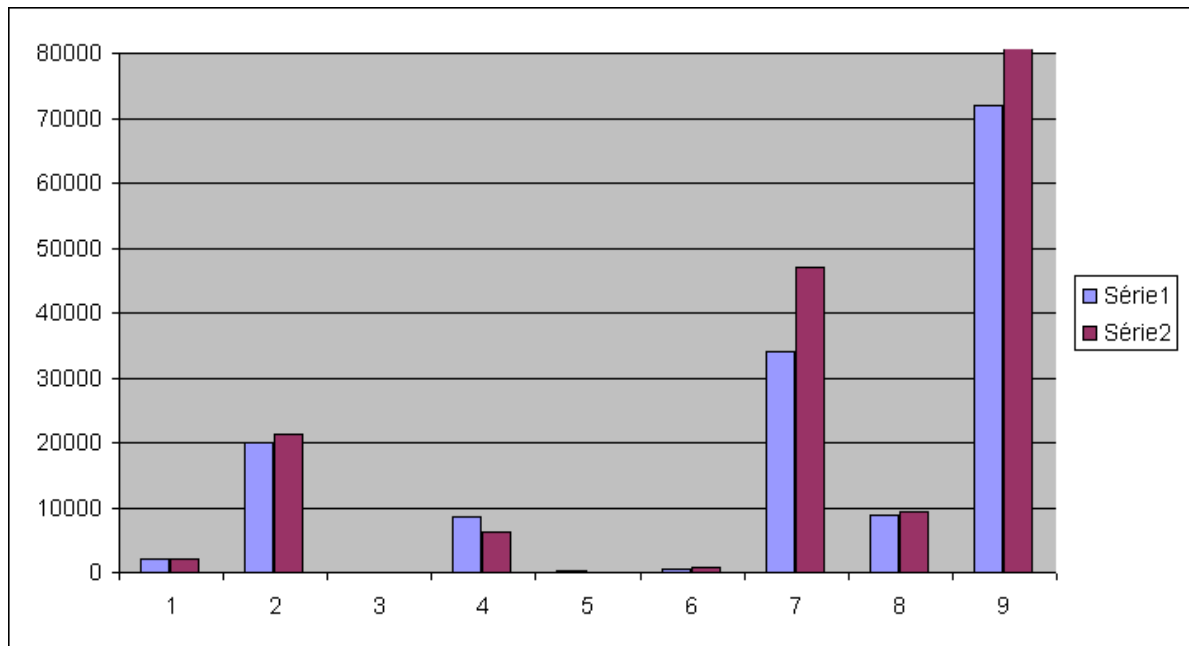


Recettes	2005	2006
Etablissements de passeports et titres de voyage	71972	214456
Prolongations de passeports et titres de voyage	32506	22190
Légalisations	33951	46890
Visas et autorisations de séjour	3305	2870
Total	141734	286406

(5)

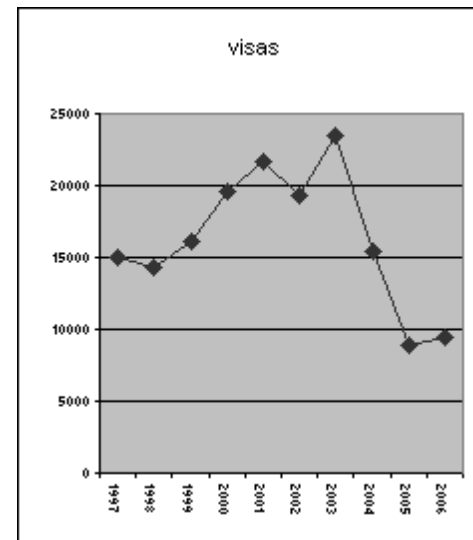
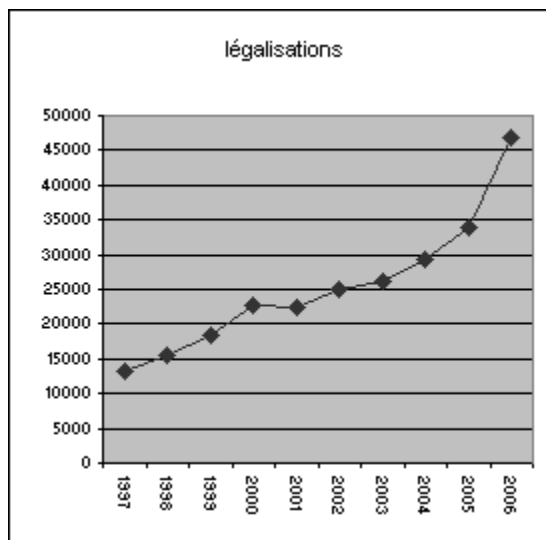
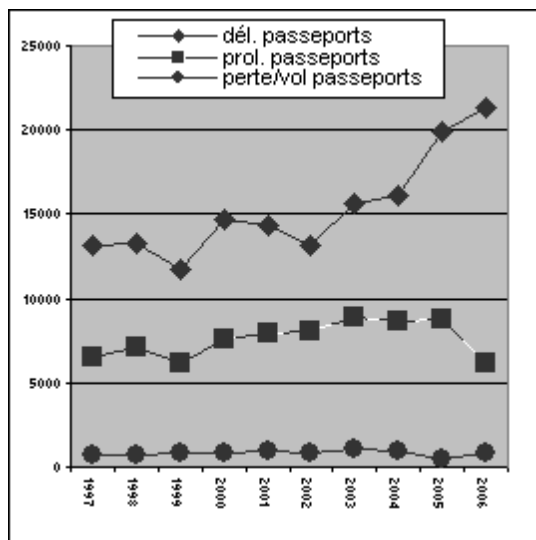
délivrance pp.
 déliv. pp résid. à
 l'étranger
 prolongations pp.
 prol. pp.missions
 Perte/vol pp
 légalisations
 visas/asp
 total

	2005	2006
	19925	21326
	2	0
	8636	6151
	152	0
	511	868
	33951	46890
	8834	9442
total	72011	84677



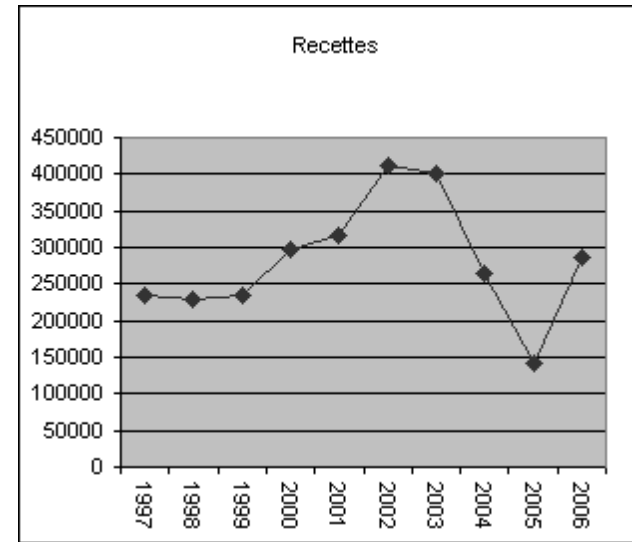
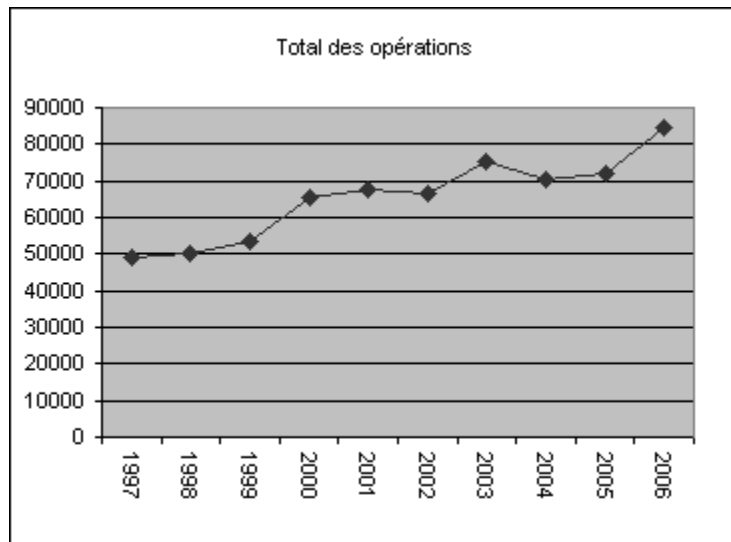
Statistiques sur les dix dernières années

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
dél. passeports	13190	13303	11723	14717	14307	13114	15603	16152	19927	21326
prol. passeports	6572	7108	6149	7637	7978	8047	8862	8695	8788	6151
perte/vol passeports	746	724	821	839	924	879	1102	909	511	868
légalisations	13310	15437	18439	22673	22546	25116	26152	29261	33951	46890
visas	15011	14248	16072	19648	21692	19242	23478	15399	8834	9442
Total des opérations	48829	50820	53204	65514	67447	66398	75197	70403	72011	84677
	100%	104%	109%	134%	138%	136%	154%	144%	147%	173%



RECETTES*

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Total des opérations	48829	50280	53204	65514	67447	66398	75197	70403	72011	84677
Recettes	234619	229851	233901	297055	315663	411883	400356	264898	141734	286406



Si l'année 2005 était avant tout caractérisée par la réorganisation en profondeur des différents services du Bureau, l'année 2006 a été marquée par l'introduction du passeport biométrique.

Dans ce contexte, il y a lieu de noter que le 13 décembre 2004 le Conseil de l'Union européenne a arrêté le règlement (CE) N° 2252/2004 établissant les normes pour les éléments de sécurité et les éléments biométriques à inclure dans les passeports et les documents de voyage délivrés par les Etats membres.

Ce règlement stipule entre autres que :

- l'instauration de normes de sécurité communes protège davantage les passeports contre la contrefaçon et la falsification,
- les dispositifs communs de sécurité facilitent les contrôles de la police des frontières,
- l'intégration parallèle d'identificateurs biométriques dans le passeport établit un lien fiable entre le détenteur et le document et contribue sensiblement à la protection de ce dernier contre toute utilisation frauduleuse.

Dans le souci de respecter le règlement du Conseil de l'Union européenne du 13 décembre 2004, le Gouvernement luxembourgeois avait décidé de lancer, en date du premier décembre 2005, le projet luxembourgeois du passeport biométrique et dont les premiers exemplaires ont été délivrés le 28 août 2006 au grand public.

Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de noter que le Luxembourg a décidé au cours de l'année 2006 de participer, ensemble avec six autres partenaires européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Portugal et Royaume-Uni), au projet Biodev II, précurseur du VIS (Biométrie des demandeurs de visas).

Compte-tenu de la croissance des mouvements transfrontaliers, la vérification de l'identité d'une personne par la biométrie constitue aujourd'hui un outil performant et efficace quant au contrôle des voyageurs.

L'expérimentation débutera au printemps 2007 et permettra aux autorités de recueillir sur une base volontaire les données biométriques des étrangers et ceci dans différents Consulats retenus par les partenaires.

Les photographies et empreintes digitales ainsi récoltées seront stockées dans une base de données centrale pour après être interrogées par les postes de contrôle aux frontières en vue de s'assurer que la personne qui se présente au poste est la même à qui le visa a été délivré.

Le Luxembourg a porté son choix sur son Consulat à Londres et sur l'Aéroport de Luxembourg.

A ceci s'ajoute et aux fins de tester l'interopérabilité entre les différentes capitales que le Consulat de Londres sera également amené à accueillir un nombre restreint de demandeurs souhaitant se rendre au Royaume de Belgique.

Ajoutons à titre de rappel que les responsables du Bureau assistent régulièrement aux différents groupes et sous-groupes de travail qui se tiennent à Bruxelles et qui sont en relation directe avec ses attributions.

En guise d'exemple, il y a lieu de citer « Visas-Benelux », « Visas-UE », « Comité Article 6 », « VIS/SIS » (Visa Information System, Schengen Information System).

Quant aux différentes opérations réalisées par les Bureau au cours de l'année 2006, il y a lieu d'examiner le plus près les différents graphiques repris en annexe et qui donnent lieu aux commentaires suivants :

La hausse des opérations concernant l'émission des passeports ordinaires ⁽¹⁾ est avant tout due au fait que depuis deux ans le Bureau émet systématiquement des passeports aux enfants âgés de 0-15 ans et ceci pour des raisons de sécurité et pour être en conformité avec les règlements européens et notamment ceux en relation directe avec l'émission des passeports biométriques.

Dans ce contexte, il est intéressant de noter que le Bureau a émis entre le 28 août et le 31 décembre 2006 pas moins que 5482 exemplaires (toutes catégories confondues) qui, rappelons le, pour des raisons de sécurité et pour des considérations techniques ne peuvent plus être renouvelés (durée de vie de la puce électronique).

La hausse en matière d'émission de titres de voyage pour réfugiés ⁽²⁾ s'explique entre autres par le fait que ces derniers ne contiennent à ce stade aucun élément biométrique et de ce fait leur durée de validité ne peut dépasser douze mois. La même remarque vaut pour les titres de voyage pour les apatrides et les étrangers.

Au cours de l'année 2007 le Luxembourg introduira les nouveaux modèles biométriques et leur période de validité sera identique à celle des passeports biométriques ordinaires.

Quant à la rubrique "demandes de visa" et "autorisations de séjour" ⁽³⁾, il y a tout d'abord lieu de noter que la baisse des demandes introduites à Luxembourg s'explique par le fait que le Bureau prolonge uniquement les visas de type C (visas touristiques) pour des raisons humanitaires et ceci pour être en conformité avec les recommandations et meilleures pratiques élaborées par le Conseil de l'Union européenne.

Reste à noter dans ce contexte que le nombre de visas, toutes catégories confondues, est en constante hausse depuis plusieurs années. La moitié des visas est émise par les postes luxembourgeois à l'étranger et le reste par les postes allemands, belges, français et néerlandais qui par le système de la « Représentation Schengen » nous épaulent dans les pays ou le Luxembourg

n'est pas physiquement représenté.

Au cours du premier trimestre de l'année en cours et pour permettre un traitement plus rapide des demandes de visas, le Luxembourg sera connecté au système belge « Visanet » outil informatique performant créé par nos partenaires belges et qui permet à nos agents visas de traiter en temps réel les demandes en relation directe avec le Luxembourg. Pareille façon de procéder permet un traitement plus rapide des différentes demandes et de surcroît améliore le service vis-à-vis du demandeur.

S'inscrit dans la même logique le fait que le Bureau a mis récemment en service un système informatique permettant également le traitement en ligne des innombrables pièces devant être légalisées ou pourvues de l'apostille. Cette modernisation du service s'imposait depuis longtemps, vu le nombre de documents constamment en hausse⁽⁴⁾.

Le gonflement des recettes⁽⁵⁾ et notamment en ce qui concerne les passeports est avant tout dû au fait que les prix de ces derniers ont été revus à la hausse et ceci pour se rapprocher sensiblement du coût de production de ce dernier.

Reste à noter par ailleurs que le Bureau a été saisi de trois questions parlementaires émanant des Honorables députés Jaerling, Oberweis et Spautz et ayant trait au coût du passeport, au libellé luxembourgeois figurant dans ce dernier et à la Convention de La Haye, dite Convention Apostille.

Au cours de l'année 2006, le Bureau a été à plusieurs reprises saisi par le Médiateur du Grand-Duché de Luxembourg suite à des réclamations ayant trait aux refus de visas touristiques et à l'inscription des enfants dans le passeport de parents divorcés.

Dans ce contexte, il y a lieu de noter que dans tous les cas mentionnés ci-dessus une solution a pu être trouvée, et ceci à la satisfaction de tous les partis concernés.

Par ailleurs, le Bureau a fourni à la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration des renseignements détaillés sur plusieurs questions ayant trait à la politique communautaire en matière de réciprocité et de délivrance de visas.